

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

## ANNEXE 2 Diagnostic agricole et forestier





# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE</b>	<b>4</b>
1.1	Les équilibres territoriaux	5
1.2	L'aire d'utilisation agricole (AUA) du territoire	7
1.3	Un mode de développement par endroits peu économe en surface agricole	10
1.4	Un marché foncier limité	11
<b>2</b>	<b>UNE AGRICULTURE STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE MAIS PRESENTANT DES FRAGILITES</b>	<b>14</b>
2.1	Caractérisation générale de l'agriculture sur les Pyrénées Audoises	14
2.2	Un poids économique et social qui reste important	16
2.3	Des exploitations de taille contrastée et un vieillissement marqué	18
2.4	L'approche par filière	29
<b>3</b>	<b>L'ANALYSE DES VALEURS D'USAGES ET L'IDENTIFICATION DES ESPACES AGRICOLES A ENJEUX</b>	<b>33</b>
3.1	Valeurs économiques liées aux productions agricoles	34
3.2	Valeurs économiques liées aux potentiels agricoles	35
3.3	Valeurs de biodiversité	41
3.4	Valeurs de protection face aux risques naturels	46
3.5	Synthèse des enjeux et identification des espaces stratégiques	48
<b>4</b>	<b>UNE FORET LARGEMENT REPRESENTEE MAIS PEU VALORISEE</b>	<b>54</b>
4.1	Le couvert forestier	54
4.2	Les forêts exploitées	57
4.3	La ressource forestière	59
4.4	La valorisation de la ressource forestière	63
4.5	Un zoom sur la valeur de biodiversité des forêts	68
<b>5</b>	<b>UNE APPROCHE SPECIFIQUE SUR LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS SOUS RISQUE THEORIQUE URBAIN</b>	<b>73</b>
5.1	Les espaces agricoles situés dans un secteur urbanisable	73
5.2	Les espaces agricoles à enjeux face au développement urbain	75
<b>6</b>	<b>SYNTHESE AFOM</b>	<b>78</b>



# PRÉAMBULE

Le présent document rend compte du diagnostic agricole et forestier du territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal.

Au regard de l'importance des enjeux relatifs à l'agriculture et à la forêt sur le territoire, une analyse particulière a en effet été menée. Celle-ci est retranscrite au sein de ce document qui vient compléter le diagnostic territorial exposé en annexe 1.

La méthode adoptée vise principalement à révéler, au travers d'un état des lieux et d'une analyse spatialisée, les différents enjeux que portent l'agriculture et la forêt sur le territoire. Cette analyse se base sur l'identification, la hiérarchisation et la spatialisation des enjeux et la définition des besoins pour le maintien et le développement agricole et forestier.

Ce document s'inscrit par ailleurs dans une analyse plus large qui consiste à apporter une aide à la décision politique et un argumentaire objectif pour faire émerger les axes de la politique agricole et forestière du PLU intercommunal.

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études TERCIA Consultants qui accompagne l'AURCA et la Communauté de Communes dans le cadre de ce volet thématique particulier.

# 1 UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises est constituée de plusieurs grands ensembles géographiques.

Au Sud, on distingue les plateaux d'altitude du Pays de Sault et de l'unité territoriale d'Axat, tournés vers l'élevage extensif. Cet espace, occupé en majorité par la forêt, se découpe entre :

- Le Pays de Sault à l'Ouest, zone de piémont haut rattachée aux Pyrénées, plus agricole et bénéficiant d'un climat montagnard (avec des influences océaniques) favorable à la production de fourrage. Il se partage entre le petit plateau, le grand plateau et la vallée étroite du Rebenty qui les sépare. La polyculture-polyélevage y tient une place prépondérante, avec l'élevage de bovins de race gasconne et la culture emblématique de la pomme de terre du Pays de Sault ;
- La partie Ouest de l'Axatois - moins agricole et tournée vers l'élevage extensif (bovins et quelques productions secondaires) - est fortement conquise par la forêt. Elle présente des conditions de production plus difficiles. Il s'agit d'un espace de montagne aux vallées encaissées, ponctué par des villages perchés ou en fond de vallée ;
- La partie Est de l'Axatois, ainsi que la partie Est du Quillanais, s'apparentent aux Corbières Occidentales et se caractérisent par une organisation « en berceau » avec des vallées étroites plus ou moins parallèles. Les espaces de production y sont plus ingrats et le climat méditerranéen a orienté ces territoires vers des activités essentiellement sylvopastorales.

Au Nord-Ouest se dresse le Quercorb tourné vers l'Ariège. Ancien bocage, il présente des paysages relativement plus ouverts, formés de plateaux et de dépressions. Il se caractérise par une alternance d'espaces cultivés, sur les terres les plus fertiles propices aux cultures de vente, et de landes et forêts sur les terres plus improductives. La plaine perchée de Puivert-Nébias offre un balcon naturel sur une vaste étendue de terres agricoles, de pentes boisées et de haies. En continuité des collines du Quercorb, elle est ponctuée de nombreux petits hameaux (« camps ») et constitue un paysage agricole identitaire. L'unité territoriale du Chalabrais est historiquement orientée vers la production de bovins lait ; elle enregistre depuis quelques années un développement de la culture céréalière en vue d'une valorisation en Ariège particulièrement.

Au Nord du territoire, au croisement de différentes unités agricoles, le Quillanais dévoile une mosaïque de paysages où alternent vergers, petit vignobles, forêts et prairies. La partie nord de cette unité présente les traces d'une apogée viticole aujourd'hui révolue et gagnée par les friches. Au Sud, le relief est marqué par des gorges dues au passage de l'Aude.

Le territoire présente ainsi des situations relativement contrastées, tant dans leurs dynamiques que dans leurs spécialisations agricoles. De nombreux secteurs souffrent de problématiques d'enfrichement ou d'érosion du tissu agricole liées à la déprise agricole, alors que certaines communes bénéficient d'une agriculture assez dynamique sur les secteurs à bonne valorisation économique ou touristique (Pays de Sault, Chalabrais), mais qui reste figée dans un modèle qui se renouvelle difficilement.

Les enjeux agricoles et fonciers du territoire sont intimement liés à la maîtrise de ces évolutions qui menacent à terme l'identité du territoire, ses équilibres économiques, son attractivité et la qualité de ses paysages.

Le développement urbain -et/ou touristique-, peut aussi constituer un levier de développement agricole et forestier en offrant des perspectives de valorisation des productions locales par le biais notamment de circuits courts qu'il sera opportun de saisir.

## 1.1 LES EQUILIBRES TERRITORIAUX

Le territoire est en majorité composé d'espaces naturels qui représentent 86% de la surface soit environ 81 600 ha. Plus de 80% de ces espaces sont des milieux fermés -boisements-. Cette dynamique est particulièrement marquée sur l'Axatois, occupé à 98% par des milieux naturels et près de 90% par des milieux fermés. Le Chalabrais et le Quillanais présentent des espaces plus ouverts en comparaison, avec un peu plus de 60% de leur surface occupée par des boisements.

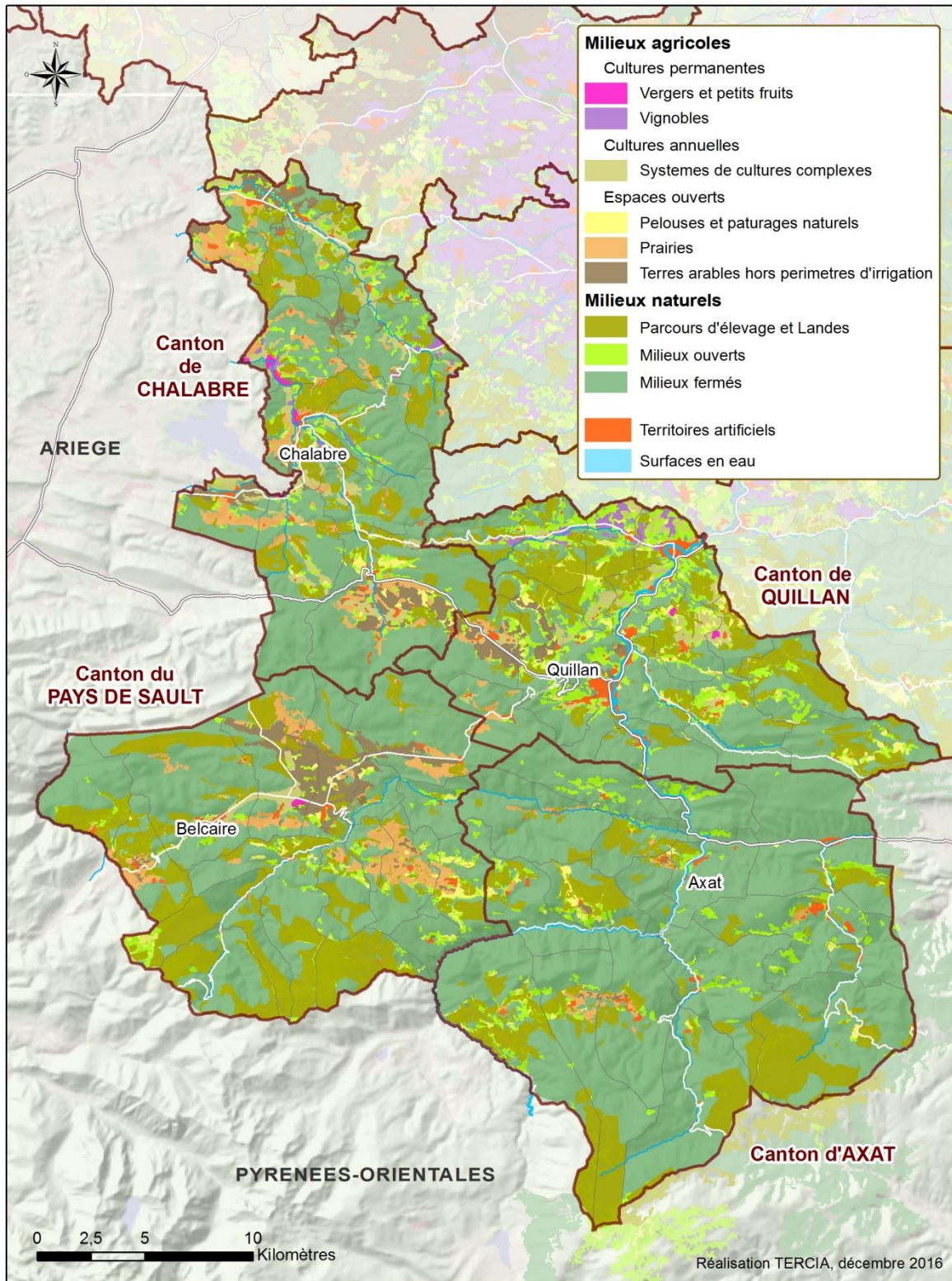
Au total, les surfaces agricoles recensées couvraient une surface d'environ 11 450 ha, soit 12% du territoire. Ces chiffres sont toutefois à très largement nuancer par l'omniprésence des parcours et estives au sein des milieux ouverts. L'analyse des données du RPG nous montre ainsi que 23 500 ha de prairies, estives..., valorisées par une activité d'élevage, sont recensées sur le territoire, soit la quasi-intégralité des « milieux ouverts et garrigues » de l'occupation des sols.

La CCPA est très peu urbanisée puisque les espaces artificialisés recouvraient 1 343 ha, soit environ 1% du territoire. L'urbanisation est globalement linéaire et se concentre le long des axes routiers. L'artificialisation est limitée, en particulier du fait du relief.

Dans ce territoire au relief contraint, les espaces agricoles et artificialisés se concentrent dans les fonds de vallée, sur les pentes douces des collines et sur les plateaux. Leur progression est ainsi limitée par la topographie et l'accessibilité. De fait, la Communauté de Communes présente une faible dynamique urbaine en lien d'une part avec l'importante baisse démographique et l'exode rural et, d'autre part, avec la constructibilité des terres. En effet, entre pentes fortes et zones inondables -dans la vallée de l'Aude et du Rebenty notamment- les possibilités d'urbanisation restent relativement limitées.

Les terres improductives, difficiles d'accès ou non mécanisables ont quant à elles été peu à peu abandonnées, et sont aujourd'hui en proie à des phénomènes d'enfrichement. Le front de forêt a fortement avancé au cours des dernières décennies. Cet abandon coïncide avec une tendance nationale de déprise rurale. Certaines terres ont ainsi été délaissées car difficilement valorisables dans le modèle agricole actuel.

Ces friches, situées en grande partie sur des espaces dits de « saltus » - c'est-à-dire l'espace de transition entre les espaces cultivés et les espaces forestiers - représentent une réserve importante d'espaces agricoles, qui pourrait éventuellement être valorisée.



Typologie d'espaces	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Saut		UT Quillan		CCPA	
	Surface (ha)	Prop (%)	Surface (ha)	Prop (%)	Surface (ha)	Prop (%)	Surface (ha)	Prop (%)	Surface (ha)	Prop (%)
<b>Espaces naturels</b>	<b>27 152</b>	<b>98%</b>	<b>14 997</b>	<b>73%</b>	<b>19 834</b>	<b>83%</b>	<b>19 713</b>	<b>89%</b>	<b>81 696</b>	<b>86%</b>
dont boisements	24 452	88%	12 776	62%	16 573	70%	14 698	66%	68 500	72%
dont milieux ouverts et garrigues	2 701	10%	2 213	11%	3 261	14%	4 954	22%	13 128	14%
dont milieux humides et en eau	0	0%	8	0%	0	0%	61	0%	69	0%
<b>Espaces agricoles</b>	<b>379</b>	<b>1%</b>	<b>5 342</b>	<b>26%</b>	<b>3 740</b>	<b>16%</b>	<b>1 994</b>	<b>9%</b>	<b>11 454</b>	<b>12%</b>
dont vignes	0	0%	164	1%	0	0%	262	1%	426	0%
dont arboriculture	0	0%	72	0%	18	0%	21	0%	111	0%
dont prairies	320	1%	1 983	10%	1 884	8%	258	1%	4 444	5%
dont terres arables hors périmètres d'irrigation	59	0%	1135	5%	1514	6%	505	2%	3213	3%
dont systèmes culturaux et parcellaires complexes	0	0%	1987	10%	325	1%	948	4%	3260	3%
<b>Espaces artificialisés</b>	<b>244</b>	<b>1%</b>	<b>323</b>	<b>2%</b>	<b>217</b>	<b>1%</b>	<b>558</b>	<b>3%</b>	<b>1343</b>	<b>1%</b>
dont tissu urbain continu	4	0%	19	0%	14	0%	31	0%	67	0%
dont tissu urbain discontinu	163	1%	287	1%	193	1%	238	1%	880	1%
dont autres espaces artificialisés	78	0%	17	0%	10	0%	56	0%	161	0%
<b>Total</b>	<b>27 775</b>		<b>20 661</b>		<b>23 791</b>		<b>22 265</b>		<b>94 493</b>	

L'occupation des sols en 2006 (OCSOL, SIG LR).

## 1.2 L'aire d'utilisation agricole (AUA) DU TERRITOIRE

La caractérisation de l'agriculture s'appuie nécessairement sur la spatialisation des espaces dévolus à une activité agricole : espaces cultivés et cultivables et, compte-tenu de leur importance sur le territoire, parcours et estives.

### **Détermination de l'espace agricole de référence : l'Aire d'Utilisation Agricole (AUA)**

La détermination de l'aire d'utilisation agricole (AUA) a été fondée en premier lieu sur les données du registre parcellaire graphique (RPG) de 2014. Cette base de données, issue des déclarations des exploitants agricoles, recense les différentes catégories d'espaces agricoles de façon très détaillée à une échelle parcellaire. Elle inclut notamment les estives, landes et parcours, généralement classés en espaces naturels dans les bases de données d'occupation du sol. Elle est toutefois incomplète ; certains espaces ne faisant pas l'objet de déclaration PAC. C'est de manière générale particulièrement le cas pour certains types de productions agricoles, vignes et arboriculture en particulier. Pour répondre à ce problème, il

a été décidé de compléter les données du RPG par un travail de photo-interprétation des photos aériennes de 2015.

1 145 ha de terres agricoles ont ainsi été ajoutés. Il s'agit, à 75% environ, de prairies permanentes et estives / landes / parcours. L'essentiel des superficies restantes sont des cultures annuelles (grandes cultures et cultures fourragères). Le tableau ci-dessous montre les ajouts opérés par grandes catégories de production :

Production agricole	RPG2014	RPG complété (ha) = AUA
Cultures permanentes	259	293
Cultures annuelles	5 833	6 089
Autres espaces (prairies permanentes et estives / landes / parcours)	22 412	23 266
<b>Total CCPA</b>	<b>28 504</b>	<b>29 648</b>

*Comparaison des superficies occupées avant et après complétion du RPG.*

## Un territoire dominé par l'élevage

### Classement des différentes catégories d'utilisation des sols agricoles

Un classement de l'aire d'utilisation agricole en 9 catégories de cultures et d'utilisation agricole a été réalisé à partir des données de l'AUA (couche RPG complétée par photo-interprétation) :

Production	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Sault		UT Quillan		CCPA	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Cultures permanentes	0,3	0%	45	1%	5	0%	243	4%	293	1%
Vignes		0%	1	0%		0%	178	3%	179	1%
Arboriculture	0,3	0%	44	1%	5	0%	65	1%	114	0%
Cultures annuelles	228	4%	2 980	37%	1 244	14%	1 637	25%	6 089	21%
Grandes cultures et cultures fourragères	78	1%	1 568	19%	402	5%	569	9%	2 616	9%
Semences		0,00%	39	0,48%		0,00%	69	1,04%	108	0,37%
Maraîchage et horticulture	3	0,05%	5	0,06%	81	0,93%	12	0,18%	102	0,34%
Prairies temporaires	60	1%	1 060	13%	688	8%	847	13%	2 655	9%
Autres terres arables	87	1%	308	4%	73	1%	140	2%	608	2%
Autres espaces	5 933	96%	5 079	63%	7 481	86%	4 773	72%	23 266	78%
Estives, landes et parcours	5 380	87%	2 346	29%	6 156	71%	2 956	44%	16 839	57%
Prairies permanentes	553	9%	2 733	34%	1 325	15%	1 817	27%	6 428	22%
<b>Total CCPA</b>	<b>6 161</b>	<b>100%</b>	<b>8 103</b>	<b>100%</b>	<b>8 730</b>	<b>100%</b>	<b>6 654</b>	<b>100%</b>	<b>29 648</b>	<b>100%</b>

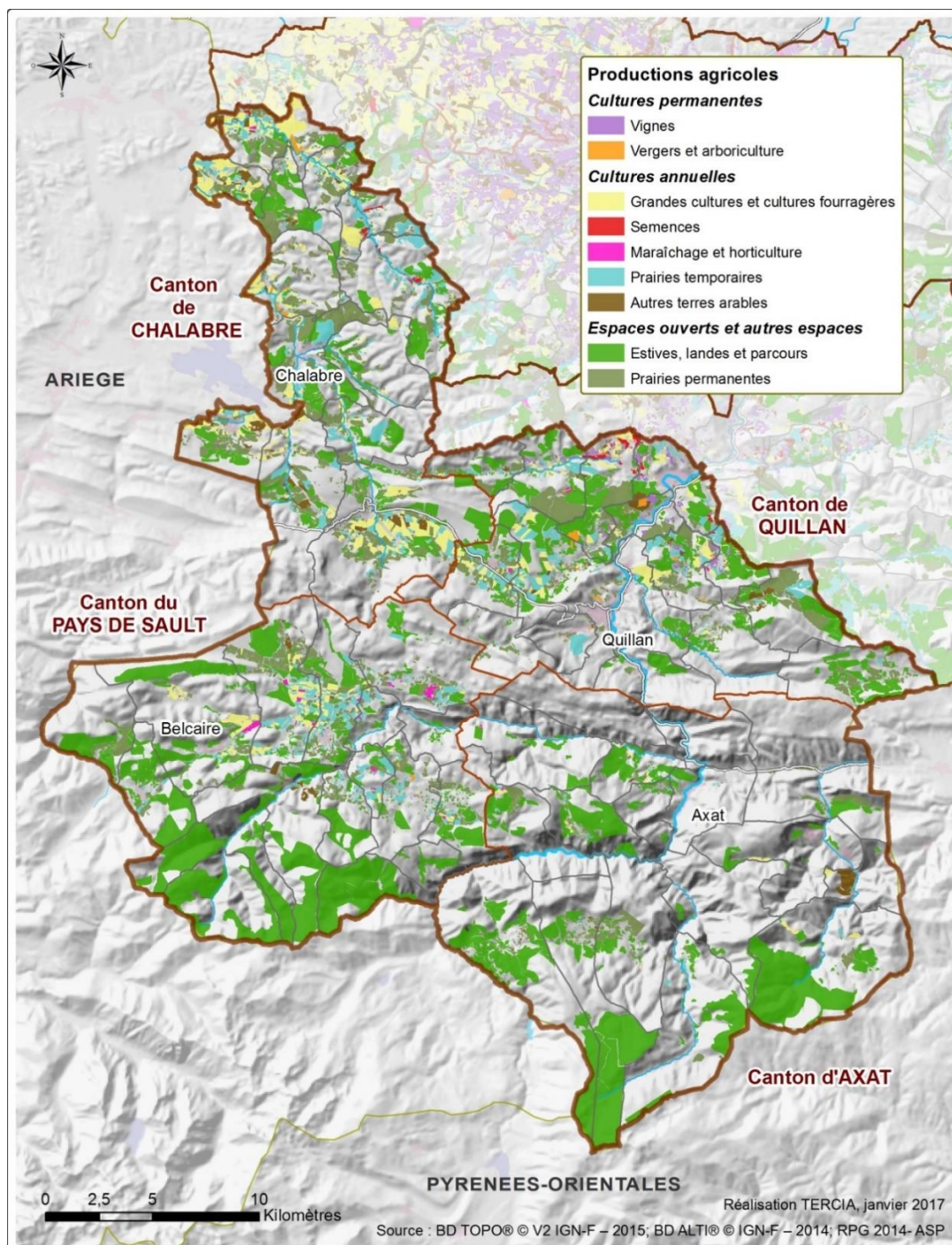
*Classement des différentes productions et espaces à vocation agricoles de l'AUA.*

Sans surprise, les différents espaces pastoraux (estives, landes, parcours et prairies permanentes) dominent largement dans les surfaces concernées puisqu'elles représentent près de 78% de l'ensemble de l'aire d'utilisation agricole avec un total de 23 266 ha. Elles sont extrêmement présentes sur les UT d'Axat et du Pays de Sault où très peu de terres sont propices à d'autres types de production, du fait des pentes et de la faible qualité des sols notamment.

Les cultures annuelles, en majorité des grandes cultures, cultures fourragères et prairies temporaires, sont malgré tout bien présentes puisqu'elles couvrent 21% de l'AUA de la Communauté de Communes. Elles s'étendent notamment sur les terres arables des plateaux

et des fonds de vallées. Les UT de Chalabre et de Quillan sont particulièrement concernées avec respectivement 37% et 25%. Malgré un net recul de ces cultures au cours des dernières décennies, il est constaté un regain des cultures céréalières, plus cultivées pour la paille que pour le grain. D'autre part, les cultures légumières de plein-champ frémissent tandis que le maraîchage et l'horticulture, productions à très forte valeur ajoutée, sont résiduels sur le territoire puisqu'ils ne concernent que 102 ha, soit 0,3% du total.

Pour finir, les cultures permanentes sont également très faiblement représentées, avec seulement 293 ha au total, à 61% cultivés en vigne et à 39% en arboriculture. Elles sont en grande majorité localisées sur l'UT de Quillan, en limite sud de la zone de viticulture de coteaux qui couvre une bonne part de la Communauté de Communes voisine du Limouxin. Une cinquantaine d'hectares d'arboriculture parsèment en outre l'UT de Chalabre.



### 1.3 UN MODE DE DEVELOPPEMENT PAR ENDROITS PEU ECONOME EN SURFACE AGRICOLE

Sur certaines communes, les constructions relativement récentes se sont réalisées au coup par coup sans véritable plan d'aménagement d'ensemble. Les conséquences sont multiples : formes urbaines discontinues et consommation excessive de surfaces agricoles, dégradation des paysages, enclavement d'espaces agricoles productifs qui sont ainsi rendus difficilement exploitables, augmentation du risque de conflits entre agriculteurs et non agriculteurs...

Dans la plupart des cas, il est constaté que le développement urbain récent s'est réalisé le long des axes routiers, principalement au détriment des terres agricoles labourables plus « facilement » aménageables que les terres non labourables et les espaces naturels. Sur certaines communes, cela s'explique par une topographie trop contraignante.



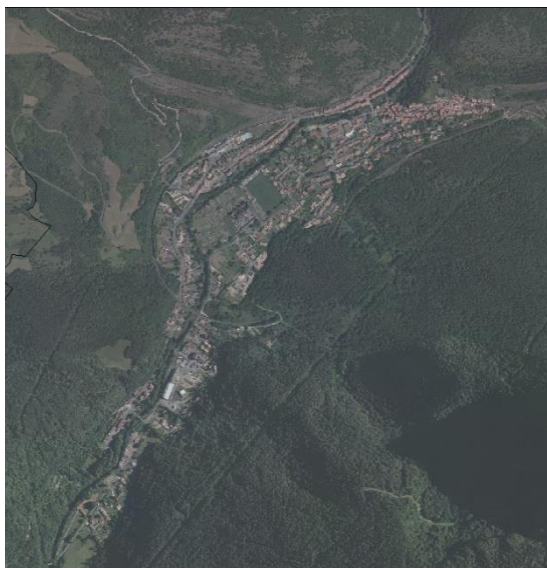
*Exemple d'Espezel*



*Exemple de Granès*



*Exemple de Sainte-Colombe-sur-l'Hers*



*Exemple d'Axat*



*Exemple de Belvianes-et-Cavirac*



*Exemple de Ginoles*

## 1.4 UN MARCHÉ FONCIER LIMITE

Malgré de nombreuses relances (mail, téléphone...), aucun entretien n'a pu être réalisé avec la personne en charge de ce secteur au sein de la SAFER. Les données et graphiques suivants sont issus de l'observatoire foncier régional des espaces agricoles, ruraux et forestiers, réalisé en 2015 par la SAFER Languedoc-Roussillon.

Le marché foncier agricole des Pyrénées Audoises est relativement limité en nombre de transactions par rapport au reste du département.

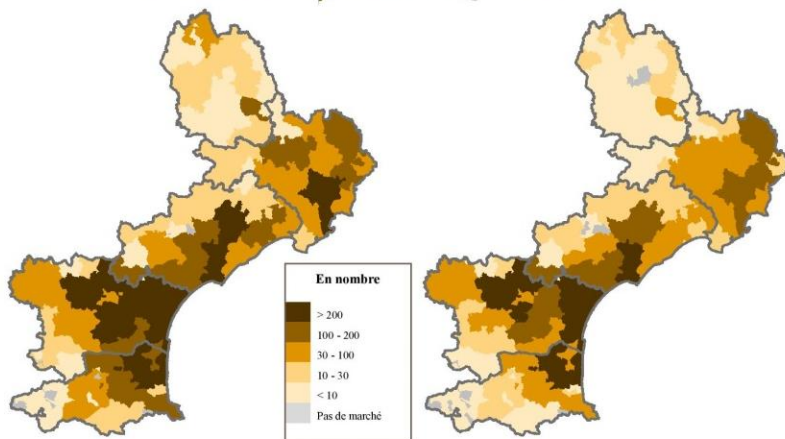
Pour les UT d'Axat et du Pays de Sault, ce constat se confirme avec un des marchés fonciers les moins actifs du département (en termes de surface et de valeur). Par contre, la situation est plus contrastée pour l'UT de Quillan où le marché est peu important en nombre de transactions mais en progression en termes de surfaces vendues et de valeur.

Pour l'UT de Chalabre, la valeur des transactions semble diminuer.

Par contre, si on étudie par EPCI les transactions entre 2004 et 2013 uniquement pour les terres et les prèes, le marché est considéré comme intense dans les Pyrénées Audoises.

## Répartition et évolution du marché foncier agricole

, 2004, En nombre, 2011,



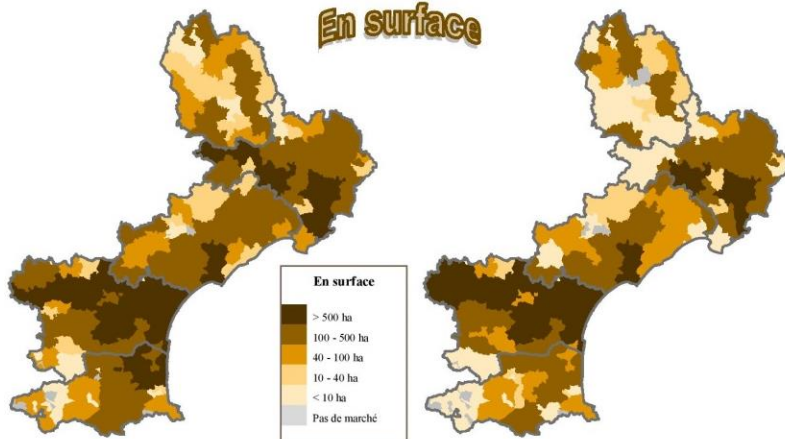
### Lozère :

En nombre et en valeur, la Lozère a un marché peu actif par rapport aux autres départements. Cette tendance s'inverse en surface proportionnellement au nombre de transactions. La Lozère est avant tout un département agricole.

### Aude :

L'Aude est un département où le marché foncier agricole est le plus actif de la région. Ce marché est essentiellement localisé le long des plaines de l'Aude et dans l'Est Audois. C'est le plus important de la région en surface et en valeur.

En surface



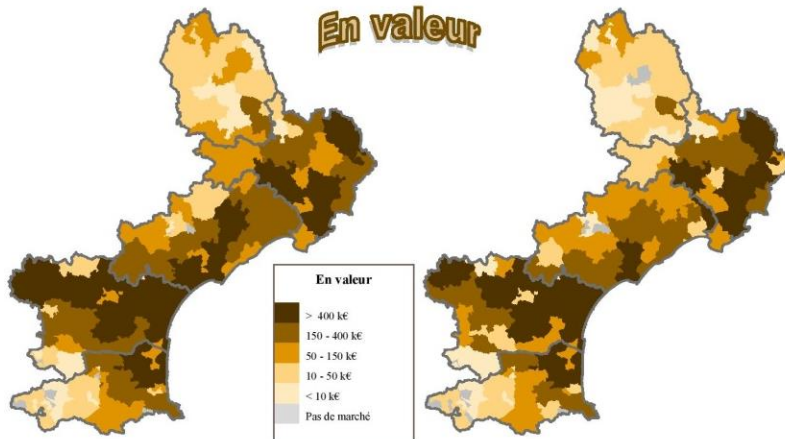
### Pyrénées-Orientales :

Ce département est caractérisé par une grande proportion d'espaces naturels. Le marché agricole se concentre surtout dans la plaine du Roussillon et dans la Vallée de l'Agly, dans les zones où l'occupation des sols est avant tout agricole.

### Hérault :

Le marché agricole est concentré sur la plaine du littoral et les premiers avant-monts. Ce marché est continu et actif sur l'ensemble de la période en surface, valeur et en nombre. Les hauts Pays (Larzac, Sommail, Espinouse) sont avant tout des espaces naturels. Cela induit un marché agricole réduit.

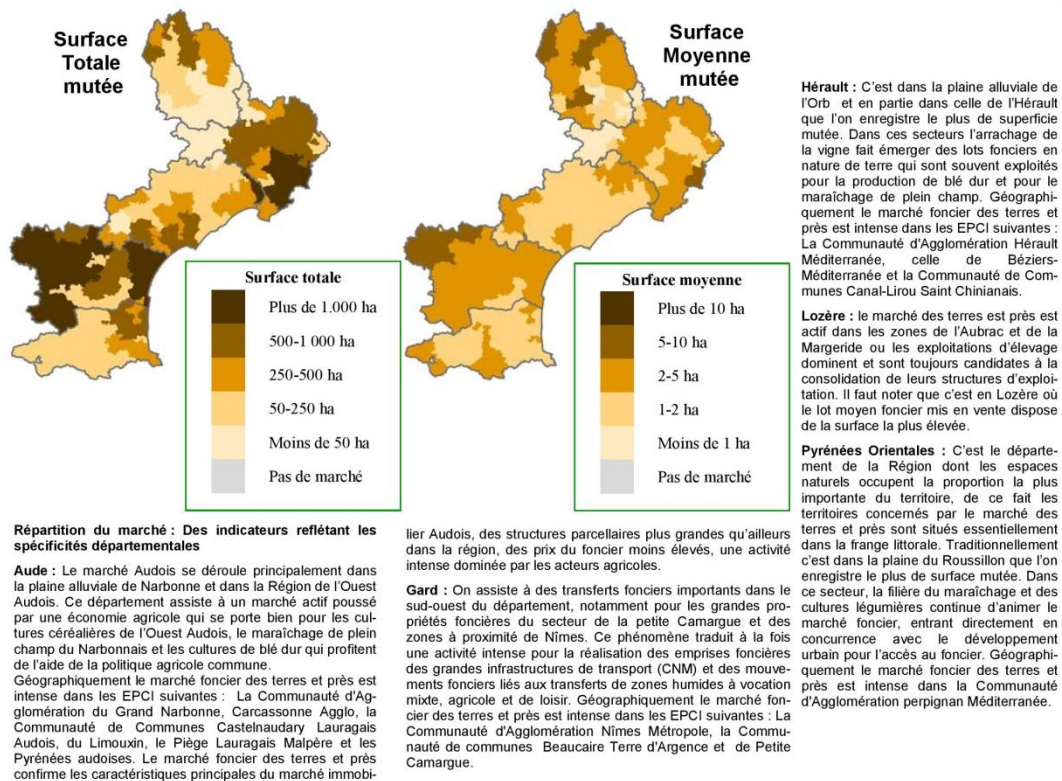
En valeur



### Gard :

Le marché agricole se concentre sur les Costières de Nîmes, la Vaunage et les Côtes du Rhône. Semblable à celui de l'Hérault, ce marché est continu et actif sur ces zones en surface, valeur et en nombre. Le Haut Pays Cévenol est surtout concerné par le marché de l'espace résidentiel et de loisir. Cette zone a perdu pour partie sa vocation agricole.

### Répartition du marché Terres et Prés de 2004 à 2013, par EPCI



## CE QU'IL FAUT RETENIR...

Un territoire découpé en quatre unités territoriales, en majorité composé d'espaces naturels où l'urbanisation occupe une place extrêmement limitée. Malgré tout, un mode d'urbanisation fortement consommateur d'espace.

De vastes espaces forestiers largement représentés sur le territoire.

Une activité agricole dominée par l'élevage et fortement contrainte par le relief, qui se concentre en fond de vallée et sur les plateaux, sous forme de prairies et d'estives entretenues par l'élevage. Présence de quelques cultures à forte valeur ajoutée comme le maraîchage.

## 2 UNE AGRICULTURE STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE MAIS PRESENTANT DES FRAGILITES

### 2.1 CARACTERISATION GENERALE DE L'AGRICULTURE SUR LES PYRENEES AUDOISES

#### *Un taux d'activité agricole conséquent*

*Note : Les données sur la population agricole repose sur des chiffres issus du RGA 2010 et de l'INSEE 2013.*

*Concernant le RGA, le calcul de la population agricole se base sur la somme des personnes des catégories suivantes : chefs d'exploitation, conjoints non co-exploitants actifs sur l'exploitation, autres actifs familiaux, salariés permanents hors famille. Il est important de préciser que nombre de ces données sont soumises au secret statistique, aussi la valeur affichée dans le cadre de ce diagnostic est susceptible de sous-estimer la population agricole réelle du territoire. Les données de l'INSEE par intercommunalité ont été utilisées pour croiser et compléter les informations.*

Le territoire des Pyrénées Audoises correspond à environ 15% de la superficie totale du département de l'Aude. La SAU de la Communauté de Communes en 2010 correspondait quant à elle à environ 9% de la SAU totale du département.

L'agriculture sur le territoire occupe près de 29 650 hectares soit environ 31% de la superficie totale de ce territoire (source AUA). C'est sensiblement plus faible que le taux départemental, qui se situe aux alentours des 50% (source RGA).

La part de surfaces agricoles est relativement proche au sein des différentes unités territoriales (entre 36% et 41%), à l'exception de l'UT d'Axat dont la part de surface agricole est deux fois moins importante que sur les autres unités territoriales de la CCPA.

Unités territoriales	Surface AUA (ha)	Surface UT (ha)	Part surface AUA dans surface de l'UT (%)
Axat	6 114	32 268	19%
Chalabre	8 116	19 965	41%
Pays de Sault	8 728	23 784	37%
Quillan	6 691	18 567	36%
CC Pyrénées Audoises	29 648	94 584	31%

*Part des surfaces agricoles dans le territoire par UT.*

Selon le dernier RGA, le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Audoises comptait 286 exploitations agricoles en 2010. Le secteur agricole représente 8,3% des emplois du territoire, soit 332 emplois, et 14% des établissements actifs –agriculture,

sylviculture et pêche-, soit 257 unités sur 1820. A titre de comparaison, dans l'Aude, l'activité agricole représente 6,2% des emplois et 13,6% des établissements actifs. L'agriculture joue un rôle important dans le tissu social du territoire.

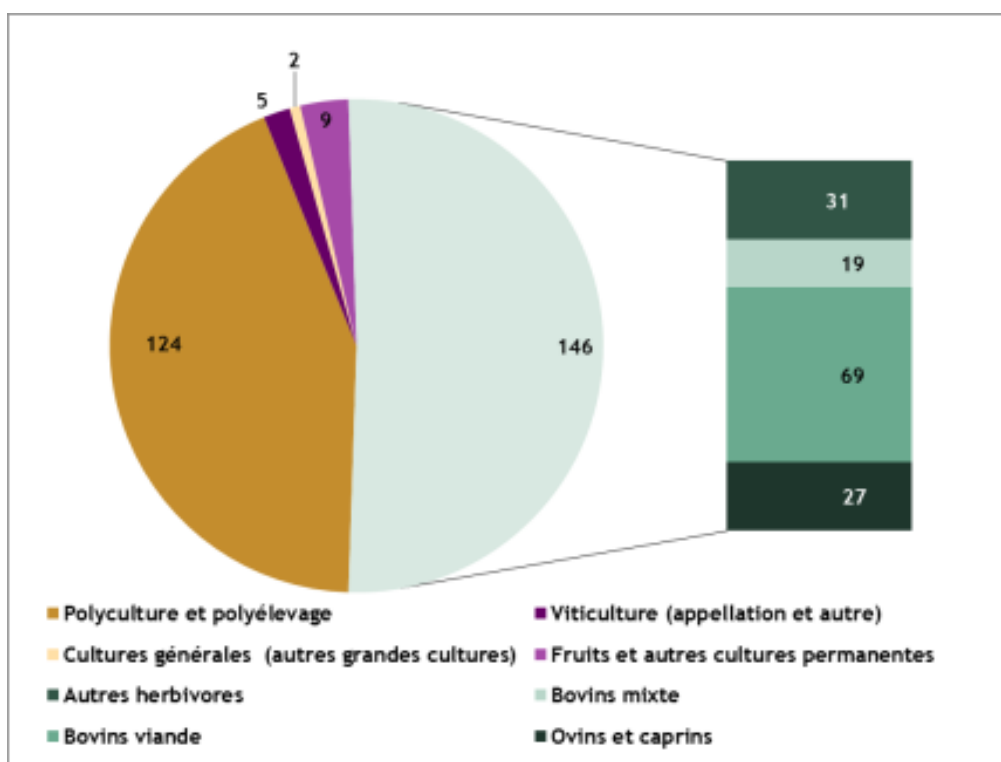
### **Une agriculture dominée par l'élevage bovin allaitant**

Source RGA 2010

L'orientation technico-économique principale des exploitations est l'élevage ; cela concerne un peu plus de la moitié de l'ensemble des exploitations. Sur celles-ci, environ 50% sont tournées vers l'élevage de bovins allaitants, 20% vers l'élevage ovin et caprin et le reste vers l'élevage d'autres herbivores et de bovins mixtes. La seconde orientation technico-économique du territoire est la polyculture-polyélevage qui concerne quant à elle plus de 40% des exploitations.

Les situations au sein des unités territoriales illustrent cette orientation :

- Près de 80% des exploitations de l'UT d'Axat sont tournées vers l'élevage, la part restante pratiquant la polyculture-polyélevage ;
- Le Chalabrais se partage entre une moitié d'élevage, une moitié de polyculture-polyélevage et quelques rares exploitations en arboriculture ou cultures générales ;
- Le Pays de Sault est tourné à plus de 90% vers l'élevage ;
- La polyculture-polyélevage représente près des  $\frac{3}{4}$  des exploitations du Quillanais, l'arboriculture et la viticulture environ 10% et les 15% restants correspondent à des exploitations en élevage.



Orientation technico-économique principale des exploitations (en nombre d'exploitations).

## 2.2 UN POIDS ECONOMIQUE ET SOCIAL QUI RESTE IMPORTANT

Selon le RGA, le rythme de perte d'activité agricole sur la période 2000-2010 s'est ralenti par rapport à 1988-2000.

Évolution entre 2000 et 2010	France	Occitanie	Aude	PA
Exploitations agricoles	-26%	-26%	-22%	-24%
SAU	-3%	-4%	-8%	-2%

Comparaison de l'évolution de l'agriculture sur les Pyrénées Audoises avec l'Aude et Occitanie (RGA).

### Une superficie agricole utile qui diminue très légèrement

Le territoire des Pyrénées Audoises a perdu en 10 ans 355 ha de sa superficie agricole utile soit 2%. Bien que limitée, cette perte reste non négligeable.

Entre 2000 et 2010, la surface agricole résiste mieux sur ce territoire que sur le département de l'Aude où elle subit une diminution de 8% sur la même période et que sur la région (-4%).

Cette évolution cache des disparités entre les unités territoriales. Ainsi, Chalabre a perdu 12% de sa surface agricole entre les deux recensements. A l'inverse, les trois autres unités territoriales voient leur SAU augmenter : Axat, le Pays de Sault et Quillan gagnent ainsi respectivement 4%, 9% et 2% de SAU.

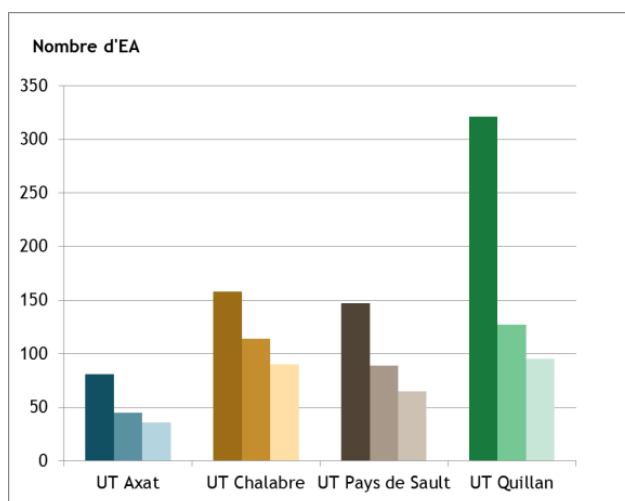
	2000	2010	évolution 00-10
UT Axat	2696	2803	4%
UT Chalabre	7366	6474	-12%
UT Pays de Sault	3642	3980	9%
UT Quillan	4642	4734	2%
CC Pyrénées Audoises	18346	17991	-2%

Évolution de la SAU entre 2000 et 2010 par unité territoriale (RGA).

On observe une très forte régression des surfaces en terres labourables sur le territoire, avec une perte de 1 662 ha entre 2000 et 2010 (soit 1/3 de la SAU en cultures en terres labourables). Cette tendance est particulièrement marquée pour les unités territoriales d'Axat et de Chalabre avec une diminution supérieure à 40% de la SAU en terres labourables. Une diminution plus importante s'observe pour la SAU en cultures permanentes (perte des 2/3 soit 188 ha), tandis que la surface de prairies naturelles se maintient, voire augmente légèrement (+2%). L'unité territoriale d'Axat a ainsi perdu la quasi-totalité de ses surfaces en cultures permanentes au profit de surfaces en prairie (+10%). La surface en prairie a également augmenté sur le Pays de Sault, qui a su limiter la diminution de SAU en terres labourables (malgré le développement de la culture de la pomme de terre) et en cultures permanentes. Cela se répercute sur l'évolution globale de sa SAU entre 2000 et 2010, qui a crû de presque 10%.

## Une baisse significative du nombre d'exploitations

Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles subit une baisse de près d'1/4 de son effectif par rapport à 2000 (en passant de 375 en 2000 à 286 en 2010, soit une baisse de 24%). Cette tendance est cependant moins élevée que sur la période 1988-2000 où elle atteignait 47 %. Cette dynamique correspond à celle observée sur le département (-22%) entre 2000 et 2010. Les tendances sont similaires sur les 4 unités territoriales entre 2000 et 2010, mais elles diffèrent fortement sur la période précédente, où les unités territoriales d'Axat et particulièrement de Quillan présentent une baisse du nombre d'exploitations significative (respectivement -44% et -60%). L'unité territoriale de Chalabre est la moins touchée, avec une diminution de 28% entre 1988 et 2000.



*Evolution du nombre d'exploitations par unité territoriale (RGA, 1988-2000-2010).*

## Une main d'œuvre majoritairement familiale

Le travail dans les exploitations agricoles est également en baisse. En 10 ans, 17% des UTA ont disparu. Cette évolution atteste d'une nécessité de main d'œuvre moins importante du fait de la mécanisation des exploitations et d'une professionnalisation.

La majorité des établissements agricoles n'emploie pas de salariés. Parmi les autres, la tendance est de 1 à 2 salariés. En tout, les établissements agricoles des Pyrénées Audoises concentrent seulement 2% des emplois salariés totaux, soit 47 emplois (INSEE 2013). Les activités liées à l'élevage génèrent peu d'emplois salariés, contrairement à la viticulture ou à l'arboriculture par exemple, activités qui sont davantage représentées dans le Quillanais ou le Chalabrais. Cela explique la concentration des emplois salariés dans ces unités territoriales.

La main d'œuvre familiale reste majoritaire avec 83% des actifs étant chefs ou coexploitants. Avec les conjoints non coexploitants travaillant sur l'exploitation, la main d'œuvre familiale atteint plus de 90% des actifs. Néanmoins, la main d'œuvre familiale, notamment les conjoints non coexploitants, sont en diminution avec une baisse de 16%.

La double activité est historiquement présente sur ce territoire. Dans la majeure partie des cas, il s'agissait d'exploitants agricoles et forestiers, mais certains pratiquaient également des activités d'artisanat.

Les emplois indirects sont assez peu présents dans l'économie locale, le territoire étant majoritairement tourné vers la production de matières premières. Quelques viviers d'emplois sont à noter toutefois sur le territoire ou à proximité : l'abattoir de Quillan, l'atelier de découpe Rimbault, les Jardins de la Haute Vallée de l'Aude... qui permettent de maintenir un certain dynamisme économique autour de l'agriculture.

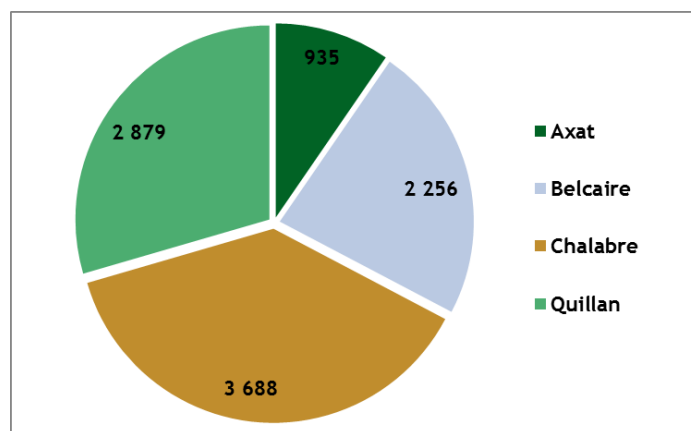
	Travail dans les exploitations agricoles (UTA)			dont travail salarié (UTA)		Évolution
	2010	2000	1988	2000	2010	2000-2010
Pyrénées Audoises	349	419	705	17	24	-17%

*Travail dans les exploitations agricoles et évolution 2000-2010.*

### **Une production brute standard (PBS) faible en moyenne**

En 2010, la PBS totale de la CC Pyrénées Audoises s'élève à environ 9 millions d'euros, avec une baisse significative de 21% par rapport à 2000.

La production brute moyenne des exploitations s'élève à 34 000€ en moyenne, contre 101 000 € en France, ce qui s'explique par la prédominance de l'élevage et l'orientation du territoire vers la production de matières premières, à faible valeur ajoutée.



*Production brute standard des exploitations par unité territoriale (PBS exprimé en k€).*

## **2.3 DES EXPLOITATIONS DE TAILLE CONTRASTÉE ET UN VIEILLISSEMENT MARQUÉ**

### **Un agrandissement de la taille moyenne (surface) des exploitations**

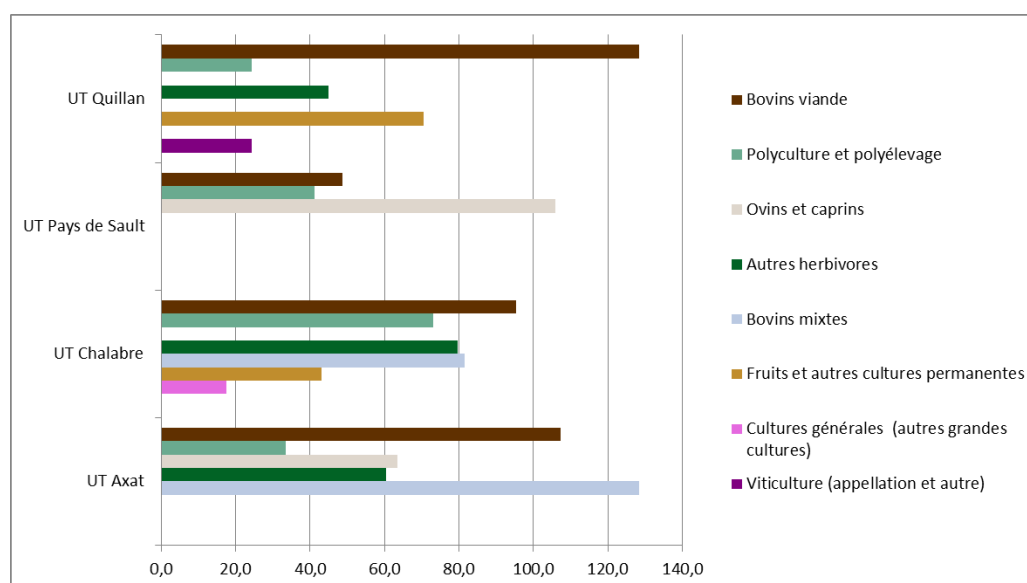
Si l'on met en regard l'évolution de la SAU et l'évolution du nombre d'exploitations agricoles, l'analyse révèle que depuis le recensement de 2000 les exploitations tendent à se concentrer et à s'agrandir. Ainsi, les exploitations agricoles se professionnalisent de plus en plus et la surface moyenne par exploitation est en constante augmentation passant de 49 ha en moyenne en 2000 à 63 ha en 2010, soit une hausse de 29%. Cette tendance est d'autant plus marquée sur le Pays de Sault, où la surface moyenne des exploitations a augmenté de 50% sur cette période. L'augmentation est en revanche plus modérée sur le Chalabrais, où elle atteint les 11% seulement.

Cette taille moyenne cache néanmoins des disparités importantes de taille entre les exploitations. 13,7% de l'effectif des exploitations exploite moins de 20 ha sur le territoire et 41,4 % exploite une surface supérieure à 100 ha. Cette disparité peut être pour partie liée à l'orientation technico-économique des exploitations.

Taille	Nombre d'exploitations	Part du nombre d'exploitations (%)	Surface exploitée (ha)	Part de la surface exploitée (ha)
Inférieure à 20 ha	38	13,7%	368	1,1%
De 20 à 50 ha	67	24,1%	2 283	7,0%
De 50 à 100 ha	58	20,9%	4 248	13,0%
De 100 à 200 ha	72	25,9%	10 096	30,9%
Supérieure à 200 ha	43	15,5%	15 703	48,0%
<b>Total</b>	<b>278</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 697</b>	<b>100,0%</b>

NB : la surface est différente de l'espace agricole de référence car elle se base uniquement sur le RPG2014 et prend en compte les îlots exploités par les exploitants de la CCPA sur la CC voisine du Limouxin.

*Taille des exploitations agricoles selon le RPG2014.*

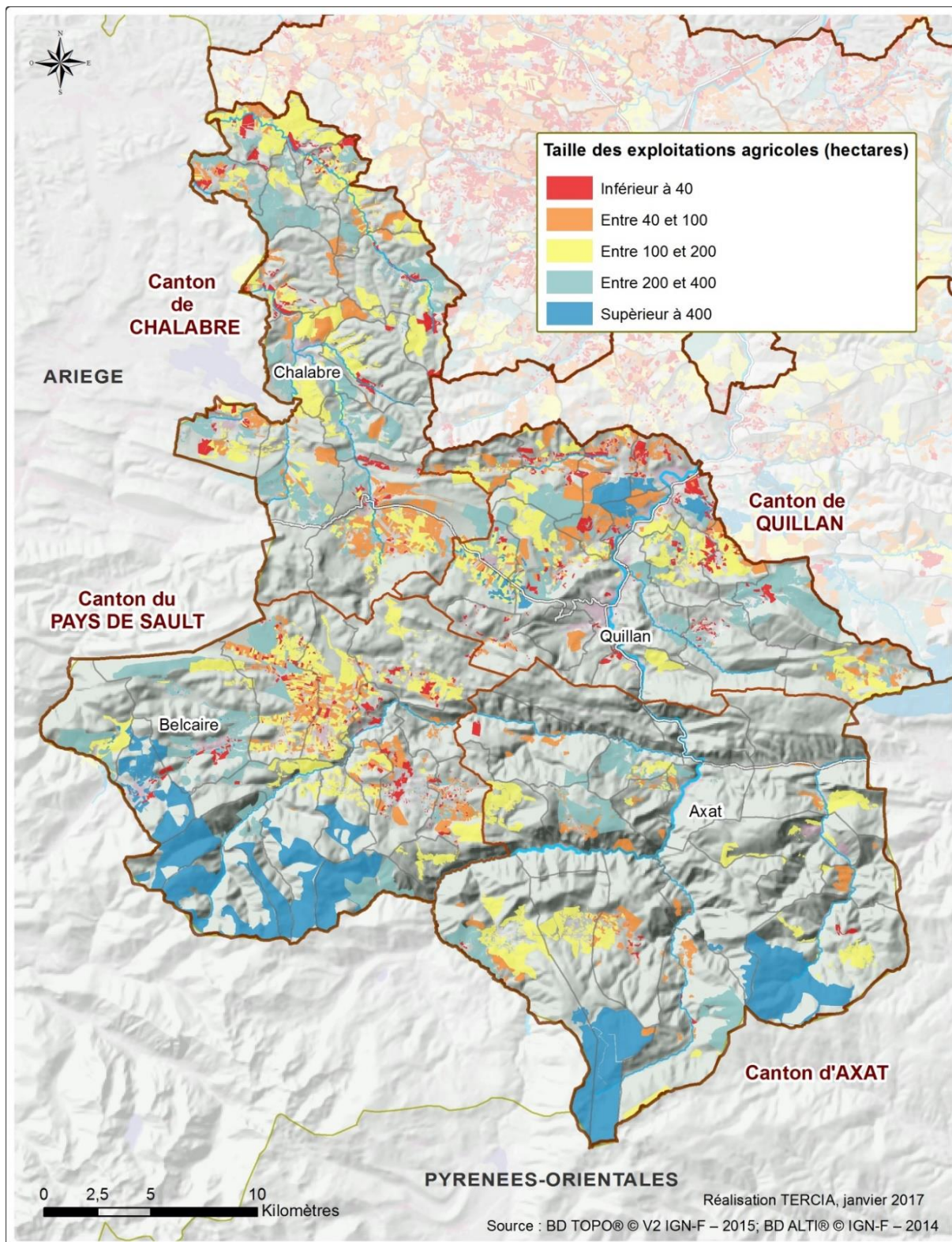


*Taille moyenne des exploitations selon les orientations technico-économiques et les unités territoriales (en ha).*

Selon le RGA 2010, les exploitations dont le chef d'exploitation est jeune ont un SAU moyenne plus importante : les moins de 40 ans ont environ 50 ha quand les plus de 60 ans ont 25 ha.

La taille moyenne des exploitations est également très variable entre les unités territoriales, puisqu'elle est de 50 ha dans le Quillanais contre 78 ha dans l'Axatois. Cela peut s'expliquer par l'orientation technico-économique des exploitations. Sur la Communauté de Communes, les exploitations tournées vers la viticulture ont une SAU moyenne de 24 ha quand les éleveurs bovins allaitants ont une taille moyenne de près de 70 ha.

Dans l'unité territoriale d'Axat, la majorité des exploitations pratique l'élevage très extensif, sur de vastes espaces de prairies, landes et parcours. Seules les exploitations en polyculture-polyélevage sont de petite taille, en moyenne 33,5 ha selon le RGA 2010. Le Quillanais, fruit d'un héritage viticole, est quant à lui constitué d'une mosaïque de cultures et présente ainsi une plus grande diversité de productions, implantées sur des îlots de taille très variable : 24 ha en moyenne en viticulture, 46 ha en polyculture-polyélevage et 128 ha en bovin viande.



### Statuts des exploitations : une proportion équivalente entre personnes physiques et formes sociétaires (source RGA 2000 et 2010)

Un peu plus de la moitié des exploitations (55%) n'est pas en société (personnes physiques) et exploite 45% des surfaces agricoles recensées. Leur effectif décroît beaucoup plus rapidement (-62%) que les formes sociétaires (-16%).

La SAU des exploitations individuelles diminue de 18% entre 2000 et 2010 alors que celle des formes sociétaires augmente de 4%.

Ces formes sociétaires sont de plus en plus choisies par les exploitants, notamment les éleveurs. Elles permettent, entre autres, un regroupement limitant le phénomène de solitude et répartissant les contraintes sur plusieurs personnes.

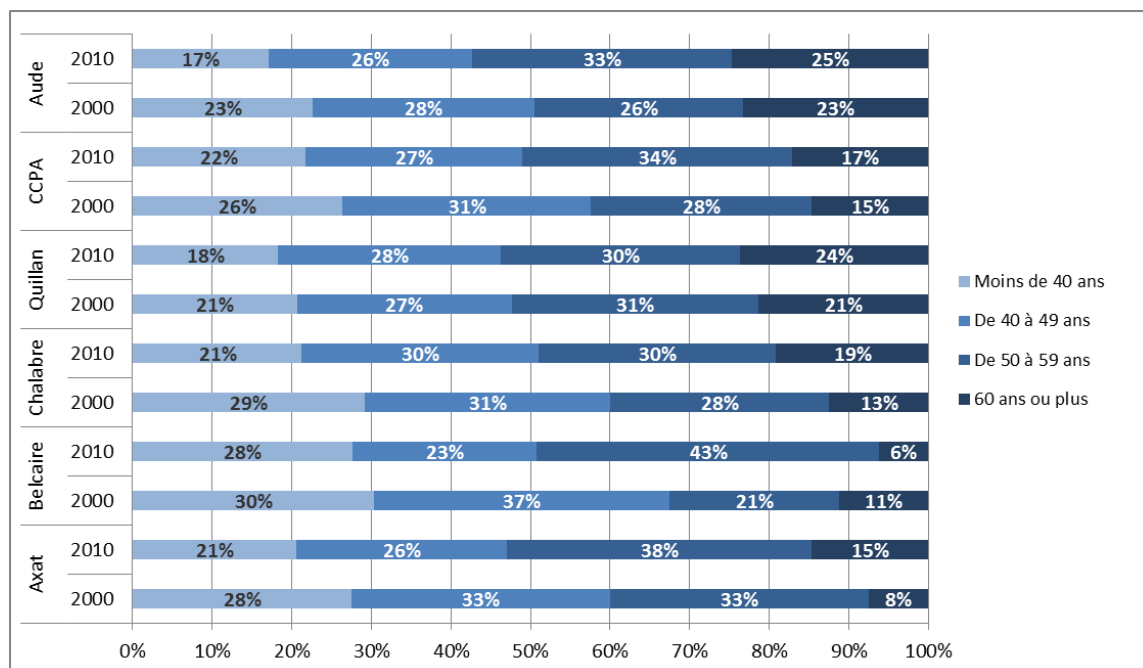
	Exploitations				SAU (ha)			
	2000	2010	%	Évolution	2000	2010	%	Évolution
Total exploitations	354	251		-41,0%	16934	16021		-5,7%
dont								
Exploitations individuelles	223	138	55,0%	-61,6%	8466	7195	44,9%	-17,7%
GAEC, EARL, Autres	131	113	45,0%	-15,9%	8468	8826	55,1%	4,1%

Remarque : le nombre d'exploitations indiqué dans le tableau 9 provient du RGA (251 exploitations en 2010 ayant leur siège sur une des communes de la CCPA), ce chiffre est légèrement différent du nombre issu du RPG2014 (tableau 8 par exemple) qui est de 278 exploitations. Cette différence peut s'expliquer en partie par la méthode de calcul de ces 2 sources de données différentes ; le RGA comptabilise les exploitations ayant leur siège d'exploitation sur une des communes de la CCPA tandis que le RPG permet de comptabiliser les exploitations ayant au moins une parcelle sur le territoire de la CCPA.

*Forme juridique des exploitations agricoles (Source RGA 2000 et 2010).*

## Viellissement des exploitants et transmission des exploitations

### Un vieillissement des exploitants au cours des 10 dernières années



*Evolution de l'âge des exploitants entre 2000 et 2010 (RGA).*

Les chefs d'exploitation sont légèrement plus jeunes sur le territoire que sur le département de l'Aude. La proportion des moins de 40 ans est en 2010 de 22 % contre 17 % dans l'Aude.

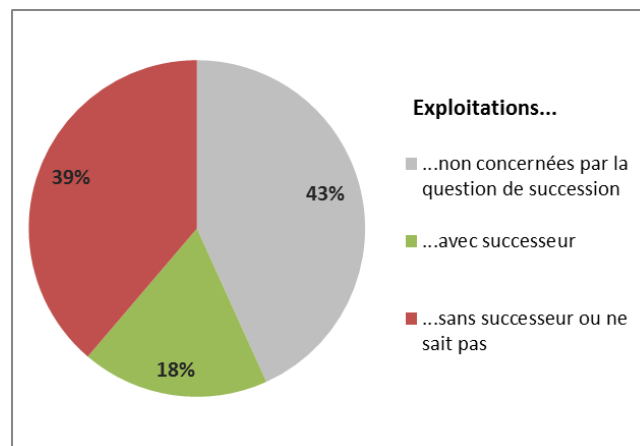
Comme dans l'Aude et le reste de la France, l'analyse comparative de l'âge des chefs d'exploitations entre 2000 et 2010 montre une nette tendance au vieillissement. Sur la période, la part des moins de 40 ans diminue sur l'ensemble des unités territoriales, au profit

notamment des plus de 50 ans. Leur part dans le total est ainsi passée de 43% à 51%. De cette tendance découle la question de la reprise des exploitations dans les décennies à venir, problème souvent évoqué par la profession agricole et les exploitants eux-mêmes.

### Un renouvellement des exploitations incertain

Source RGA 2010

Comme évoqué précédemment, le vieillissement généralisé des exploitations pose la question du renouvellement. L'étude des chiffres du RGA nous montre à ce titre que 39% des exploitations du territoire est, pour l'heure, sans successeur connu. Le nombre d'exploitations avec un successeur connu est plus de deux fois moins important (18%). Cette proportion correspond à celle que l'on constate au niveau du département et traduit une tendance généralisée de déprise agricole. Les entretiens et ateliers confirment cette tendance et apportent des éléments qualitatifs à la difficile transmission des exploitations. Outre la rupture générationnelle et sociétale, deux caractéristiques majeures sont mises en avant. D'une part un foncier qui est d'avantage mobilisé pour l'agrandissement que pour la reprise des installations, et d'autre part, la taille importante des exploitations (et donc du prix) couplée aux prévisionnels de chiffre d'affaires, décourage les volontaires potentiels et les banques. A cela s'ajoute le choix de nombreux agriculteurs de vendre leurs terres sans les bâtiments agricoles, conservés pour leur retraite.



Renouvellement des exploitations (RGA).

Le tableau dressé par les entretiens et ateliers n'est toutefois pas totalement noir. En effet, les Pyrénées Audoises bénéficient d'une bonne image auprès des populations extérieures et par extension d'une réelle attractivité.

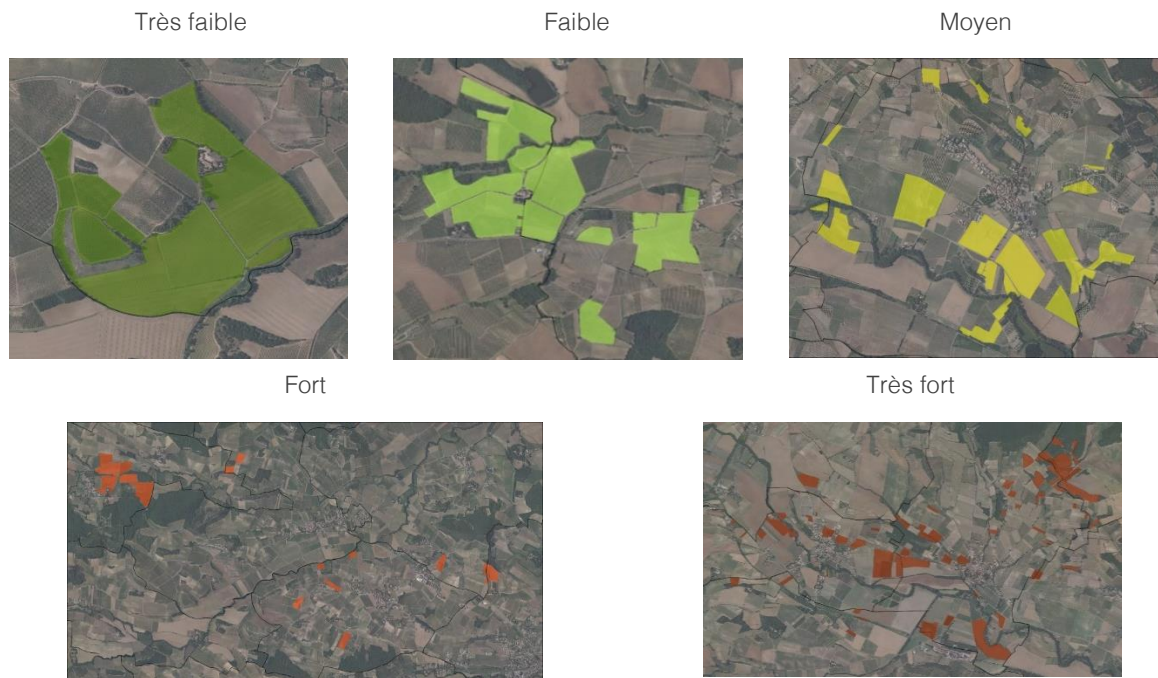
Les nouveaux arrivants sont souvent porteurs de véritables projets. Leur arrivée constitue un facteur de diversification agricole et de redynamisation du tissu social. Il semble à ce titre doublement pertinent de l'encourager en facilitant leur installation.

### Une forte dispersion parcellaire sur certains secteurs du territoire

Un des éléments à prendre en compte - et qui peut justifier une intervention publique - est la dispersion parcellaire des exploitations agricoles ou de la propriété agricole. En effet, de nos jours, il devient de plus en plus difficile d'avoir une exploitation économiquement viable avec un parcellaire morcelé et dispersé, en particulier pour les exploitations tournées vers l'élevage.

*Note méthodologique : Tercia utilise d'habitude une méthode interne et éprouvée sur d'autres territoires consistant à pondérer la distance de l'îlot au siège de l'exploitation par la surface de l'îlot. Autrement dit, on prend en compte le fait qu'une grande surface éloignée est moins pénalisante qu'une petite surface.*

*Ici, la dispersion a été mesurée à partir du RPG 2014 par photointerprétation car on ne connaît pas la localisation des sièges d'exploitations et les exploitations agricoles sont principalement tournées vers l'élevage bovin allaitant, ce qui en termes de structure foncière rend difficile une analyse « automatisée » de ces espaces agricoles car cela nécessite de tenir compte de la nature des espaces concernés (estives, terres labourables).*

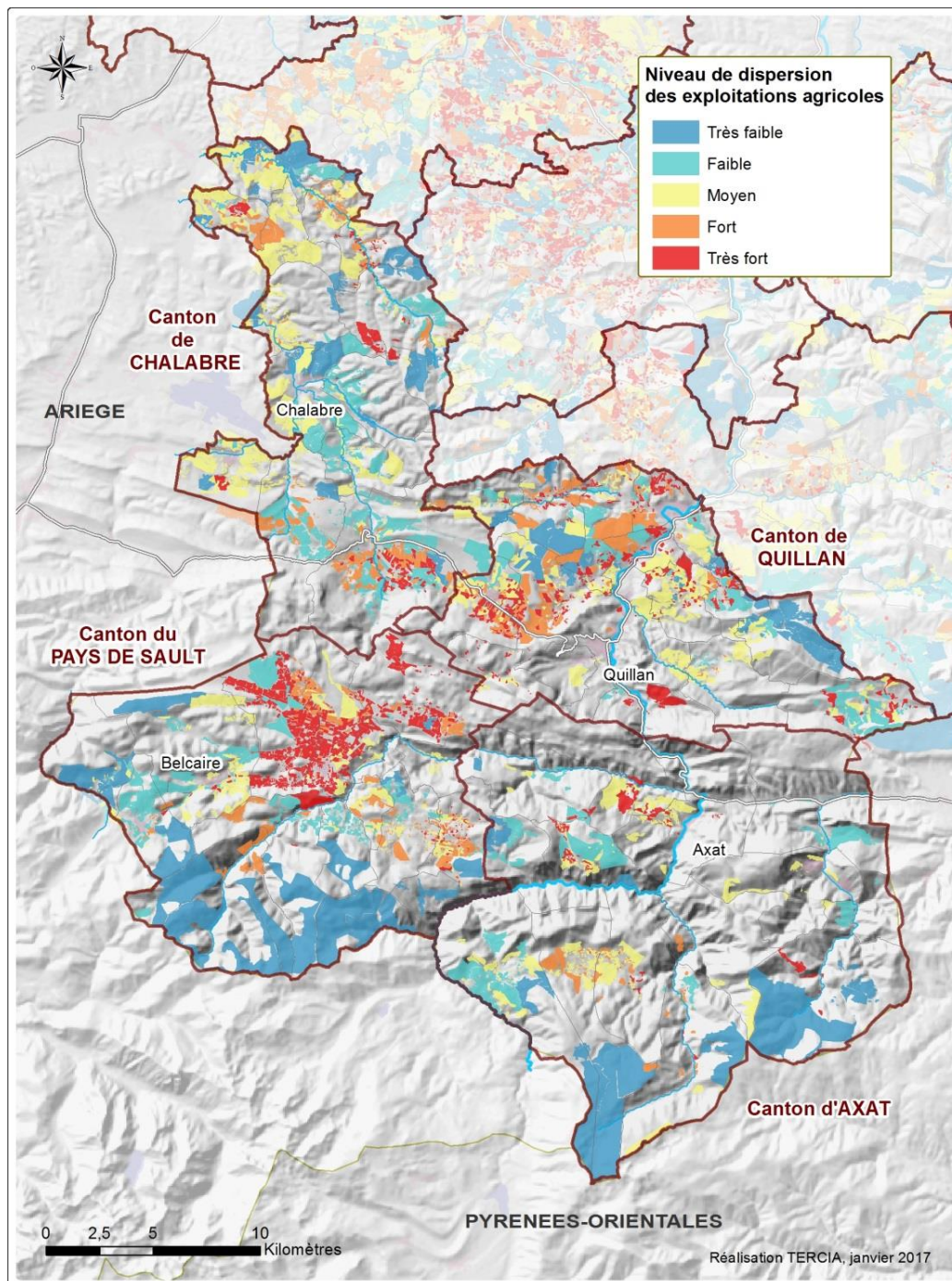


*Niveau de dispersion (exemples)*

Niveau de dispersion du parcellaire	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations (%)	Surface (ha)	Surface (%)
Très faible	<b>64</b>	<b>23%</b>	<b>10 935</b>	<b>33%</b>
Faible	<b>61</b>	<b>22%</b>	<b>6 132</b>	<b>19%</b>
Moyen	<b>67</b>	<b>24%</b>	<b>8 386</b>	<b>26%</b>
Fort	<b>38</b>	<b>14%</b>	<b>3 530</b>	<b>11%</b>
Très fort	<b>48</b>	<b>17%</b>	<b>3 714</b>	<b>11%</b>
<b>CCPA</b>	<b>278</b>	<b>100%</b>	<b>32 697</b>	<b>100%</b>

Remarque : la surface est différente de l'espace agricole de référence car elle se base uniquement sur le RPG2014 et prend en compte les îlots exploités par les exploitants de la CCPA sur CC voisine du Limouxin.

*Niveau de dispersion parcellaire des exploitations agricoles.*



Cette analyse met en évidence un niveau de dispersion parcellaire pour certaines exploitations agricoles difficilement compatible avec les conditions actuelles d'exploitations (baisse de la main d'œuvre, coût du carburant, conflit d'usage avec les non agriculteurs...). C'est un sujet de préoccupation pour l'activité qui a été souligné à plusieurs reprises par les exploitants et les professionnels du secteur (entretiens, réunions et ateliers participatifs).

De manière globale, le niveau de dispersion du parcellaire des exploitations peut être considéré comme important, en effet 31% des exploitations utilisant 22% du territoire agricole ont un niveau de dispersion pouvant être considéré comme fort à très fort. Seule la moitié de la surface exploitée l'est par des exploitations qui ont un niveau de dispersion du parcellaire pouvant être considéré comme faible à très faible.

Si on regarde l'analyse cartographique représentant le niveau de dispersion du parcellaire des exploitations, on constate de fortes disparités territoriales avec certains secteurs où la question de la mise en place d'outils fonciers (exemple de l'aménagement foncier) pour améliorer la structure foncière des exploitations se pose.

Quatre communes de l'UT du Pays de Sault ont un parcellaire très morcelé et dispersé : Belfort-sur-Rebenty, Roquefeuil, Belvis et Espezel. D'autres secteurs sont aussi concernés dans une moindre mesure comme Quillan, Nebias, Puivert...

### **Un nombre moyen d'îlots exploités important et une taille moyenne faible au regard des besoins liés à l'élevage**

*Note méthodologique : Le RPG définit un îlot comme un regroupement de parcelles culturales contiguës exploité par une même personne ou société pouvant porter une ou plusieurs cultures et limité par des éléments facilement repérables et permanents (comme un chemin, une route, un ruisseau...) ou par d'autres exploitations.*

*En termes d'analyse de la structure foncière (morcellement, dispersion, etc.), le fait que pour une même exploitation, un îlot soit séparé d'un autre par un chemin, un fossé ou tout autre élément facilement franchissable (à l'inverse d'une rivière ou d'une route nationale par exemple) n'est pas contraignant pour l'exploitation et donc pas forcément à prendre en compte pour l'analyse du morcellement ou de la dispersion parcellaire.*



*Exemple de regroupement des îlots (méthode Tercia).*

En appliquant cette méthode, on divise par près de deux le nombre d'îlots, on passe de 5393 îlots déclarés dans le RPG à 2 964 îlots après regroupement (méthode Tercia).

### **Analyse du nombre et de la taille des îlots par exploitations agricoles**

L'analyse met en évidence que 44% des surfaces déclarées sont utilisées par des exploitants ayant plus de 10 îlots (soit 42% des exploitations), ce qui peut avoir un impact économique sur le fonctionnement des exploitations en augmentant les coûts et le temps passé liés aux déplacements. Une des autres conséquences est la diminution du rendement des terres les plus éloignées (moins d'entretien, moins d'investissement...).

Nombre d'îlots exploités	Nombre d'exploitations	Part des d'exploitations (%)	Surface exploitée (ha)	Part des surfaces exploitées (%)
1 îlot	43	15%	9 113	28%
2 à 3 îlots	35	13%	2 488	8%
4 à 5 îlots	25	9%	1 643	5%
Entre 6 et 10 îlots	59	21%	4 979	15%
Entre 11 et 20 îlots	62	22%	7 860	24%
Entre 21 et 30 îlots	30	11%	3 693	11%
Plus de 30 îlots	24	9%	2 921	9%
<b>Total CCPA</b>	<b>278</b>	<b>100%</b>	<b>32 697</b>	<b>100%</b>

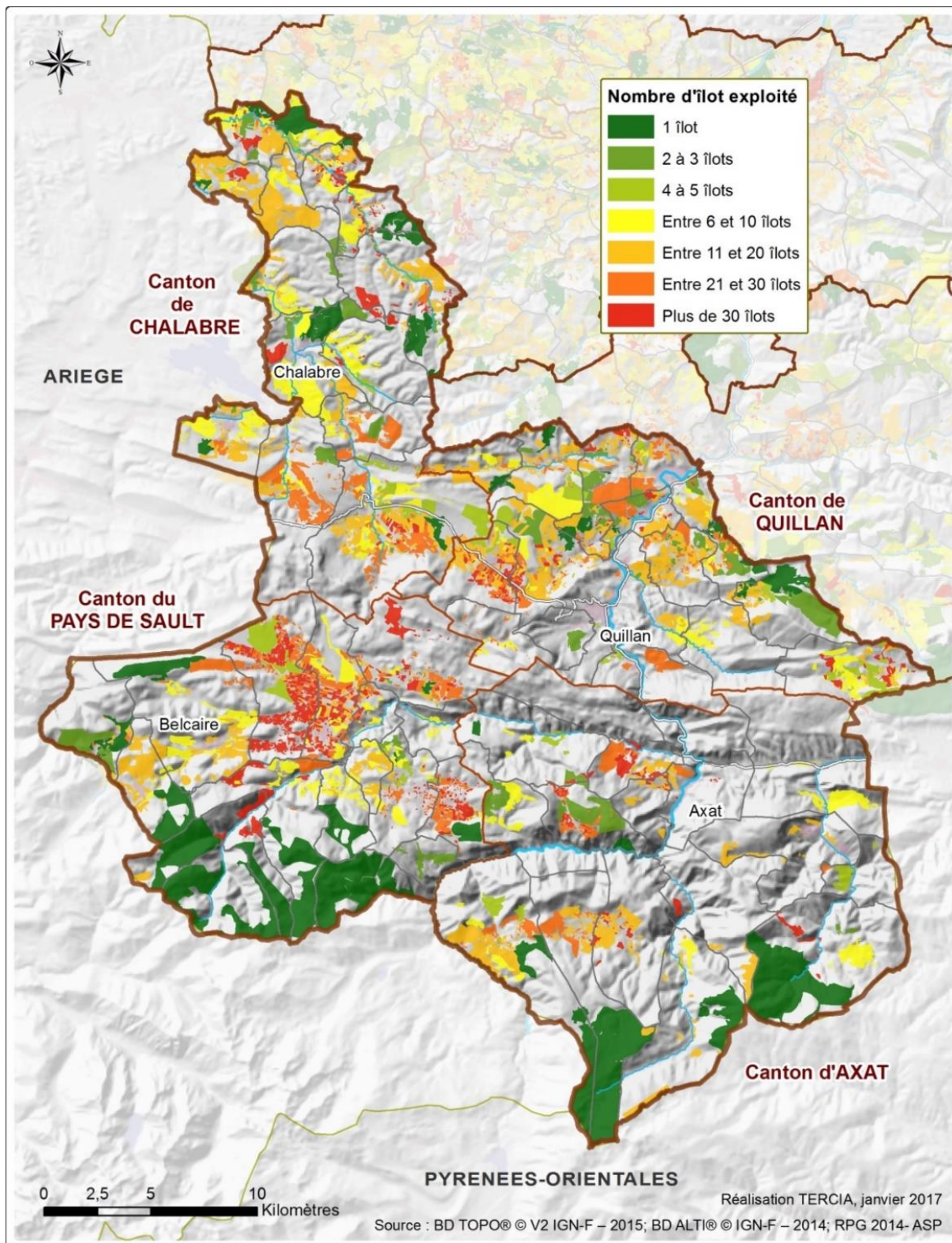
*Répartition des exploitations agricoles en fonction du nombre d'îlots exploités.*

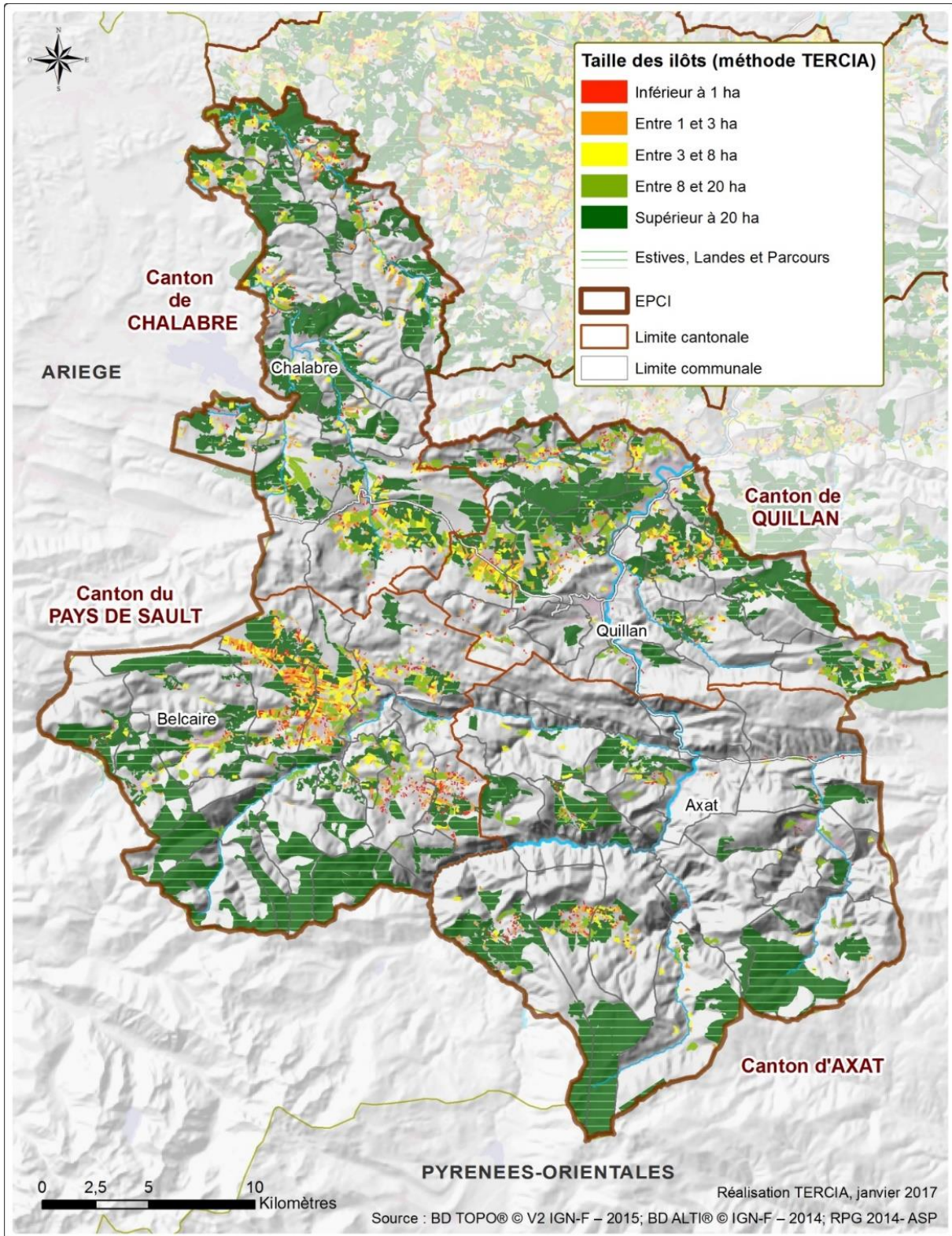
Lorsque l'on s'intéresse à la taille des îlots, il apparaît que 70 à 73% des îlots utilisés (selon si îlots RPG ou méthode Tercia) par les exploitations agricoles ont une surface inférieure à 3 ha. Cette proportion apparaît élevée, même si les surfaces cumulées de cette catégorie de taille d'îlot ne représentent que 7% à 14% du territoire agricole. A l'inverse, 69% à 83% du territoire exploité est constitué d'îlots supérieurs à 10 ha. La présence d'îlots de petite taille, représentant moins de 10% de la surface du territoire, entraîne une fragmentation de celui-ci et rend plus difficile une restructuration à l'amiable sans action publique.

Classe de surface des îlots	Nombre d'îlot RPG	Part du nombre d'îlot RPG (%)	Surface des îlots RPG (ha)	Part des surfaces des îlots RPG (%)	Nombre d'îlot tercia	Part du nombre d'îlot tercia (%)	Surface des îlots tercia (ha)	Part des surfaces des îlots tercia (%)
Moins de 1 ha	2 276	42,2%	1 144	4,0%	1 192	40,2%	606	2,1%
Entre 1 et 3 ha	1 671	31,0%	2 907	10,1%	879	29,6%	1 545	5,3%
Entre 3 et 5 ha	512	9,5%	1 986	6,9%	259	8,7%	1 014	3,5%
Entre 5 et 10 ha	414	7,7%	2 936	10,2%	228	7,7%	1 585	5,5%
Entre 10 et 30 ha	372	6,9%	6 040	21,0%	212	7,2%	3 619	12,5%
Entre 30 et 100 ha	122	2,3%	6 210	21,6%	137	4,6%	7 379	25,4%
Plus de 100 ha	26	0,5%	7 564	26,3%	58	2,0%	13 280	45,7%
<b>Total général</b>	<b>5 393</b>	<b>100,0%</b>	<b>28 787</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 965</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 028</b>	<b>100,0%</b>

*Taille des îlots utilisés par les exploitations agricoles.*

Que ce soit en étudiant le nombre d'îlots par exploitation, la taille des îlots ou le niveau de dispersion des exploitations agricoles, on constate que ce sont les mêmes secteurs géographiques qui ressortent avec un parcellaire morcelé et déstructuré. Il s'agit des secteurs où l'on trouve les terres agricoles ayant le meilleur potentiel agronomique, permettant de produire des céréales et autres productions nécessaires à l'élevage, ce qui explique en partie cet état de fait.





### **La constructibilité en zone agricole, une question récurrente**

Une analyse de l'orthophotographie et de la BD Topo montre la présence de bâtiments agricoles situés majoritairement en zone agricole et souvent à proximité des hameaux et des villages. L'espace rural est relativement peu mité et il semble que la plupart des bâtiments

agricoles existants sont généralement associés à un logement et ont conservé leur vocation agricole.

Les entretiens font état d'une crainte du monde agricole de voir les conditions pour la construction de logements et de bâtiments agricoles devenir plus restrictives alors qu'il s'agit, pour certains, d'une nécessité pour améliorer les conditions d'exploitation et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Ce constat est particulièrement vrai pour l'élevage qui nécessite d'avoir une partie du foncier regroupée autour d'un bâtiment. Ces secteurs où la demande de construction de logements et de bâtiments d'élevage pourrait être autorisée doivent, si possible, ne pas être trop éloignés des villages et permettre l'accès à l'eau et l'électricité.

Les ateliers ont mis en avant le souhait des élus de mettre en place une réglementation sur la constructibilité en zone agricole qui ne soit pas trop contraignante afin de favoriser le maintien et le développement des activités agricoles :

- Permettre la création de nouveaux bâtiments et habitations liés aux exploitations agricoles, sauf sur des secteurs à protéger au titre du paysage ou des risques naturels ;
- Favoriser davantage la réhabilitation de constructions déjà existantes sur les zones agricoles et forestières ;
- Réfléchir à la création de hameaux agricoles (notion de « hameau nouveau intégré à l'environnement ») ;
- Utiliser prioritairement les espaces à faible valeur agricole pour de nouvelles constructions agricoles ;
- Etudier l'opportunité ponctuelle d'autoriser les changements d'affectation : exemple d'Escouloubre pour la réalisation d'un bassin d'eau sulfureuse à proximité des anciens bains ;
- Prévoir la possibilité pour les exploitants agricoles de réaliser des gîtes et autres structures d'accueil pour les touristes (changement d'affectation).

## 2.4 L'APPROCHE PAR FILIERE

### *Viticulture*

La filière viti-vinicole de la Haute Vallée de l'Aude comprend deux appellations : l'AOC Limoux et l'AOC Malepère, deux Appellations d'Origine Contrôlée du Languedoc.

- L'AOC Limoux s'étend sur 7 800 ha, soit 41 communes comprises dans quatre terroirs : le terroir méditerranéen au Nord, le terroir Océanique à l'ouest, le terroir d'Autan à l'est et le terroir Haute vallée au Sud. Ce dernier concerne à la marge le territoire de la CCPA, à savoir uniquement l'UT de Quillan qui est à la croisée de diverses régions agricoles.
- L'AOC de Malepère s'étend sur 500 ha, soit 31 communes de l'Ouest du département. Elle ne concerne pas le territoire communautaire.

La filière est globalement bien structurée et dynamique, avec deux coopératives actrices du territoire, quelques négociants et un petit tissu d'indépendants actifs et présents. Les coopératives principales - Anne de Joyeuse et Sieur d'Arques - se partagent la production de vins tranquilles et de pays (Anne de Joyeuse) et de vins effervescents (Sieur d'Arques). Leur stratégie marketing vise la qualité et la typicité de leurs produits.

Elles bénéficient d'une bonne reconnaissance et sont bien valorisées sur le marché viticole. La commercialisation s'organise comme suit :

- 77% des produits sont vendus en France dont 54% en grande distribution, 12% en vente directe et 8% en cavistes ;
- 23% sont exportés, notamment vers la Belgique, les États-Unis, ou encore la Grande-Bretagne.

Quoique la CCPA ne soit qu'indirectement concernée, la filière développe depuis quelques années une offre d'œnotourisme, pour laquelle subsistent des marges de manœuvre, en termes de visibilité notamment.

## **Elevage**

L'élevage est la principale production du territoire. Elle se traduit essentiellement par de l'élevage bovin et repose sur un système économique simple, avec de l'export de broutards, peu d'engraissement et globalement une faible valeur ajoutée. Ce schéma technique la rend très vulnérable aux fluctuations du marché mondial.

### **Une filière bovine dominante mais fragile**

La domination du système bovin extensif s'explique par plusieurs facteurs et semble en l'état difficilement réversible :

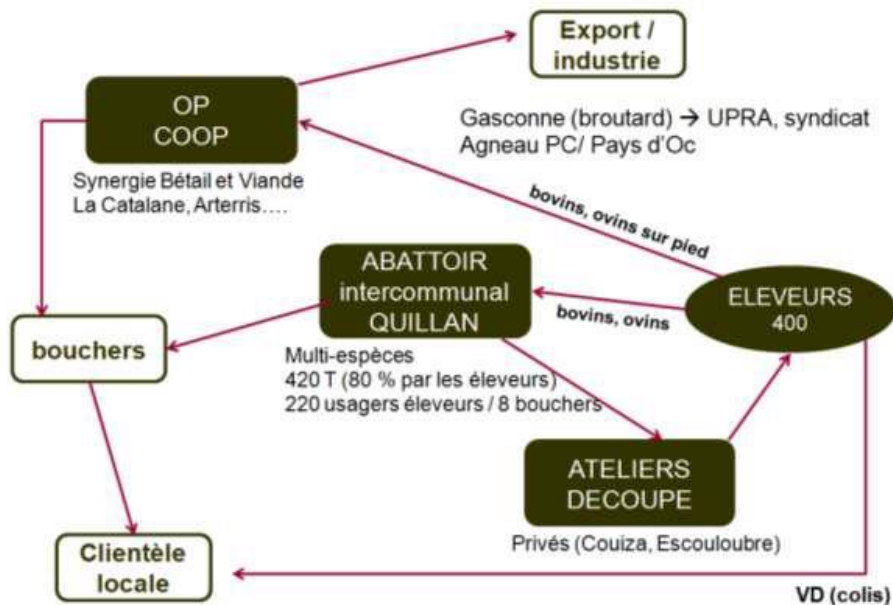
- Un prix de vente des veaux supérieur à celui des agneaux ;
- Les conditions d'éligibilité aux aides ICHN (Indemnité compensatoire pour handicap naturel) ;
- Une charge de travail parfois inférieure, considérant le système économique le plus fréquent ;
- La volonté de développer la chasse (les moutons étant parfois attaqués par les chiens de chasse) ;
- ...

Dans un contexte plus large de déprise agricole, cette évolution s'est accompagnée d'un déclin des terres exploitées et d'une expansion des forêts. La filière bovine repose aujourd'hui essentiellement sur l'élevage de la race gasconne. Malgré la valorisation Label Rouge des bœufs gascons, elle souffre d'un manque global de valeur ajoutée. De fait, la majeure partie des animaux est vendue en broutard à l'export, principalement vers l'industrie italienne. Ce constat s'explique par le manque de production céréalière sur le territoire, par la concurrence des producteurs des départements limitrophes et possiblement par la tentation de certains agriculteurs de se reposer sur les primes à l'élevage extensif.

Les productions laitières sont peu présentes sur le territoire. A l'échelle du Pays, on ne compterait plus qu'une exploitation spécialisée en bovins lait. Les autres productions laitières, caprines ou ovines, bénéficient toutefois d'une meilleure situation et dynamique. Cette « réussite » repose notamment sur le choix de ces éleveurs de créer une réelle valeur ajoutée grâce à la transformation fromagère et la vente directe (boutiques paysannes, marchés, sur l'exploitation...).

### **Des projets collectifs aux résultats mitigés**

Toutes espèces confondues, à l'échelle du Pays, on compte environ 400 éleveurs acteurs de la filière élevage. L'organisation de la filière est schématisée en suivant.



OP = opérateurs privés.

*Schéma d'organisation de la filière viande de la Haute vallée de l'Aude (d'après DELLA SIGNORA, 2012).*

La filière s'est majoritairement orientée autour des coopératives privées, dont l'activité est, comme dit précédemment, pour grande partie orientée vers l'export des broutards. L'abattoir intercommunal installé à Quillan n'en reste pas moins au centre du fonctionnement local de la filière. Couplé aux ateliers de découpe privés de Couiza et d'Escouloubre, il contribue à une tendance - mise en avant par plusieurs acteurs interrogés - de développement des filières courtes et de la vente directe par les producteurs de viande. Bien que les débouchés soient limités, une trentaine se serait d'ores et déjà spécialisée dans la vente directe, avec dès lors une meilleure valorisation des productions. Une certaine défiance existe toutefois chez certains éleveurs vis-à-vis de cet outil, du fait de son fonctionnement collectif d'une part, mais aussi et surtout à cause de son manque de rentabilité. Son maintien tient en effet à un choix politique local, sans lequel son avenir serait compromis.

### **Autres filières**

La filière fruits et légumes du Pays de la HVA compte environ 30 maraîchers et arboriculteurs, 20 producteurs de Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales (dont 6 en activité principale) et 15 producteurs de pomme de terre sous marque. Cette activité est très dispersée sur le territoire bien qu'elle se situe préférentiellement le long de l'Aude.

La pomme de terre du Pays de Sault est une marque collective déposée et bénéficie d'une association de défense : l'ADEPOPAS. Depuis 2010, la coopérative du Pays de Sault organise le tri, le conditionnement et la commercialisation de la production. Les quantités produites sont faibles, puisque seulement 200 à 300 tonnes sont produites annuellement, mais les productions sont très facilement commercialisées et bénéficient d'une bonne valeur ajoutée.

Pour les maraîchers, la coopérative des « Jardins de la Haute Vallée », située à Couiza, met à disposition un pressoir permettant aux producteurs de transformer leurs fruits en jus : 100000 litres sont pressés chaque année, dont 80% de jus de pommes. Elle permet également la fabrication de 15 tonnes de conserves et de pâtés végétaux. L'outil collectif est dynamique et est jugé comme en bonne santé économique par l'ensemble des acteurs interrogés.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Un taux d'activité agricole conséquent (8,3% des emplois du territoire et 14% des établissements actifs -agriculture, sylviculture et pêche-).

Une agriculture dominée par l'élevage (80% des exploitations) et une main d'œuvre majoritairement familiale.

Une baisse significative du nombre d'exploitations agricoles (-24%) entre 2000 et 2010 mais un quasi-maintien de la surface agricole utile (-2%).

Un vieillissement marqué des exploitants au cours des 10 dernières années, une augmentation de la taille moyenne des exploitations (+29% en 10 ans) et une structure foncière peu adaptée sur certains secteurs du territoire qui posent la question du renouvellement difficile/incertain des exploitations agricoles.

Des bâtiments agricoles souvent associés à un logement et situés à proximité des hameaux et villages, ayant pour l'instant conservé leur vocation agricole. Un espace rural peu mité.

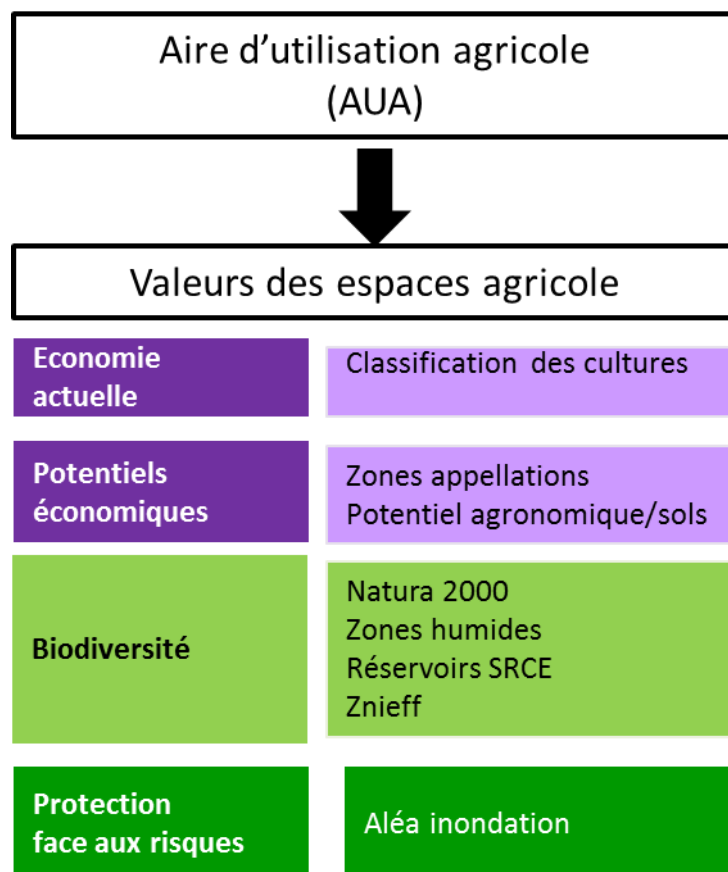
Des ateliers qui ont mis en avant le souhait des élus de mettre en place une réglementation sur la constructibilité en zone agricole qui ne soit pas trop contraignante afin de favoriser le maintien et le développement des activités agricoles.

## 3 L'ANALYSE DES VALEURS D'USAGES ET L'IDENTIFICATION DES ESPACES AGRICOLES A ENJEUX

L'espace agricole n'est pas seulement considéré comme un support d'activité économique. Il contribue également à la biodiversité (espace de nidification et de reproduction de la faune...), au cadre de vie (paysage...) et à la protection des populations face aux risques d'inondation et de feu de forêts (zones d'expansion des crues, coupe-feu...).

Ce caractère multifonctionnel de l'agriculture permet de distinguer 4 types de valeurs dans l'aire d'utilisation agricole qui seront étudiés pour apprécier la valeur globale des espaces agricoles : économie actuelle, économie agricole potentielle, biodiversité et protection face aux risques.

A l'intérieur de chaque valeur dégagée, une gradation sera effectuée (très fort, fort, moyen, faible, sans enjeu significatif ou médiocre).



*Schéma de détermination des valeurs d'usages des espaces agricoles.*

### 3.1 VALEURS ECONOMIQUES LIEES AUX PRODUCTIONS AGRICOLES

#### Classification des valeurs économiques actuelles

La valeur économique des productions a été appréhendée à partir des données de l'aire d'utilisation agricole (AUA) (RPG2014 complété par photo-interprétation).

Le classement des cultures présenté dans le tableau suivant est basé sur la marge brute standard par hectare ou unité de bétail, qui se définit comme la valeur de la production par hectare (ou tête de bétail) moins les coûts de facteurs de production variables.

Cette valeur permet de classer les différents types de productions en fonction de la valeur économique dégagée par hectare.

Nature de culture	Valeurs économiques actuelles	Point
Estives, landes et parcours, prairies permanentes	Faible	1
Grandes cultures et cultures fourragères, semences, autres terres arables, prairies temporaires	Moyenne	2
Vigne, Arboriculture	Forte	3
Maraîchage et horticulture	Très forte	4

*Méthode de détermination des niveaux de valeurs économiques actuelles.*

#### Résultats

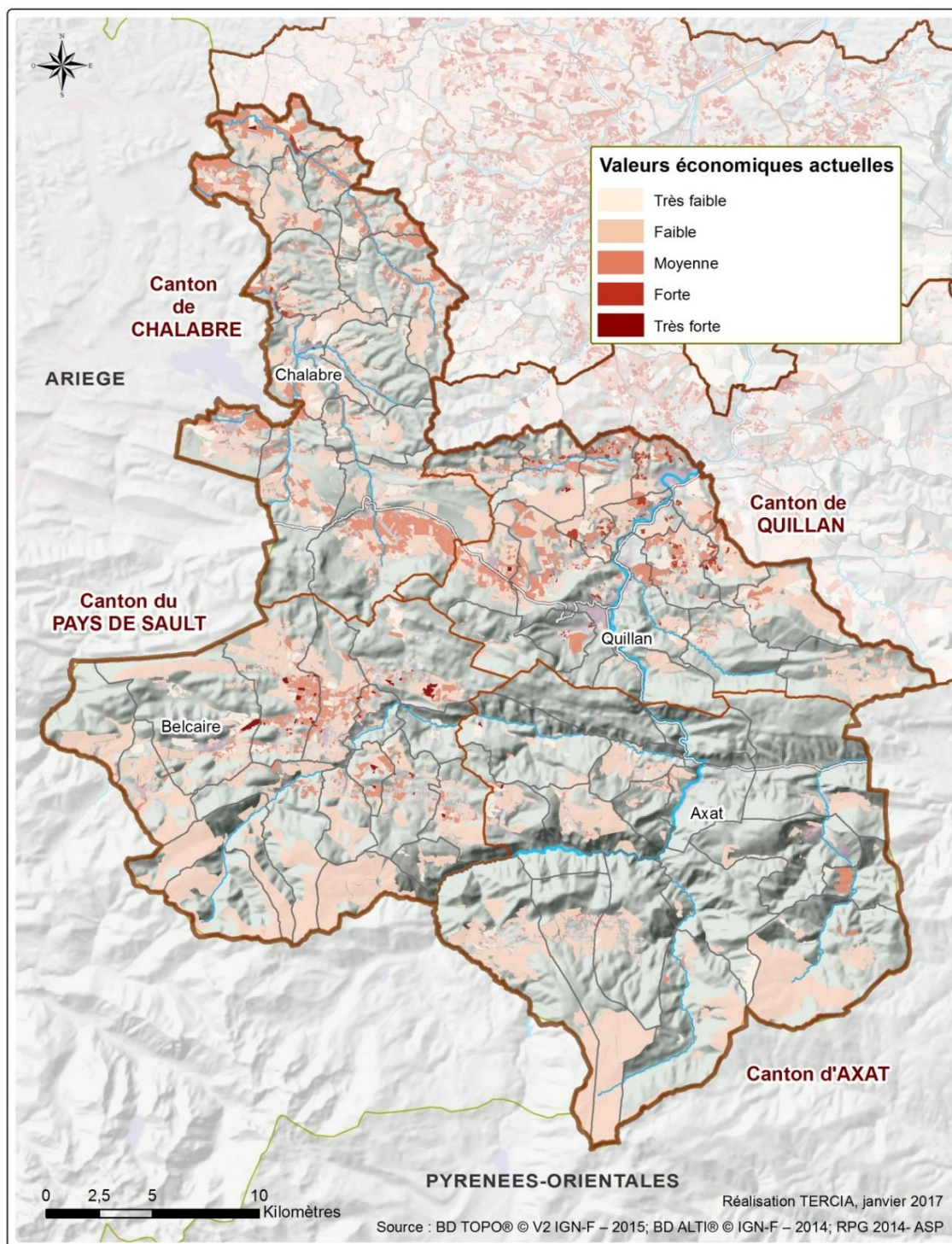
Plus des 3/4 de l'AUA du territoire a une valeur économique actuelle jugée faible, ce qui s'explique par la rareté des terres à bon potentiel agronomique (cf. chapitre 3.2) et, de manière plus générale, au contexte naturel du territoire, très escarpé et peu propice à une activité agricole autre que l'élevage. Avec 96% des terres agricoles ayant une valeur économique jugée faible, cette proportion est particulièrement élevée sur l'UT d'Axat.

Environ 20% de l'AUA a une valeur économique actuelle jugée moyenne. Il s'agit, en majeure partie, des terres arables des plateaux et fonds de vallées, valorisées en grandes cultures, cultures fourragères ou prairies temporaires. Les UT de Chalabre et de Quillan rassemblent les proportions les plus fortes, respectivement 37% et 24%, mais les plateaux du Pays de Sault occupent également des superficies importantes. Compte-tenu de la rareté des terres arables sur la CC et considérant leur importance dans les systèmes d'élevage notamment, cette valeur « moyenne » ne doit pas amener à négliger leur importance pour l'agriculture locale.

Les terres agricoles possédant une valeur économique actuelle jugée forte ou très forte sont très minoritaires sur la Communauté de communes puisqu'elles représentent près d'1% de l'AUA. Il s'agit en particulier des vignes et vergers qui parsèment le nord de l'UT de Quillan et y représentent près de 4% de l'AUA.

	Faible		Moyenne		Forte		Très forte		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	
UT Axat	5 933	96%	225	4%	0,3	0,0%	3	0,05%	6 161
UT Chalabre	5 079	63%	2 975	37%	45	0,6%	5	0,06%	8 103
UT Pays de Sault	7 483	86%	1 160	13%	5	0,1%	81	0,93%	8 730
UT Quillan	4 773	72%	1 625	24%	243	3,7%	12	0,18%	6 654
Total CCPA	23 268	78%	5 985	20%	293	1,0%	102	0,34%	29 648

*Résultat par unité territoriale des valeurs économiques actuelles.*



## 3.2 VALEURS ECONOMIQUES LIEES AUX POTENTIELS AGRICOLES

### Classification des valeurs économiques potentielles

Le potentiel des espaces agricoles est caractérisé par trois critères : le potentiel agronomique, le potentiel d'irrigation et le potentiel AOP/IGP.

## Le potentiel agronomique des sols

Ce potentiel traduit la capacité du sol en termes de production de biomasse. Elle traduit en d'autres termes la fertilité des sols, sans considération pour le type de valorisation actuelle de ces derniers.

*Méthodologie : Les données mobilisées dans le cadre de cette analyse sont issues de l'Indice de Qualité des Sols (IQS) élaboré à l'échelle du Languedoc-Roussillon par l'INRA. Il a été conçu pour constituer un indicateur de potentiel agronomique pour des usages orientés « grandes cultures et cultures diversifiées ». 14 classes de fertilité des sols sont déclinées. Construit à partir de la carte des pédo-paysages (Base de Données Sols en Languedoc-Roussillon) au 1/250 000<sup>ème</sup>, il permet d'identifier les potentiels à l'échelle d'un territoire comme la CCPA avec une certaine marge d'incertitude quant aux contours exacts des différentes zones. Si la vérification de la pertinence de ces données au regard de la connaissance du terrain et de la valorisation actuelle s'est avérée globalement satisfaisante, une marge d'erreur ne peut être écartée.*

*Pour faciliter l'appréhension et la lecture stratégique des résultats, 6 catégories ont été créées à partir des 14 niveaux de qualité existants : médiocre, faible, moyen, assez fort, fort, très fort.*

### Résultats

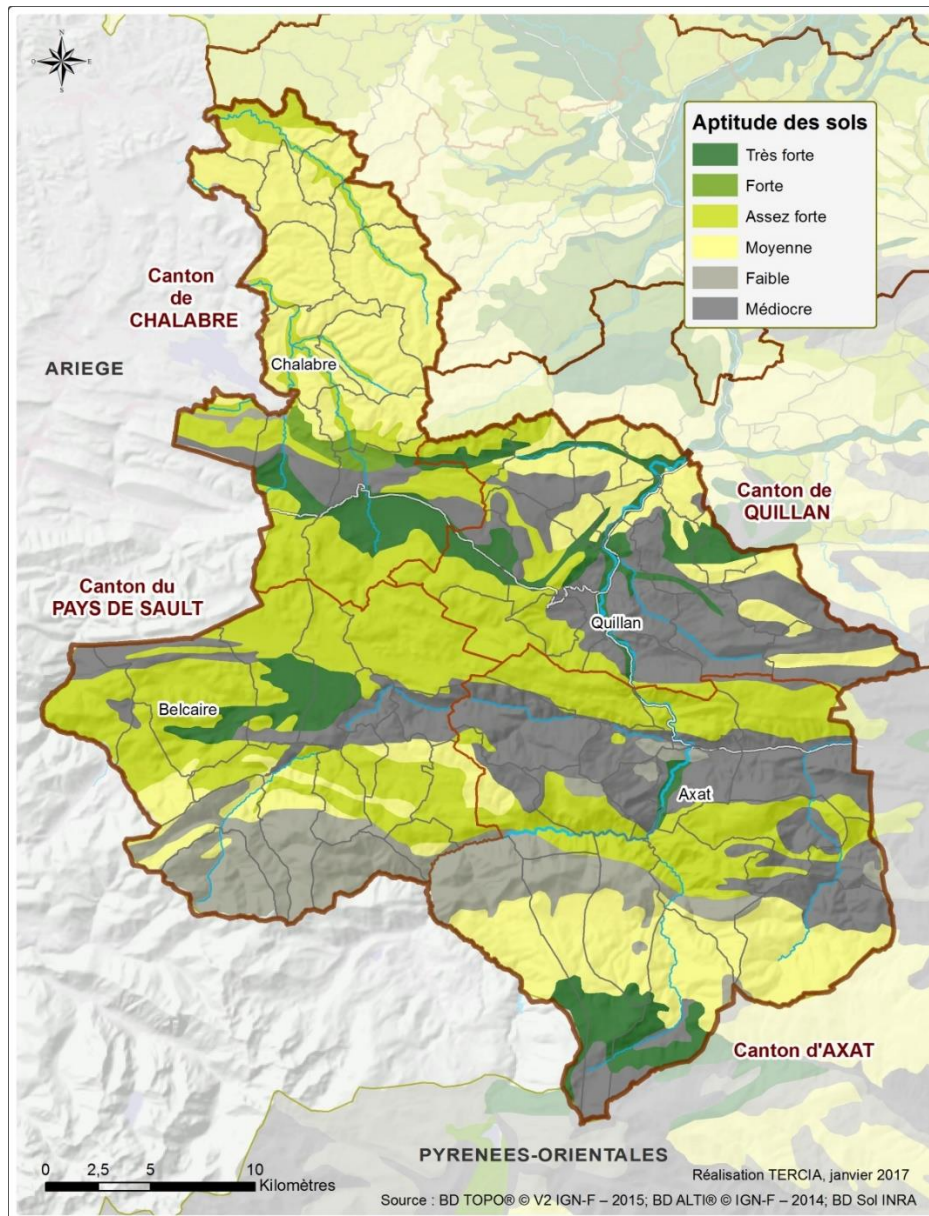
	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Sault		UT Quillan		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
NA*	19	0,31%	103	1,3%	136	1,6%		0,0%	258	0,87%
Médiocre	1 509	24%	462	6%	724	8%	2 697	41%	5 392	18%
Faible	580	9%	107	1%	2 497	29%		0%	3 184	11%
Moyen	2 754	45%	4 161	51%	835	10%	1 926	29%	9 676	33%
Assez fort	524	9%	1 807	22%	3 577	41%	672	10%	6 581	22%
Fort		0%	207	3%		0%		0%	207	1%
Très fort	775	13%	1 258	16%	959	11%	1 359	20%	4 350	15%
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>100%</b>	<b>8 104</b>	<b>100%</b>	<b>8 729</b>	<b>100%</b>	<b>6 654</b>	<b>100%</b>	<b>29 648</b>	<b>100%</b>

\*Les données mobilisées ne couvrent pas certaines portions de la frontière ouest du territoire, ce qui explique que le potentiel agronomique de ces sols n'a pu être renseigné.

*Résultat du potentiel agronomique des sols.*

De manière générale, les sols ont des potentialités modérées, ce qui s'explique par la prédominance des pentes sur une majeure partie du territoire. De fait, 62% de l'AUA s'étend sur des sols dont la qualité agronomique est d'un niveau médiocre à moyen ; lesquels sont essentiellement valorisés par des prairies permanentes ou des estives, landes et parcours. Avec une AUA incluse à respectivement 79% et 69% dans cette catégorie, les UT d'Axat et de Quillan sont particulièrement concernées.

Cette potentialité limitée des sols du territoire n'est pas une contrainte absolue en ce que l'agriculture s'est historiquement adaptée à ces conditions naturelles en se tournant pour grande partie vers l'élevage. Elle contraint toutefois les possibilités de diversification, vers des productions à forte valeur ajoutée tout particulièrement (maraîchage...), ce qui justifie la protection des terres de bonne qualité. A ce titre, 38% de l'AUA s'étend sur des sols d'au moins assez bonne qualité dont 15% sur des sols à très forte potentialité. Il s'agit notamment des plateaux et fonds de vallée, qui accueillent également la majeure partie des espaces artificialisés.



### Le potentiel d'irrigation

Aucun réseau sous pression ou retenue collinaire permettant l'irrigation de terres agricoles n'a été identifié. Lors des ateliers et des entretiens, il a été signalé que l'irrigation est peu voire pas développée, sauf à proximité immédiate de l'Aude et des petites rivières locales qui peuvent fournir de l'eau malgré tout. Dans certains secteurs, la bonne pluviométrie et/ou la présence de terres profondes possédant de très bonnes capacités de rétention de l'eau compensent cette absence de réseau d'irrigation.

Du fait du manque de connaissances, aucun indicateur n'est calculé pour ce critère.

### Le potentiel AOP

L'existence de signes de qualité attachés à un territoire détermine une valeur économique potentielle. Cette possibilité est prise en compte, qu'elle soit réellement utilisée aujourd'hui ou pas. Les AOP et IGP répondent à cette définition. La reconnaissance en Agriculture Biologique n'est pas garantie dans la durée. Elle dépend des pratiques agricoles, pas des caractéristiques du sol. Elle ne peut donc pas être prise en compte ici.

*Méthodologie : Tous les signes de qualité officiellement reconnus ont été considérés. Seuls ceux susceptibles d'apporter une réelle valeur ajoutée aux productions actuelles et potentielles ont été retenus. Sur le territoire, à dire d'experts, seules les appellations viticoles répondent à ce critère, il s'agit d'une AOP et d'une IGP :*

*AOP Limoux : il s'agit de la première AOC viticole du Languedoc, qu'un décret est venu reconnaître en 1938. Par reconnaissances successives, cinq AOC existent actuellement : la blanquette, la blanquette méthode ancestrale, le crémant, le Limoux rouge et le Limoux blanc. Elles apportent une réelle valeur ajoutée aux productions et profitent d'une bonne santé économique. Le vignoble de Limoux s'étend sur une superficie d'environ 7 800 ha, dont 2000 ha environ en AOC. 41 communes sont concernées au total, dont 3 appartenant au territoire : Espérasa, Fa et Campagne-sur-Aude.*

*IGP Haute Vallée de l'Aude : appelée vin de pays de la haute vallée de l'Aude jusqu'en 2009, cette indication géographique protégée est reconnue par décret depuis 1981. Elle concerne les vins rouges, rosés et blancs. Quoique les volumes produits soient faibles (7000 hl / an environ), elle profite d'une certaine dynamique visant à la reconnaissance de la spécificité de ses « vins d'altitude ». L'IGP s'étend de fait autour de la ville de Limoux, de part et d'autre de la vallée de l'Aude, entre le massif des Corbières à l'est et le Razès et le Quercorb à l'ouest, en amont de Carcassonne. Elle couvre un total de 52 communes dont 8 sur le territoire de la CCPA : Quillan, Espérasa, Fa, Saint-Ferriol, Granès, Rouvenac, Saint-Jean-de-Paracol et Campagne-sur-Aude.*

## Résultats

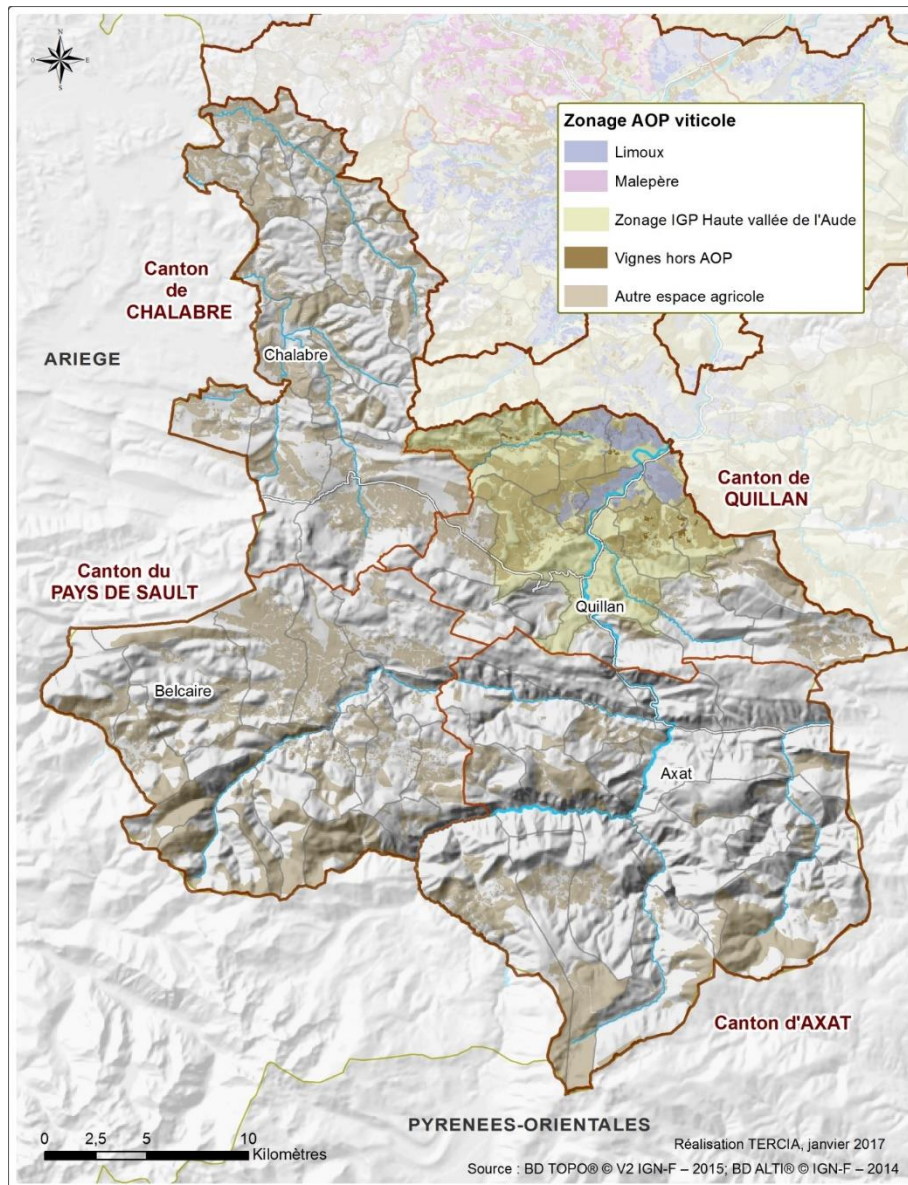
	Surface hors appellations viticoles	Surface en AOC Limoux	dont vignes	Surface en IGP HVA	dont vignes	Total
<b>Total (ha)</b>	<b>28 493</b>	<b>651</b>	<b>98,8</b>	<b>4 473</b>	<b>177,8</b>	<b>29 648</b>
<b>Total (%)</b>	<b>96%</b>	<b>2,2%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

*Répartition des surfaces dans et hors zones d'appellations viticoles.*

Il ressort de l'analyse que 2,2% de l'AUA bénéficie de l'AOC Limoux, soit 651 ha situés sur l'UT de Quillan. 15% est effectivement valorisé en vigne, soit un taux beaucoup plus faible que dans le reste du périmètre de l'AOC, avec dès lors des marges de progression importantes.

L'IGP Haute Vallée de l'Aude, délimitée à l'échelle communale, couvre quant à elle 15% de l'AUA, soit 4473 ha de l'UT de Quillan. Seulement 4% de cette superficie est exploitée en vigne.

Il est par ailleurs à noter que l'intégralité des vignes présentes sur le territoire est située dans les périmètres des appellations.



## Résultats

*Note méthodologique :*

*Potentiel agronomique : toute terre agricole située dans une zone dont le potentiel agronomique est fort à très fort a reçu une note de 3 ; assez fort a reçu une note de 2 ; et moyen a reçu une note de 1.*

*Zones appellations viticoles :*

- *Toute terre agricole située dans le périmètre de l'AOP Limoux a reçu une note de 3*
- *Toute terre agricole située dans le périmètre de l'IGP Haute-Vallée de l'Aude a reçu une note de 1.*

*La note maximale pouvant être obtenue pour les zones d'appellations viticoles est de 3 (pas de cumul entre AOP et IGP).*

Par le cumul de ces deux critères est obtenue une note cumulée correspondant à un niveau de valeur dégagée par l'agriculture en termes de potentiel agricole (comme indiqué dans le tableau ci-dessous) :

Note cumulée	Valeurs potentiel agricole
0	Médiocre
entre 1 et 2	Faible
3	Moyenne
entre 4 et 5	Forte
6	Très forte

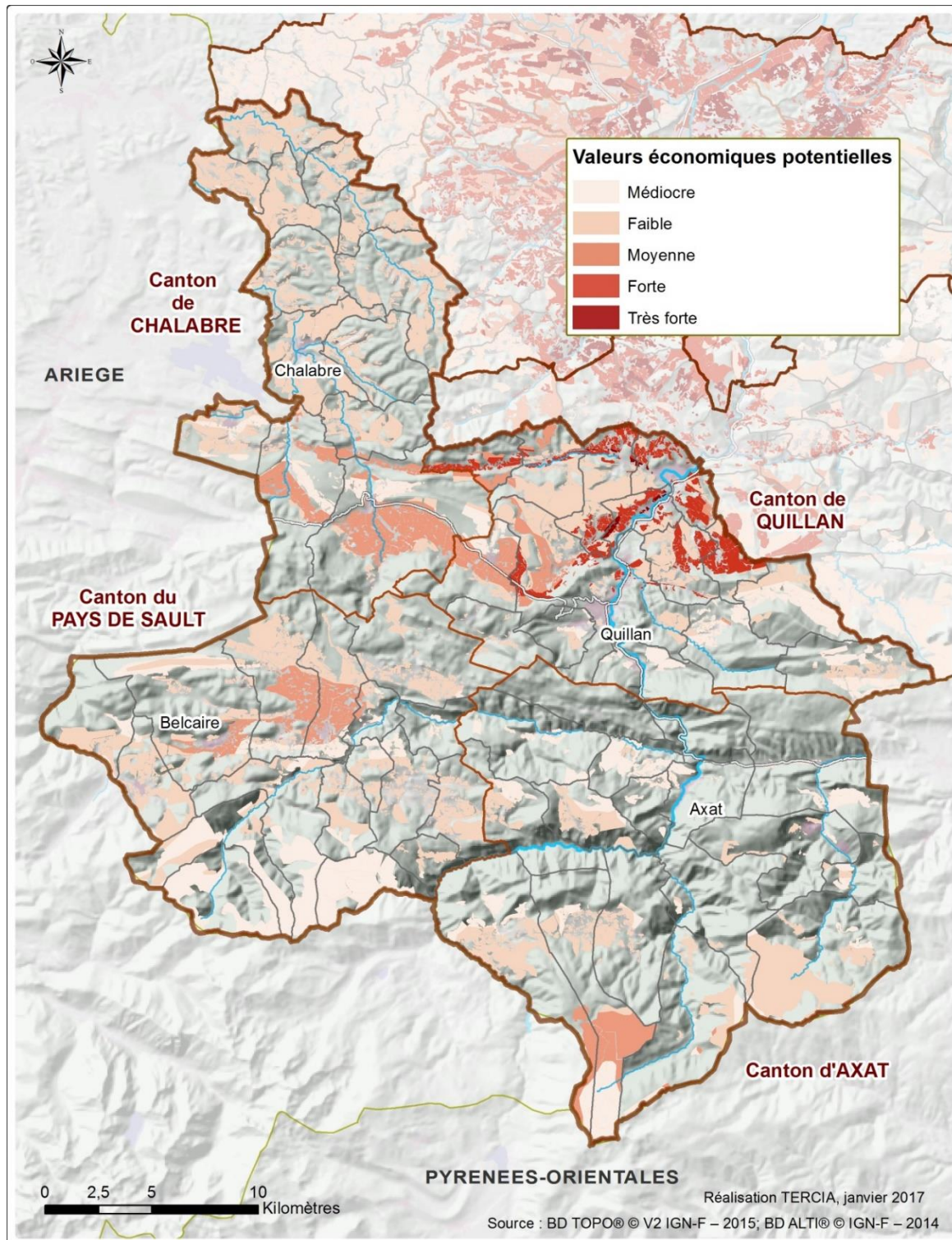
*Méthode de détermination des niveaux de valeurs d'usage des potentiels agricoles.*

Les résultats révèlent un potentiel économique relativement faible. Uniquement 20% des terres sont considérées comme ayant un potentiel économique moyen à très fort. Ce constat général s'explique par la faiblesse des appellations officielles de qualité sur le territoire. Il ne doit toutefois pas faire oublier le bon potentiel agronomique des sols sur certaines zones, ni l'augmentation du potentiel que peut apporter l'existence d'un système d'irrigation. Cette dernière information n'a toutefois pas pu être prise en compte, faute de données suffisantes.

De plus, le constat est assez variable d'une unité territoriale à l'autre. En effet, si les UT d'Axat et du Pays de Sault ne présentent respectivement que 13% et 11% de terres agricoles à potentiel économique moyen à très fort, 37% des terres de l'UT de Quillan sont classées comme telles. De manière générale, l'examen de la carte ci-dessous nous montre que les fonds de vallée et les plateaux agricoles se démarquent logiquement comme les secteurs à plus fort potentiel.

	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Sault		UT Quillan		Total CCPA	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Médiocre	2 108	34%	662	8%	3 356	38%	1 211	18%	7 337	25%
Faible	3 278	53%	5 968	74%	4 414	51%	2 987	45%	16 648	56%
Moyen	775	13%	1 473	18%	959	11%	916	14%	4 123	14%
Fort							1 493	22%	1 493	5%
Très fort							47	0,7%	47	0,16%
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>100%</b>	<b>8 103</b>	<b>100%</b>	<b>8 730</b>	<b>100%</b>	<b>6 654</b>	<b>100%</b>	<b>29 648</b>	<b>100%</b>

*Résultat des niveaux de valeurs d'usage des potentiels agricoles.*



### 3.3 VALEURS DE BIODIVERSITE

#### Caractérisation des espaces agricoles importants pour la biodiversité

Le territoire de la CCPA est constitué d'espaces agricoles jouant un rôle important dans la constitution de la trame verte, support de biodiversité. Sur certains espaces, l'activité agricole est même une condition indispensable au maintien des habitats présentant des qualités

spécifiques au regard de la biodiversité qu'ils abritent. C'est particulièrement le cas des milieux enherbés, qu'il s'agisse des prairies ou des estives et landes. De grands ensembles de milieux ouverts entretenus par l'activité d'élevage parsèment ainsi les différentes UT des Pyrénées Audoises.

Plusieurs zonages d'inventaire ou de protection de la biodiversité sont présents sur le territoire : ZNIEFF de type 1 et 2, sites Natura 2000, réserve naturelle, réserves biologiques, zones humides recensées à l'échelle de la Haute vallée de l'Aude, Espaces naturels sensibles du Département, réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre du Schéma régional de Cohérence Ecologique du Languedoc-Roussillon.

Ont été retenus dans l'analyse :

- Les ZNIEFF de type 1 : les enjeux de biodiversité portés par les espaces agricoles dans les ZNIEFF sont variables selon les sites. Ils sont soit assez limités car peu corrélés à l'utilisation agricole des milieux, soit directement liés à elle, sur les milieux ouverts entretenus par le pâturage extensif notamment. Ces habitats et les espèces inféodées constituent un des principaux intérêts de plusieurs ZNIEFF de type 1 : Pla de Besset et ruisseau de Roquefort, Haute vallée de la Casteillane, Pelouses du Milobre de Bouisse... De nombreux sites englobent par ailleurs des milieux aquatiques et humides, dont la qualité est souvent très dépendante des pratiques sur les espaces agricoles environnants.
- Les sites Natura 2000, dont :
  - 4 zones spéciales de conservation (ZSC) : la Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aigrette, le Bassin du Rebenty, le Massif de Madres-Coronat, la Garonne et ses principaux affluents (Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste). Pour les trois premiers, le lien entre agriculture et maintien de la biodiversité ayant justifié le classement du site est particulièrement fort. Le pâturage est en effet nécessaire pour lutter contre une tendance de fermeture des milieux, et son déclin y est considéré comme la principale menace. Pour le troisième, le lien est indirect mais également fort puisque la nature des pratiques agricoles conditionne pour grande partie la qualité des milieux aquatiques et humides.
  - 5 zones de protection spéciale (ZPS) destinées spécifiquement à la protection des oiseaux : les Basses Corbières, les Hautes Corbières, le Pays de Sault, le massif de Madres-Coronat, et les Gorges de la Frau et Belesta. Ici encore, le lien entre agriculture et maintien de la biodiversité est particulièrement important. Même pour un site comme les Gorges de la Frau et Belesta où les forêts dominent largement, la présence des milieux ouverts pâturés joue un rôle essentiel dans l'alimentation des espèces. De fait, la déprise pastorale est identifiée comme la principale menace pesant sur le site. Le constat est le même pour les 3 autres sites.
- Les zones humides recensées par l'EPTB de l'Aude sur le bassin de la Haute vallée de l'Aude. Ce dernier avait été conduit en 2009 et avait permis d'identifier 173 zones humides sur un total de 2740 ha. Compte-tenu de la sensibilité de ces milieux aux pratiques agricoles, il a été jugé pertinent de les retenir dans l'analyse. En outre, le périmètre de l'inventaire ne couvrant pas l'intégralité du territoire, les données issues du recensement des zones humides à l'échelle régionale (étude de 2006) ont été mobilisées en complément.
- Les réservoirs de biodiversité du SRCE, et plus précisément les réservoirs des trames écologiques suivantes : trames vertes liées aux milieux cultivés et aux milieux ouverts et semi-ouverts, trame bleue liée aux zones humides. Ces informations sont intéressantes en ce qu'elles identifient des espaces d'intérêt régional pour la biodiversité.

N'ont pas été retenus dans l'analyse :

- Les réserves naturelles nationales : une seule est présente sur le territoire, la Grotte du T.M. 71 à Fontanès-de-Sault, et l'agriculture ne joue pas un rôle notable dans sa protection.
- Les réserves biologiques : deux réserves biologiques sont recensées sur le territoire, celle des Gorges de la Frau, par ailleurs couverte par le site Natura 2000 du même nom, et celle de Pinata, forêt gérée par l'ONF, couverte par un site Natura 2000 et sans lien fort avec l'agriculture. Considérant que toutes deux sont recouvertes par des sites Natura 2000 et des ZNIEFF de type 1, dont le classement a pour grande partie été justifié par la présence des espèces à l'origine de la constitution des réserves, mais également que le lien avec l'agriculture, quoiqu'existant, n'est pas fondamental, il n'a pas été jugé pertinent de leur accorder un traitement spécifique.
- Les ZNIEFF de type 2, zones d'inventaire naturaliste qui s'étendent sur des ensembles naturels étendus dont les équilibres généraux doivent être préservés. Elles reconnaissent la qualité de l'écosystème à large échelle et englobent des espaces d'intérêt très variable. Leurs périmètres ne sont de fait pas pertinents dans le cadre de la présente étude car insuffisamment discriminants.
- Les Espaces naturels sensibles du Département qui recoupent largement avec les autres zonages environnementaux.

Au regard de ces corrélations entre biodiversité et maintien des espaces (ou des pratiques) agricoles, une première notation a été affectée aux différentes catégories de zonages environnementaux :

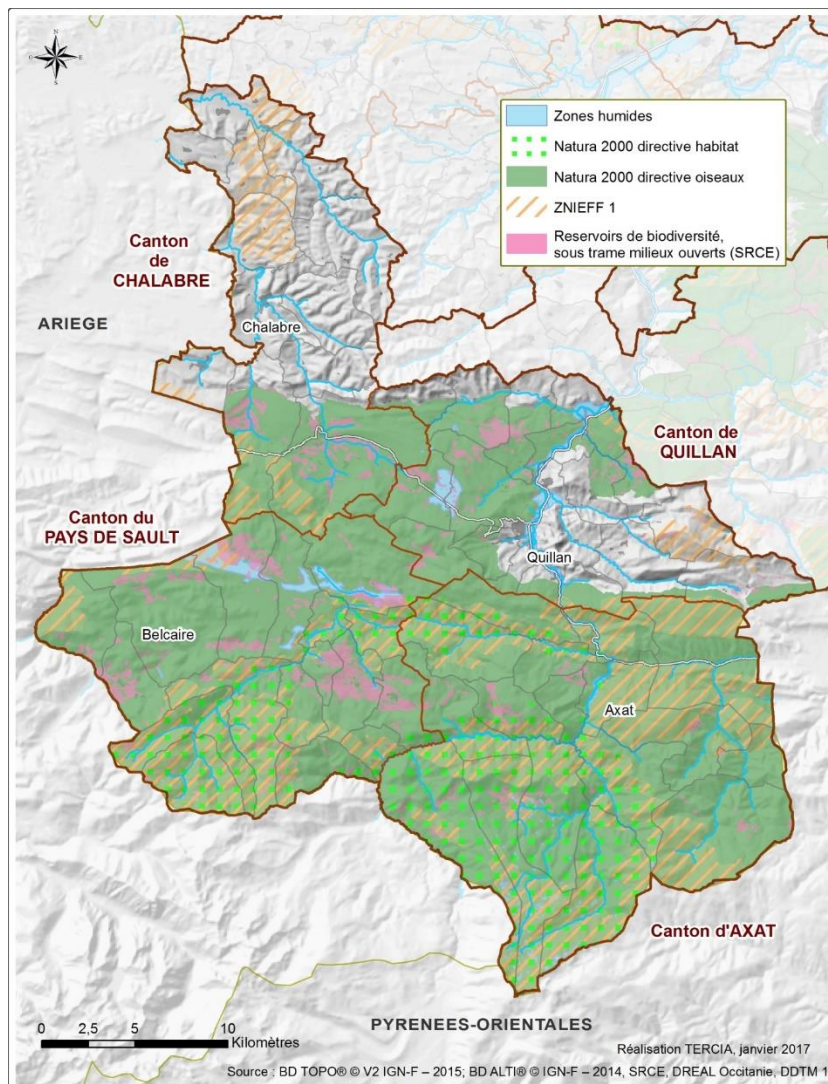
	Présence	Absence
ZNIEFF type 1 ou réservoirs de biodiversité du SRCE	1	0
Natura 2000	2	0
Zones humides	2	0
<b>Note maximum</b>	<b>5</b>	

*Méthode de notation des valeurs concernant la biodiversité.*

La synthèse des valeurs de biodiversité est ensuite classée de la façon suivante :

Valeurs	Note globale
<b>Pas de biodiversité remarquable</b>	<b>0</b>
<b>Biodiversité faible</b>	<b>1</b>
<b>Biodiversité moyenne</b>	<b>2</b>
<b>Biodiversité forte</b>	<b>3</b>
<b>Biodiversité très forte</b>	<b>4-5</b>

*Méthode de détermination des niveaux de valeurs concernant la biodiversité.*



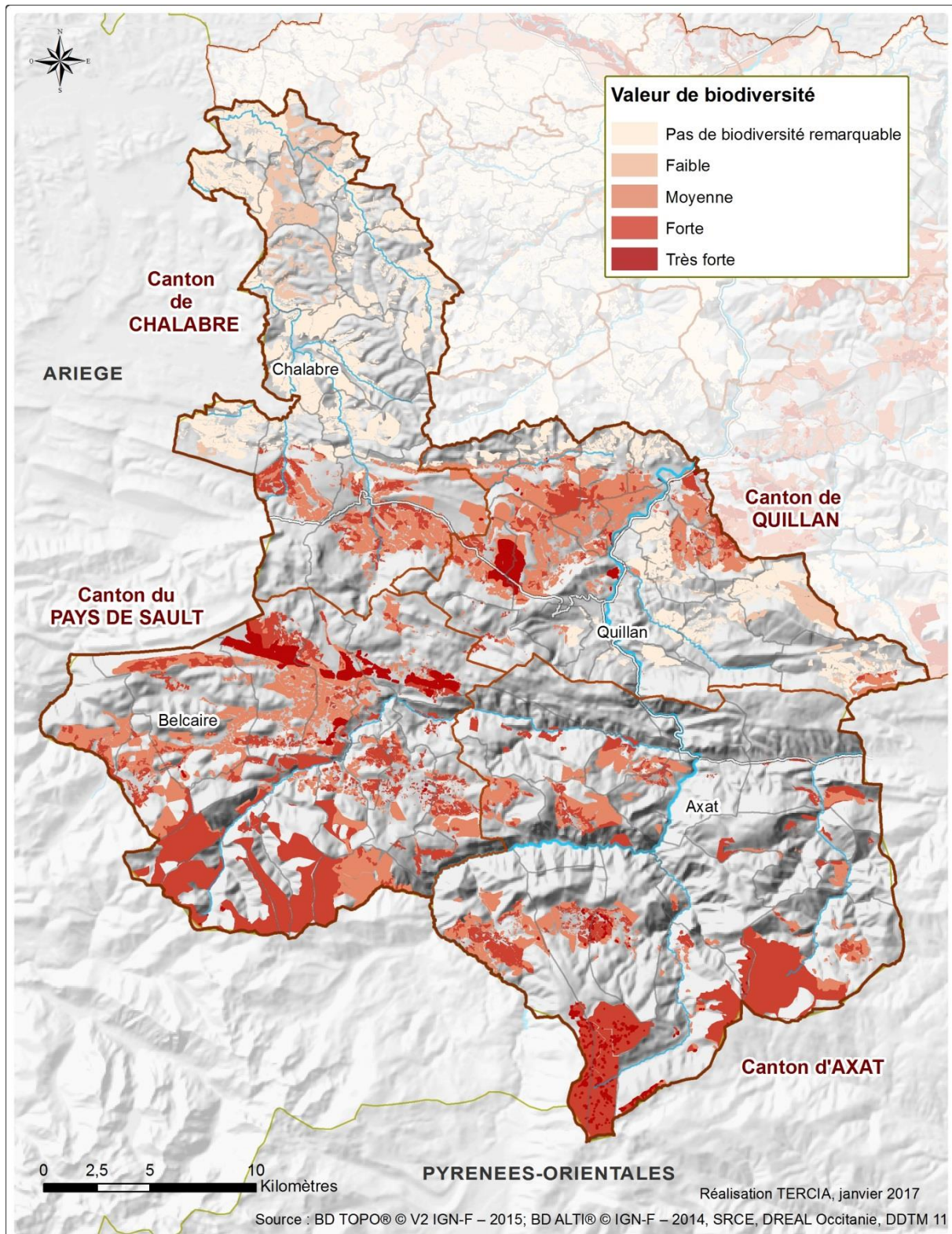
## Résultats

La traduction graphique de l'analyse des valeurs de biodiversité des espaces agricoles traduit bien l'importance de l'enjeu de biodiversité pour l'agriculture du territoire. Ainsi, 75% de l'AUA présente un enjeu, soit un total de 22 200 ha environ. Les sites Natura 2000 occupant des superficies importantes et les recouvrements entre les différents zonages étant très nombreux, la grande majorité de ces espaces agricoles est concernée par un enjeu moyen à très fort : 20 850 ha environ, soit 70% de l'AUA globale.

	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Sault		UT Quillan		Total CCPA	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
<b>Pas de biodiversité remarquable</b>	0	0%	5 146	64%	4	0%	2 291	34%	7 440	25%
<b>Biodiversité faible</b>	0	0%	997	12%	3	0%	354	5%	1 354	5%
<b>Biodiversité moyenne</b>	2 120	34%	1 378	17%	3 888	45%	3 058	46%	10 444	35%
<b>Biodiversité forte</b>	3 934	64%	583	7%	4 366	50%	713	11%	9 596	32%
<b>Biodiversité très forte</b>	107	2%	1	0%	468	5%	238	4%	814	3%
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>100%</b>	<b>8 103</b>	<b>100%</b>	<b>8 730</b>	<b>100%</b>	<b>6 654</b>	<b>100%</b>	<b>29 648</b>	<b>100%</b>

*Résultat des niveaux de valeurs concernant la biodiversité.*

Les proportions sont toutefois sensiblement différentes entre les unités territoriales. Plus précisément, se remarque une certaine dichotomie entre le nord du territoire et le sud qui bénéficie d'un cadre naturel remarquablement bien préservé du fait notamment de sa très faible densité de population. De fait, respectivement 66% et 55% des UT d'Axat et du Pays de Sault sont porteuses d'un enjeu au moins fort.



L'examen de la carte ci-dessus nous montre une certaine diversité des espaces agricoles porteurs d'un enjeu de biodiversité au moins fort :

- De vastes zones de mosaïques agricoles sont identifiées sur chacune des UT : plaine de Puivert-Nébias, plateaux de Sault... Le classement de certaines zones comme à très fort enjeu s'explique par la présence de zones humides. L'enjeu sur ces espaces tient à la fois au maintien des espaces agricoles, qui fournissent des habitats nécessaires au cycle de vie de certaines espèces, mais également aux pratiques, qui à différents niveaux (phytosanitaires, intrants, diversité des cultures, espaces interstitiels...), doivent respecter la qualité des milieux naturels environnants, humides et aquatiques en particulier ;
- De grands ensembles de prairies, parcours et estives sont également retenus. Ils sont très présents sur le sud des UT d'Axat et du Pays de Sault et correspondent aux milieux pâturés d'altitude. L'enjeu sur ces espaces tient avant tout au maintien de l'élevage, pour éviter la fermeture des milieux.

### 3.4 VALEURS DE PROTECTION FACE AUX RISQUES NATURELS

#### **Caractérisation de la valeur des espaces agricoles face aux risques naturels**

L'agriculture joue un rôle reconnu dans la prévention contre deux risques naturels en particulier. Tout d'abord contre le risque d'incendie, en ce qu'elle permet de lutter contre la fermeture de certains milieux et crée une zone tampon entre les forêts et les habitations. Sa fonction est également importante contre le risque d'inondation, en ce que les espaces agricoles jouent parfois le rôle de zones d'expansion des crues, qui contribuent à gérer les débordements et à protéger les secteurs plus sensibles.

#### **Risque incendie**

La déprise agricole entraîne un enfrichement qui peut renforcer l'apparition et la propagation des feux de forêt. Dans le même temps, l'urbanisation gagne de plus en plus sur les autres espaces et se rapproche des secteurs à risque, avec donc le besoin de maintenir des zones tampon (cf. cahier 2 du rapport de présentation « Etat Initial de l'Environnement »).

Si ce risque est réel sur certaines parties du territoire, il reste toutefois relativement limité (cf. Etat initial de l'environnement). De plus, les données mobilisables ne permettent pas d'intégrer ce risque à cette analyse. Il n'est donc ici pas pris en considération.

#### **Risque inondation**

Les espaces urbanisés se sont historiquement implantés dans les vallées, souvent à proximité des cours d'eau. Logiquement, c'est également là où se concentre sur le territoire le risque d'inondation. Le rôle de l'agriculture dans la constitution de zones d'expansion des crues sur les secteurs à risque s'en trouve renforcé.

Les données mobilisées dans le cadre de cette étude sont celles de l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Au total, tous types d'espaces compris, 2 025 ha sont soumis à l'aléa inondation.

## Détermination de la valeur d'usage de l'agriculture face aux risques naturels

La catégorisation des espaces agricoles au regard du risque d'inondation s'est opérée comme suit :

- Toute zone agricole située en aléa fort a reçu une note de 3 ;
- Toute zone située en aléa moyen a reçu une note de 2 ;
- Toute zone située dans le reste de la zone dite inondable ou incluses dans une zone de ruissellement pluvial a reçu une note de 1.

La correspondance entre les notes présentées ci-dessus et le niveau de risque est la suivante :

Valeur de protection face aux risques	Note
Pas de risque	0
Risque faible	1
Risque fort	2
Risque très fort	3

*Méthode de détermination des niveaux de valeurs protection face aux risques naturels.*

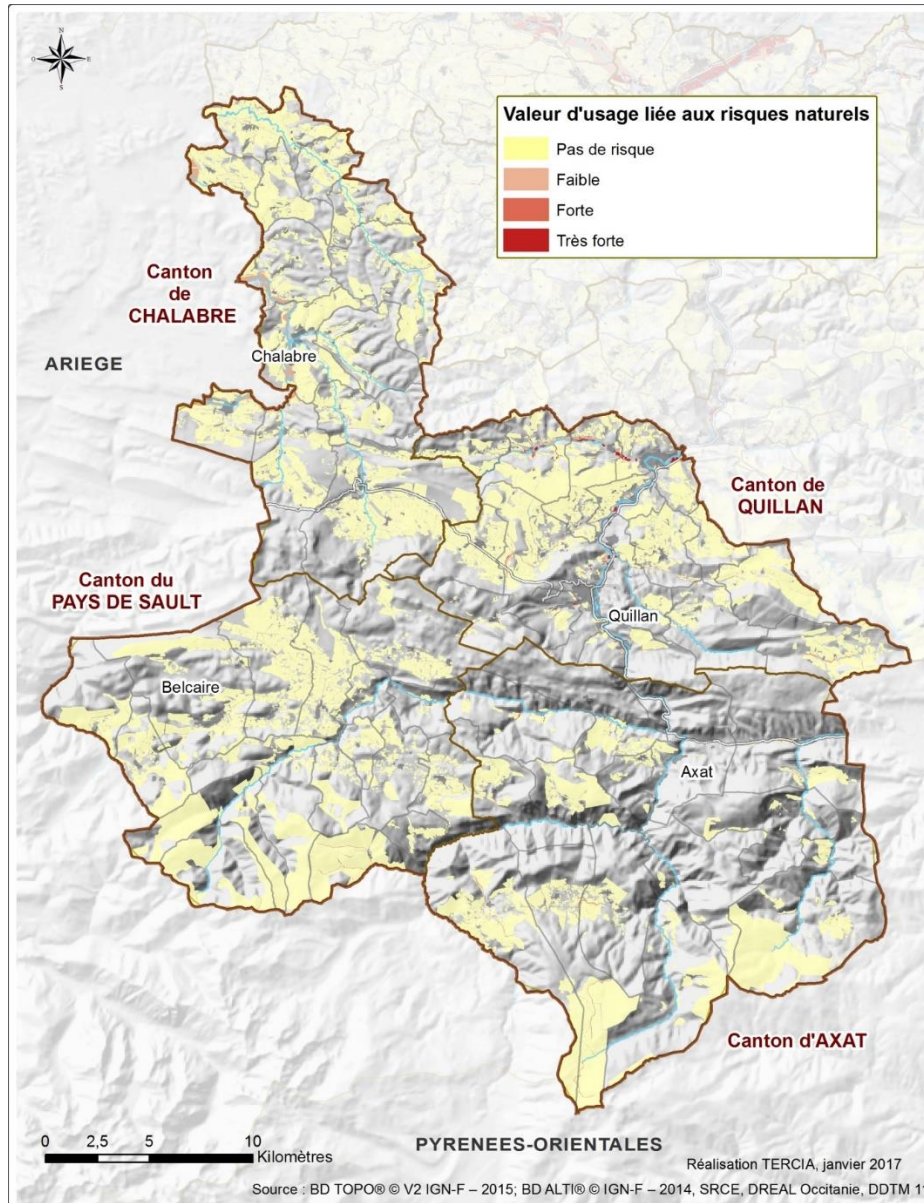
## Résultats

L'analyse montre que peu d'espaces agricoles jouent un rôle dans la protection contre le risque d'inondation. Au total, 522 ha environ sont porteurs d'un enjeu, soit 2% de l'AUA. 85% d'entre eux, soit près de 450 ha, ne sont en outre concernés que par un niveau de risque faible. Ce constat est dû aux faibles superficies concernées par l'aléa, lui-même lié à l'étroitesse des vallées sur la majeure partie du territoire. Considérant les contraintes que peuvent impliquer les risques dans une démarche comme celle du PLUi, et les conséquences d'une mauvaise prise en compte de ces derniers, cela ne doit toutefois pas amener à négliger les espaces effectivement concernés.

L'UT de Quillan est à ce titre particulièrement concernée puisqu'elle concentre la grande majorité des espaces agricoles porteurs d'un enjeu fort et très fort. Ces derniers se localisent autour du lit de l'Aude et du Faby.

	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Sault		UT Quillan		Total CCPA	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Pas de risque	6 078	99%	7 890	97%	8 696	100%	6 462	97%	29 126	98%
Risque faible	80	1%	213	3%	31	0%	122	2%	446	2%
Risque fort	0	0%		0%	0	0%	13	0%	13	0%
Risque très fort	3	0%	0	0%	3	0%	57	1%	63	0%
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>100%</b>	<b>8 103</b>	<b>100%</b>	<b>8 730</b>	<b>100%</b>	<b>6 654</b>	<b>100%</b>	<b>29 648</b>	<b>100%</b>

*Résultat des niveaux de valeurs de protection face aux risques naturels.*



### 3.5 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET IDENTIFICATION DES ESPACES STRATÉGIQUES

#### Spatialisation des enjeux des espaces agricoles

Le diagnostic territorial a mis en évidence l'importance du secteur agricole dans l'économie locale. Il paraît donc essentiel de maintenir et de valoriser cette fonction « économique » de l'agriculture en la considérant comme majeure dans la hiérarchisation des enjeux.

Aussi, la méthode de définition et de spatialisation des enjeux portés par les espaces agricoles distingue en premier lieu les espaces dont l'enjeu prioritaire est économique, que ce soit au regard de valeurs actuelles (cultures existantes) ou potentielles (appellations, qualité des sols). La fonction économique peut ensuite être combinée à d'autres enjeux : protection face aux risques ou support de biodiversité.

L'analyse permet également de révéler une seconde catégorie d'espaces agricoles dont les enjeux prioritaires sont d'ordre environnemental et non économique. Leur rôle économique peut être considéré comme moins déterminant alors qu'ils portent des enjeux très forts en termes de protection face aux risques naturels (inondation) ou de biodiversité.

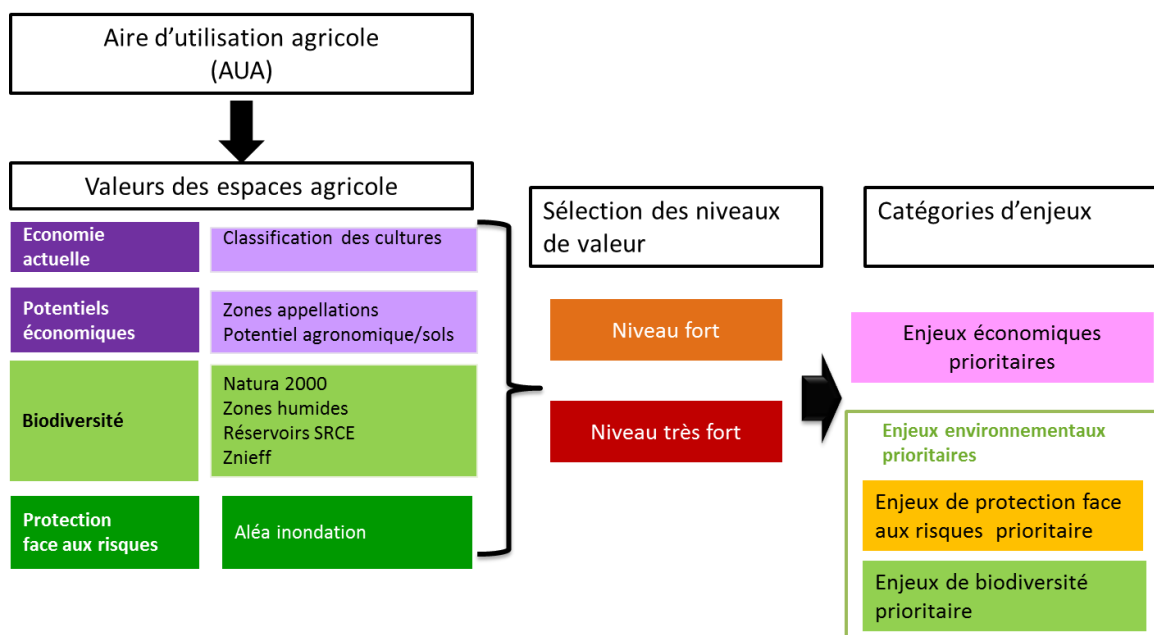
En résumé, pour déterminer les secteurs à enjeux, la méthode suivante a été appliquée sur les valeurs d'usage de l'espace agricole (voir schéma page suivante) :

- Regrouper les valeurs liées à l'économie actuelle et au potentiel agricole en une seule catégorie d'enjeu « économiques ». Les notes de ces deux potentiels ont été cumulées pour donner une note économique totale sur 11. La classification de synthèse a été opérée comme suit :

Valeur économique totale	Note
Valeur économique faible	1 – 2
Valeur économique moyenne	3
Valeur économique forte	4- 8
Valeur économique très forte	9-11

*Méthode de détermination de la valeur économique de synthèse.*

- Conserver uniquement les niveaux « fort » et « très fort » de chaque valeur d'usage pour identifier les espaces agricoles à enjeux ;
- Donner la priorité à la fonction économique de l'agriculture en raison du poids qu'elle a sur ce territoire : tous les espaces agricoles de forte et très forte valeur économique actuelle ou potentielle sont considérés comme à enjeu économique prioritaire.
- Pour les espaces de moindre valeur économique, donner la priorité aux risques naturels au regard de la contrainte qu'ils peuvent représenter pour le développement du territoire ;
- Les différentes valeurs d'usage - économie, protection face aux risques et biodiversité - ne sont pas fusionnées entre elles, afin de conserver les justifications de la qualification de chaque secteur à enjeux.



*Schéma de détermination et de hiérarchisation des espaces agricoles à enjeux.*

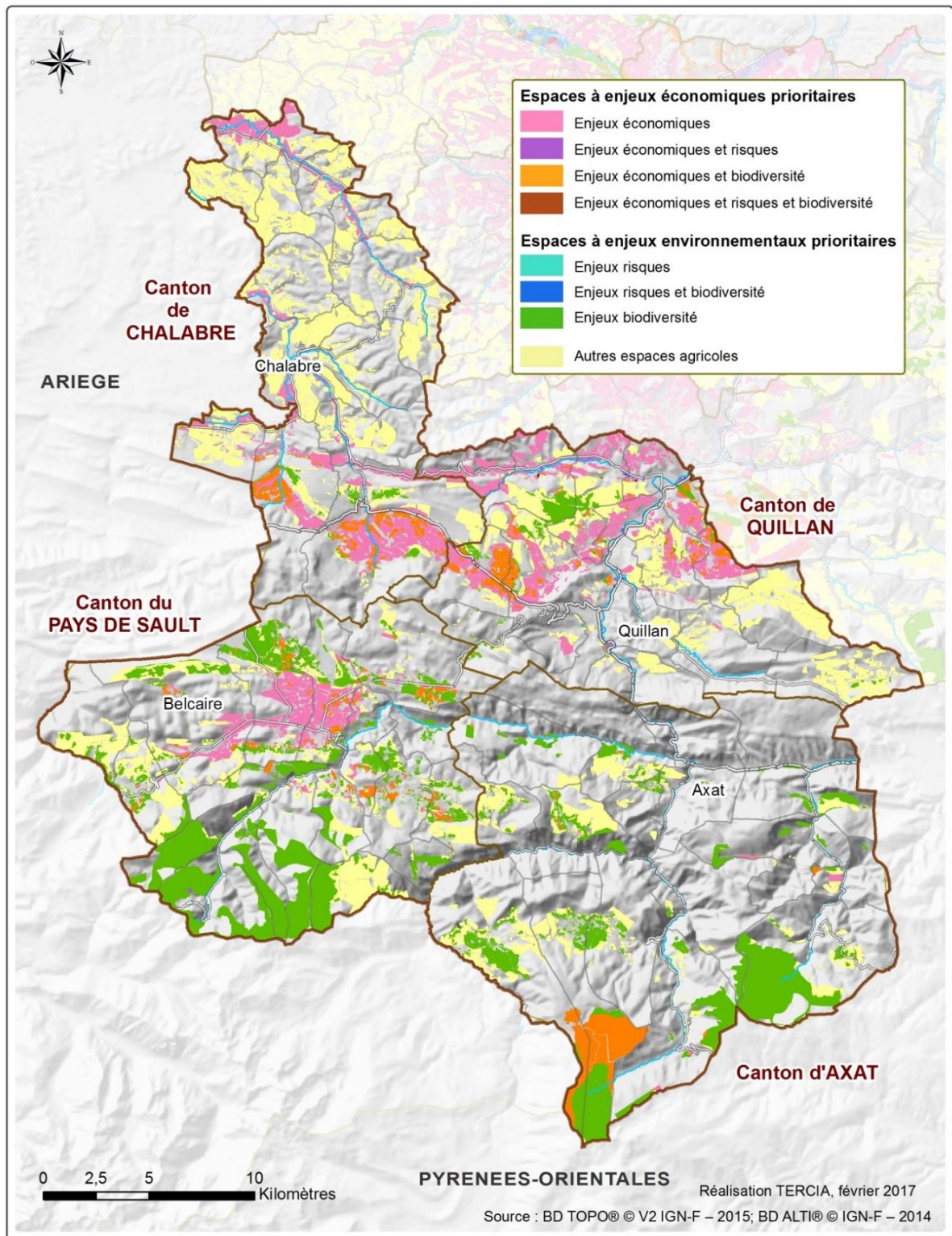
En appliquant cette méthode de définition des espaces agricoles à enjeux, il est possible de cartographier et de quantifier les surfaces associées aux trois cas de figure : Enjeu économique prioritaire, Enjeu risque naturel prioritaire, Enjeu biodiversité prioritaire.

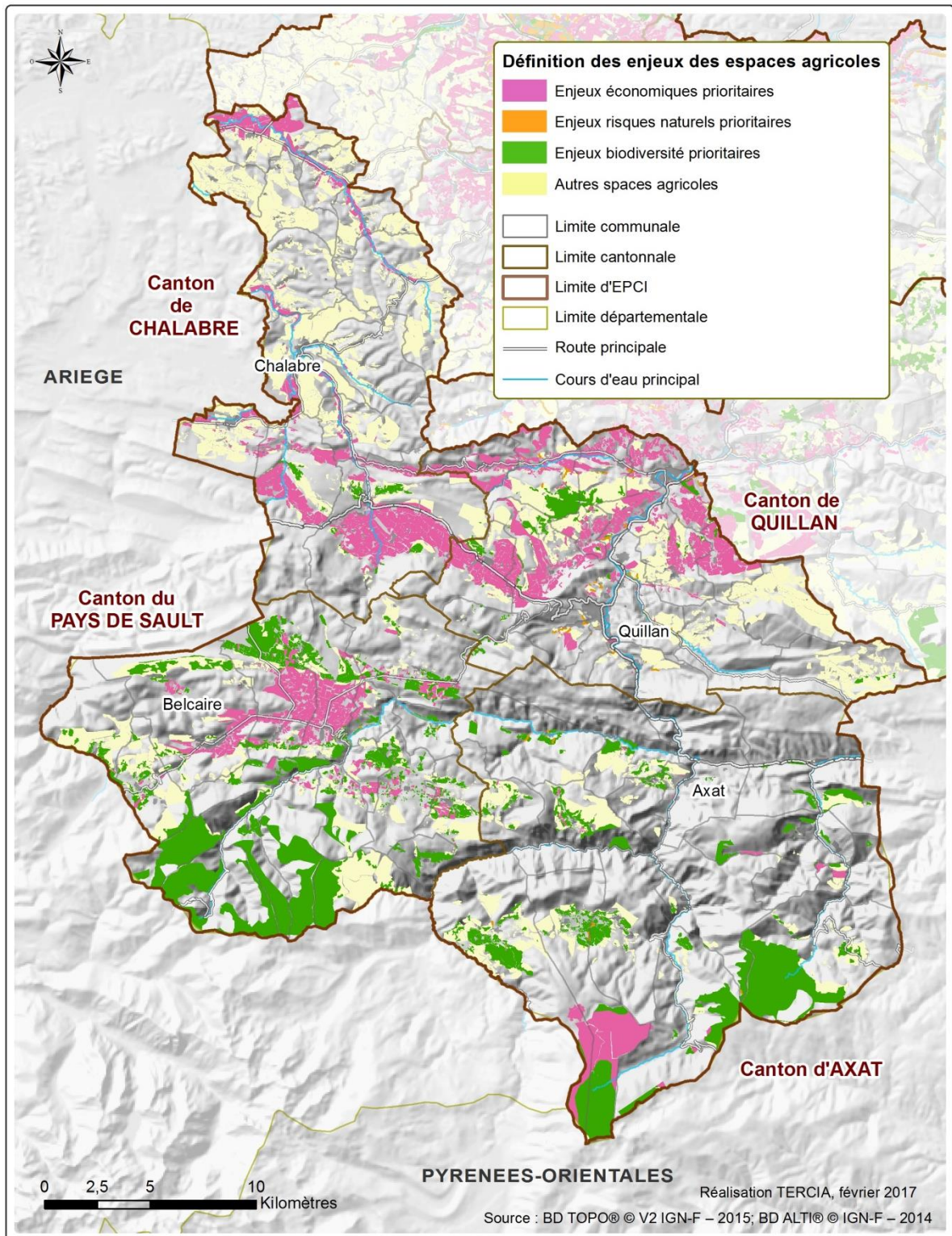
	UT Axat		UT Chalabre		UT Pays de Sault		UT Quillan		Total CCPA	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Enjeux économiques prioritaires	841	14%	2 385	29%	1 561	18%	2 813	42%	7 600	26%
Enjeux risques prioritaires	3,1	0	0	0	2,8	0	17	0	23	0,1%
Enjeux biodiversité prioritaires	3 251	53%	152	2%	4 418	51%	429	6%	8 250	28%
Autres espaces agricoles	2 066	34%	5 567	69%	2 747	31%	3 395	51%	13 775	46%
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>100%</b>	<b>8 103</b>	<b>100%</b>	<b>8 730</b>	<b>100%</b>	<b>6 654</b>	<b>100%</b>	<b>29 648</b>	<b>100%</b>

*Résultats de la spatialisation des enjeux de valorisation des espaces agricoles.*

Un peu plus de la moitié des espaces agricoles du territoire de la CCPA (54% soit 15 874 ha) est concernée par des enjeux forts de valorisation au titre des trois dimensions majeures portée par l'activité : économie, risque naturels et biodiversité.

- Les espaces agricoles porteurs d'enjeux économiques prioritaires représentent 1/4 de l'aire d'utilisation agricole, soit 7 600 ha. La proportion est très variable d'une UT à l'autre. En effet, s'ils représentent 42% de l'UT de Quillan et 29% de l'UT de Chalabre, ils sont moins représentés dans les UT d'Axat et du Pays de Sault (14% et 18% de l'AUA). De manière générale, les fonds de vallée possédant des sols de bonne qualité ainsi que les grands plateaux agricoles ressortent comme porteurs d'un enjeu avant tout économique. La relative rareté des terres arables bénéficiant de conditions naturelles favorables à la culture justifie d'y porter une très forte attention, d'autant qu'une partie de ces productions ont une vocation fourragère et sont nécessaires au maintien de l'élevage ;
- Les espaces agricoles porteurs d'enjeux prioritaires de prévention contre les risques naturels recouvrent moins de 0,1% des espaces agricoles, soit 23 ha principalement situés sur l'UT de Quillan, autour de l'Aude et de ses affluents. Ces résultats sont toutefois probablement sous-estimés à cause du manque de données disponibles ;
- Les espaces agricoles porteurs d'enjeux prioritaires de biodiversité sont particulièrement présents (presque 30% de la trame agricole concernée). Cette part dépasse les 50% sur les UT d'Axat et du Pays de Sault. Ce résultat vient à la fois reconnaître la grande préservation de ce territoire et le lien très étroit existant entre maintien de l'activité agricole et maintien de la biodiversité liée aux espaces ouverts.





## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Un espace agricole multifonctionnel, qui n'est plus considéré seulement comme un support d'activités économiques. Il contribue également à la biodiversité et à la protection des populations face aux risques naturels.

Un peu plus de la moitié des espaces agricoles du territoire (54% soit 15 874 ha) est concernée par des enjeux forts de valorisation au titre d'au moins une des trois dimensions majeures portée par l'activité : économie, risque naturels et biodiversité.

Les espaces agricoles porteurs d'enjeux économiques prioritaires représentent 1/4 de l'aire d'utilisation agricole, soit plus de 7 600 ha. La proportion est très variable d'une UT à l'autre. En effet, s'ils représentent plus de 40% de l'UT de Quillan, ils sont moins représentés dans les UT d'Axat et du Pays de Sault (14% et 18% de l'AUA). De manière générale, les fonds de vallée possédant des sols de bonne qualité ainsi que les grands plateaux agricoles ressortent comme porteurs d'un enjeu avant tout économique. La relative rareté des terres arables bénéficiant de conditions naturelles favorables à la culture justifie d'y porter une attention particulière, d'autant qu'une partie de ces productions ont une vocation fourragère et sont donc nécessaires au maintien de l'élevage.

Les espaces agricoles porteurs d'enjeux prioritaires de prévention contre les risques naturels (inondation) recouvrent moins de 0,1% des espaces agricoles, soit 23 ha, principalement situés sur l'UT de Quillan, aux abords de l'Aude et de ses affluents.

Les espaces agricoles porteurs d'enjeux prioritaires de biodiversité sont particulièrement présents, avec presque 30% de la trame agricole concernée. Cette part dépasse les 50% sur les UT d'Axat et du Pays de Sault. Ce résultat vient à la fois reconnaître la grande préservation de ce territoire et le lien très étroit existant entre maintien de l'activité agricole et maintien de la biodiversité liée aux espaces ouverts.

## 4 UNE FORET LARGEMENT REPRESENTEE MAIS PEU VALORISEE

### FOCUS – La charte forestière de la Haute Vallée de l’Aude

La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001, dite d’orientation sur la forêt, modifiée en 2010 par celle dite de modernisation de l’agriculture et de la pêche, reconnaît l’importance de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. A ce titre, elle prévoit notamment la mise en œuvre de chartes forestières de territoire.

Conscients de l’importance de la problématique sur leur territoire, les élus du Pays de la Haute Vallée de l’Aude se sont emparés de l’opportunité pour lancer en 2011 la réalisation d’une Charte forestière.

La stratégie s’empare dans une analyse globale des volets économique, environnemental et social de la forêt. Son élaboration est ainsi passée par la réalisation d’un grand nombre d’entretiens, par l’organisation de groupes de travail permettant aux différents acteurs (gestionnaires, usagers...) de mettre en avant leurs visions de la forêt ainsi que leurs besoins autour des thématiques « Transformation du bois », « Gestion et exploitation forestières », « Loisir et patrimoine forestier », « Financement et programme d’actions », mais également par la conduite d’études complémentaires :

- Étude de la ressource disponible dans les forêts publiques et privées gérées en Haute Vallée de l’Aude,
- Caractérisation des forêts privées non gérées en Haute-Vallée de l’Aude,
- Identification de débouchés bois porteurs (bois d’œuvre).

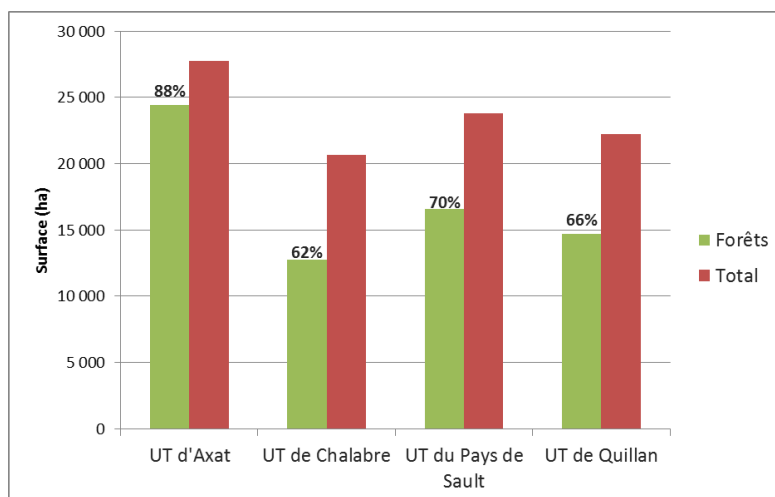
Ces différents travaux ont permis de mieux connaître tant les différentes facettes des forêts de la Haute Vallée de l’Aude que ses acteurs, avec notamment une analyse fine et stratégique de la filière sylvicole. Un premier plan d’actions 2011-2015, renouvelé sur la période 2016-2020, a été construit sur cette base. Les mesures identifiées visent à pallier aux lacunes identifiées dans le fonctionnement et le développement de la sylviculture dans le Pays, que ce soit dans l’exploitation des forêts ou dans la première et deuxième transformation, mais également à développer les autres usages : tourisme, prévention contre les risques, etc.

### 4.1 LE COUVERT FORESTIER

Comme présenté précédemment, la forêt occupe une partie majeure du territoire : 68 500 ha des 94 500 ha totaux sont couverts par des boisements, soit 73% environ de l’ensemble. Cette forte présence s’explique logiquement par les pentes très marquées qui historiquement ont rendu difficile toute autre exploitation de ces espaces. Cette caractéristique s’est vue encore renforcée par la dynamique de déprise rurale, qui a avec elle amené l’abandon de

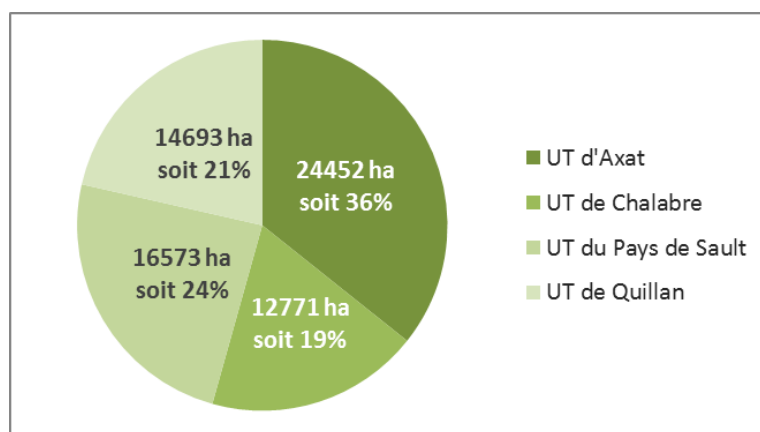
certaines terres agricoles et la colonisation de celles-ci par la forêt, appuyée par les reboisements du fonds forestier national. Le recul progressif de la culture forestière joue aussi un rôle dans cette évolution.

Omniprésente sur l'ensemble des unités territoriales, elle y occupe malgré tout une part variable :

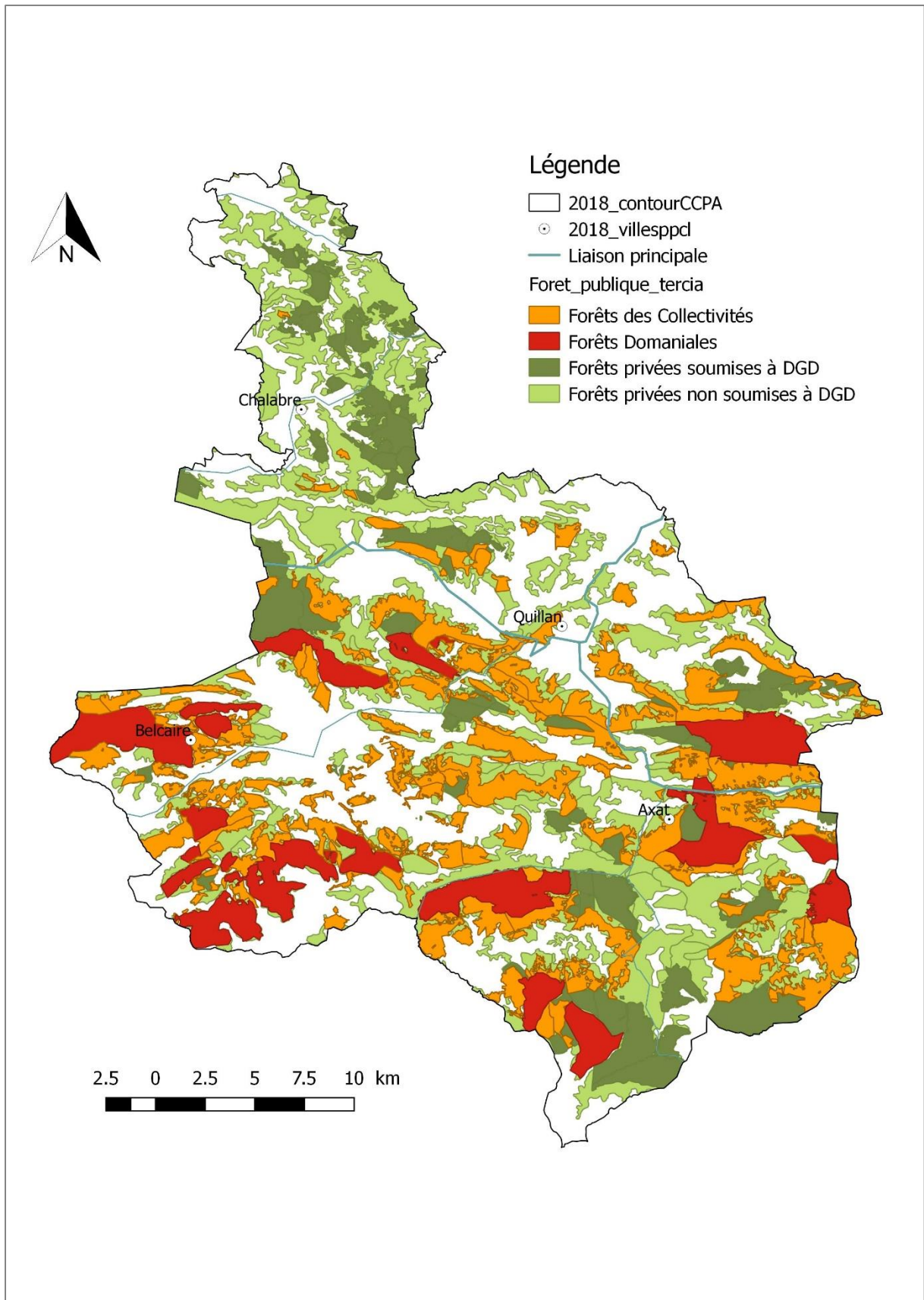


*Superficie et part des forêts dans l'occupation des sols totale par unité territoriale (Source : SIG LR 2006).*

Ainsi, si 62% de l'unité de Quillan est boisée, le taux monte jusqu'à 88% sur l'UT d'Axat. Ces différences sont là encore dues au relief plus ou moins marqué et à la présence plus ou moins importante de terres cultivables. L'étude de la répartition des superficies boisées entre unités territoriales nous montre que 36% d'entre elles se concentrent sur l'UT d'Axat et 24% sur l'UT du Pays de Sault. Logiquement, ces deux unités territoriales sont également celles où l'agriculture est la moins présente.



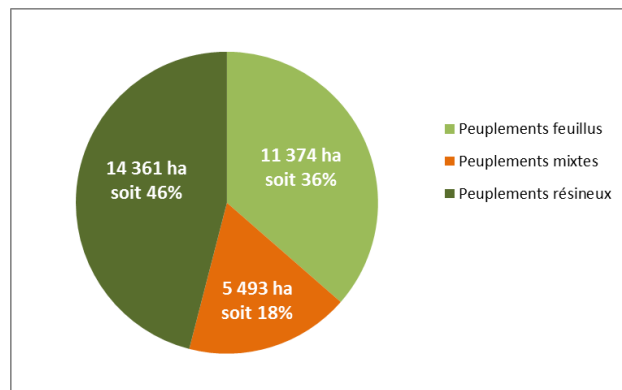
*Répartition des forêts entre unités territoriales (Source : SIG LR 2006).*



Selon la charte forestière de la Haute Vallée de l'Aude - qui présente ici uniquement les surfaces forestières qui font l'objet d'une gestion, soit un peu plus de 30 000 ha sur le territoire

(voir ci-dessous) - si les peuplements résineux dominent avec 14 400 ha, soit 46% du total, les peuplements feuillus sont également bien présents puisqu'ils couvrent 11 400 ha au total, soit 36% du total. Les 5 500 ha restants se composent de forêts où cohabitent les différents types d'essences. Le territoire des Pyrénées Audoises est marqué par une essence emblématique : le sapin de l'Aude. De manière générale, les résineux ont pu profiter de l'effort de reboisement impulsé par le fonds forestier national. Malgré tout, de nombreuses essences composent ses forêts : Douglas, Pin, Cèdre, Epicéa, Chêne, Châtaignier...

*NB : La surface forestière « utile » correspond à la surface forestière exploitable, c'est-à-dire la surface forestière (publique ou privée) gérée à laquelle est soustraite l'ensemble des espaces non exploitables : mares, landes, roches...*



*Surface utile et part occupée par type de peuplement (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

La répartition des différents types de peuplements varie nécessairement en fonction des influences climatiques et de l'historique d'exploitation de la forêt. Sur le Plateau de Sault, très sapinier et parfois appelé « les petites Vosges du sud », les résineux dominent ainsi très largement et couvrent presque 60% de l'ensemble. L'UT de Quillan, où l'altitude est moindre et le climat moins marqué par les influences montagnardes, porte quant à elle une importante part de peuplements feuillus, près de la moitié de sa superficie boisée totale.

	Peuplements feuillus		Peuplements mixtes		Peuplements résineux		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
UT Axat	4 631	39%	2 948	25%	4 352	36%	11 931	100%
UT Chalabre	1 489	33%	1 051	23%	2 039	45%	4 579	100%
UT Pays de Sault	2 194	26%	1 190	14%	4 940	59%	8 324	100%
UT Quillan	3 059	48%	304	5%	3 029	47%	6 393	100%
Total CCPA	11 374	36%	5 493	18%	14 361	46%	31 227	100%

*Détail par unité territoriale des surfaces utiles occupées par type de peuplement (Source : Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

## 4.2 LES FORETS EXPLOITEES

Au regard des éléments susvisés, la Charte forestière réalisée en 2011 montre que le couvert forestier du territoire est sous exploité. La comparaison entre les chiffres de l'occupation du sol présentés précédemment et les données de la Charte relatives aux superficies faisant

effectivement l'objet d'une gestion révèle en effet qu'environ la moitié du couvert forestier est concernée.

	Superficie totale des forêts (ha) (source : SIG LR)	Superficie utile des forêts (ha) (source : CFT HVA)	Part de la superficie utile (%)
UT d'Axat	24 452	12 796	52,3%
UT de Chalabre	12 771	4 818	37,7%
UT du Pays de Sault	16 573	8 359	50,4%
UT de Quillan	14 693	6 542	44,5%
Total CCPA	68 489	32 515	47,5%

*Surface utile des forêts publiques et privées (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

Le taux est globalement proche d'une unité territoriale à l'autre, avec malgré tout un taux plus faible sur le Chalabrais. Plusieurs raisons expliquent ce différentiel important, dont :

- La variété des espaces considérés comme boisés dans l'occupation du sol, certains n'ayant pas vocation à une exploitation sylvicole ;
- La très grande difficulté à exploiter certaines zones, où les pentes fortes obligent à des investissements lourds ;
- Le fort morcellement foncier des forêts privées, qui les rend difficilement exploitables, d'autant que de nombreuses parcelles ont été laissées à l'abandon et ne présentent en l'état qu'un intérêt économique très limité ;
- Les problèmes de desserte sur certaines zones, avec notamment des routes départementales peu adaptées à l'exploitation forestière (passage des camions) ;
- Le manque de structuration de la filière (cf. parties suivantes), qui n'est pas en mesure de valoriser une ressource aussi importante que celle présente sur le territoire ;
- Les éléments de contexte généraux, à savoir le prix du bois qui souffre de la globalisation tout comme de la standardisation, mais également le déclin du métier (cf. parties suivantes), dont l'image est peu attractive.

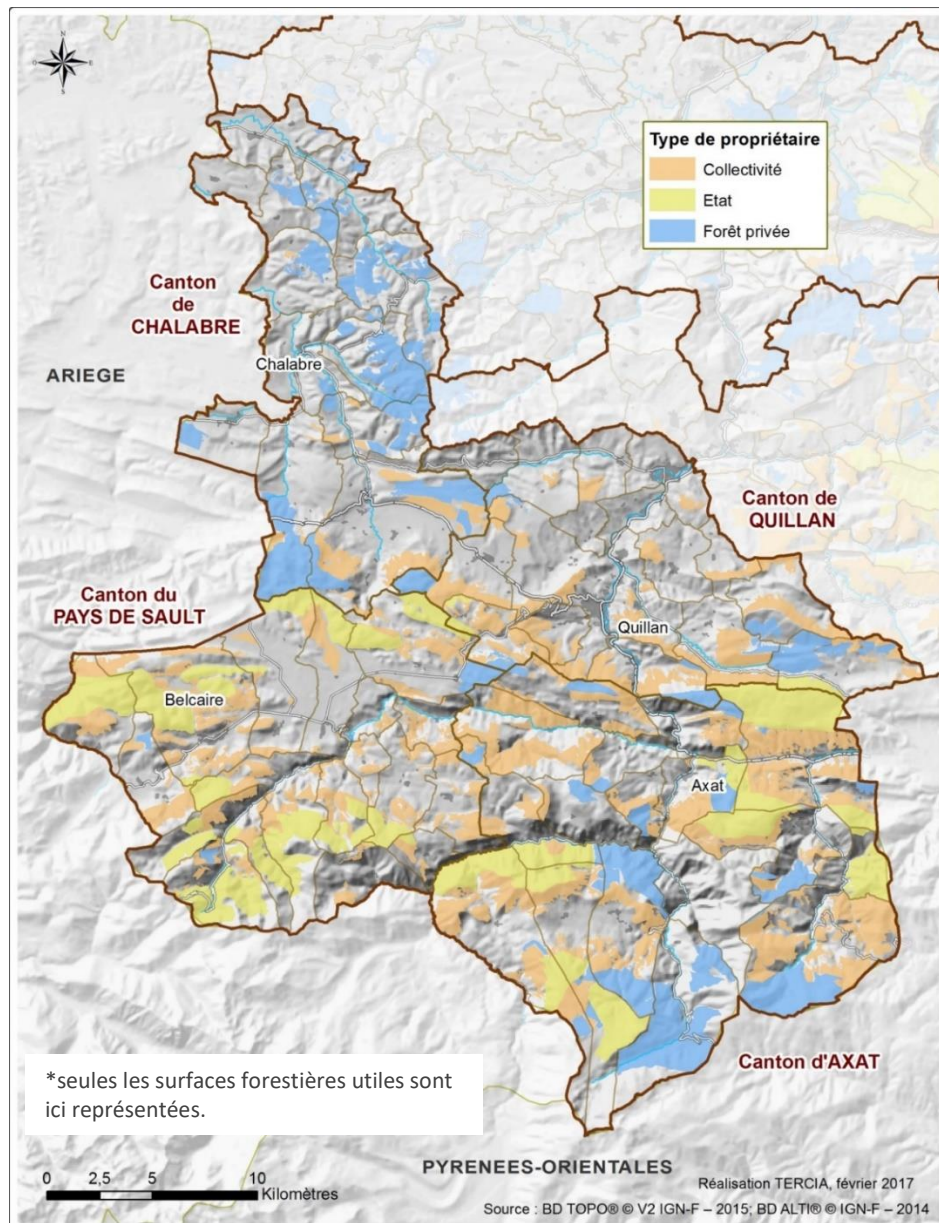
Quoiqu'il en soit, 32 500 ha font au total l'objet d'une gestion en vue de l'exploitation, ce qui reste particulièrement conséquent.

Les forêts publiques sont historiquement bien présentes sur le territoire et, contrairement aux forêts privées, ne souffrent que très peu de morcellement et d'un déficit de gestion. Le détail des superficies par type de propriété nous montre de fait une prédominance des forêts publiques puisque celles-ci couvrent environ 21 700 ha, soit 67% du total des forêts effectivement gérées et exploitables.

	Commune		Etat		Privé		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
UT Axat	5980	47%	1516	12%	5300	41%	12 796	100%
UT Chalabre	836	17%	0	0%	3982	83%	4818	100%
UT Pays de Sault	3754	45%	4327	52%	278	3%	8359	100%
UT Quillan	4304	66%	984	15%	1254	19%	6542	100%
Total CCPA	14 874	46%	6827	21%	10 814	33%	32 515	100%

*Répartition de la surface utile par type de propriété (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

Dans la catégorie des propriétés publiques, les forêts communales sont les plus présentes, avec 46% des superficies totales, mais les forêts domaniales forment malgré tout de très grands ensembles sur les unités territoriales d'Axat et du Pays de Sault. La carte ci-dessous montre également que les forêts privées sont quant à elles très présentes sur le Chalabrais, et dans une moindre mesure sur l'UT d'Axat.



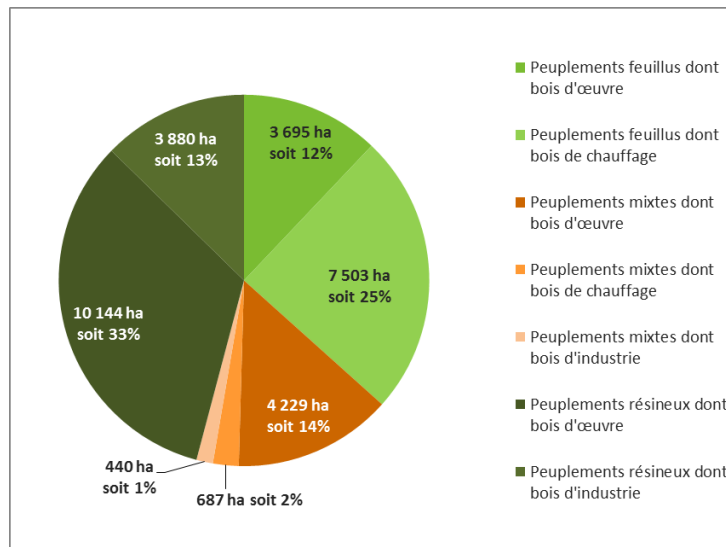
### 4.3 LA RESSOURCE FORESTIERE

Comme décrit plus haut, si les forêts sont omniprésentes sur le territoire, toutes ne sont pas exploitées et exploitables. A la réalisation de la Charte forestière du Pays de la Haute Vallée de l'Aude, s'est adjointe une étude sur la ressource disponible dans les forêts gérées. Celle-ci permet d'apprécier de manière fiable les volumes de bois disponible, avec un détail des

types de peuplements concernés et de la qualité du bois. Les données ne concernent toutefois que les forêts publiques, communales comme domaniales.

*NB : Les forêts privées n'étant ici pas intégrées à l'analyse, l'interprétation des résultats est à nuancer. La grande richesse forestière de l'UT de Chalabre est notamment occultée du fait de l'omniprésence des forêts privées sur ce secteur.*

Le graphique ci-dessous nous montre en premier lieu, qu'outre une répartition assez équilibrée entre les différentes essences, le territoire bénéficie de peuplements de qualité diverse. 59% des superficies sont ainsi consacrées à la production de bois d'œuvre et 41% à la production de bois de chauffage ou d'industrie.



Surface utile, par type et qualité de peuplement (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).

L'étude des volumes sur pied permet de vérifier la validité de ce constat et de le préciser. La méthodologie d'estimation des volumes sur pied présents dans les forêts du territoire est disponible dans l'annexe « Ressources disponibles » de la Charte.

L'étude des données nous montre dans un premier temps, que de manière attendue de par leurs caractéristiques, la prééminence des résineux dans les volumes sur pied s'accroît par rapport à celle déjà constatée pour les superficies. Malgré tout, les feuillus représentent 34% du volume total avec un total de 1 160 000 m<sup>3</sup> environ, soit une ressource conséquente. L'équilibre diffère en outre entre unités territoriales. Plus particulièrement, se confirme dans le Pays de Sault l'omniprésence des résineux, qui représentent presque les ¾ de la ressource. Dans les trois autres unités territoriales, leur part varie autour des 60%.

	Total feuillus volume sur pied		Total résineux volume sur pied		Total volume sur pied	
	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%
UT Axat	432 500	42%	601 800	58%	1 034 300	100%
UT Chalabre	56 100	39%	88 849	61%	144 949	100%
UT Pays de Sault	405 700	26%	1 153 900	74%	1 559 600	100%
UT Quillan	263 000	37%	446 400	63%	709 400	100%
Total CCPA	1 157 300	34%	2 290 949	66%	3 448 249	100%

Volumes sur pieds par type de peuplement, dans les forêts publiques (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).

Le tableau ci-dessus nous montre également où se concentre la ressource sur le territoire. Ainsi, plus de 45% des volumes sur pied sont localisés dans le Pays de Sault avec un volume total de 1 560 000 m<sup>3</sup>. L'UT d'Axat rassemble également plus d'un million de m<sup>3</sup>, soit 30% du total de la CCPA. Encore une fois, les deux unités territoriales où les ressources agricoles sont globalement les plus « rares » disposent à l'inverse de la majeure partie de la ressource sylvicole, de l'ordre des 3/4 du total. Les chiffres sont cependant à relativiser dans une certaine mesure puisque ne sont ici considérées que les forêts publiques. Comme évoqué précédemment, les forêts privées sont notamment très présentes sur le Chalabrais dont les ressources sont ici sous-estimées.

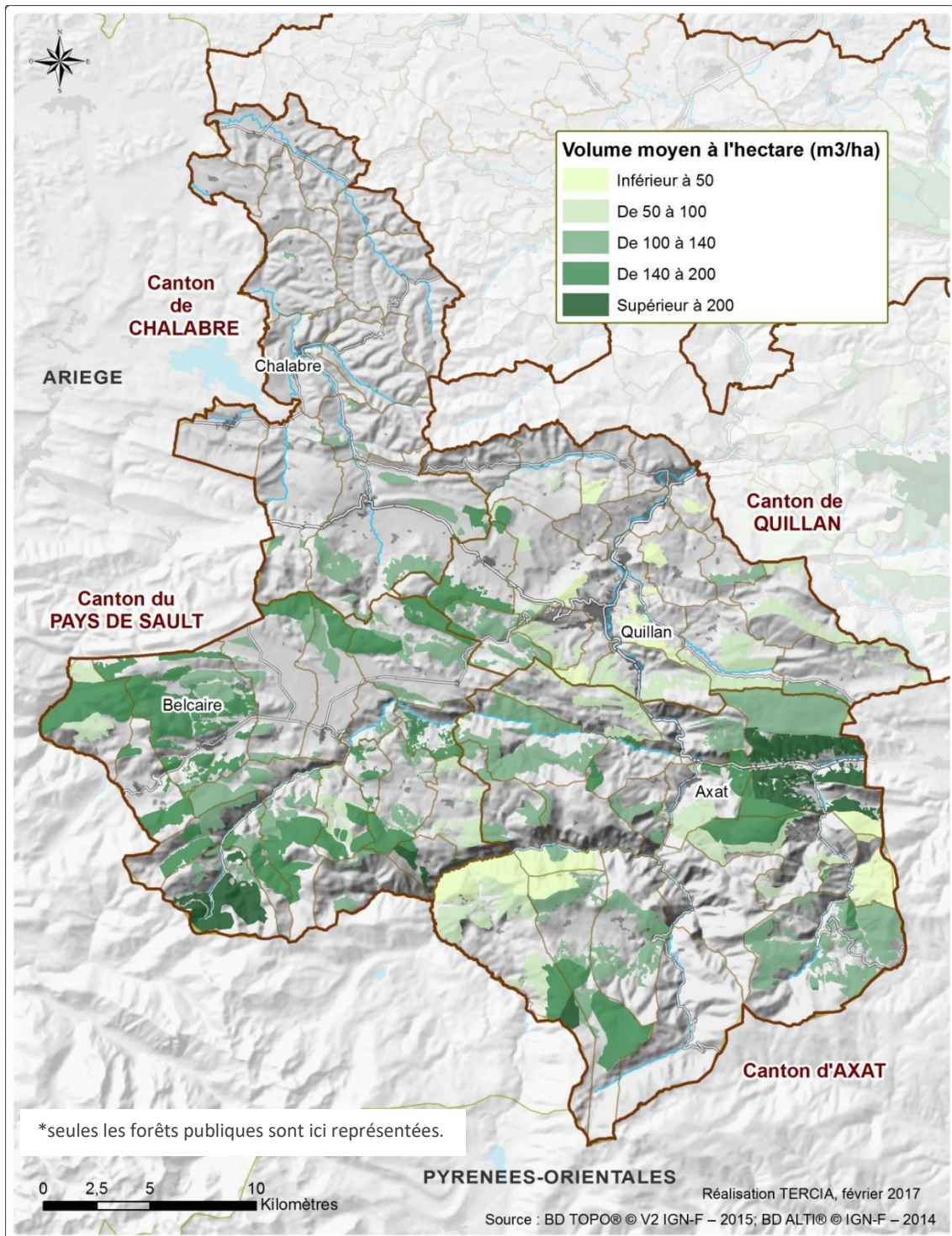
De manière à localiser plus précisément les espaces où se concentre la ressource, une analyse des volumes moyens à l'hectare a été réalisée. Elle nous montre en préalable que le Pays de Sault, avec une moyenne de 163 m<sup>3</sup>/ha, représente nettement le volume moyen à l'hectare le plus élevé. Ce constat découle assez logiquement de la prédominance des peuplements résineux sur son territoire.

	Volume moyen à l'hectare (m <sup>3</sup> /ha)
UT Axat	108
UT Chalabre	111
UT Pays de Sault	163
UT Quillan	114
Total CCPA	129

*Volumes sur pied moyens à l'hectare dans les forêts publiques (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

La carte ci-dessous permet d'affiner les constats. Un contraste très important est visible d'un massif à l'autre, à l'échelle de la Communauté de communes tout comme au sein de chaque unité territoriale. En écartant les extrêmes, qui concernent probablement des cas très particuliers, les volumes moyens par massifs s'étagent entre 31 m<sup>3</sup>/ha à 235 m<sup>3</sup>/ha. Ces variations découlent de multiples facteurs, comme le type ou l'âge des peuplements, et doivent être nuancées en ce que la valeur de vente d'1 m<sup>3</sup> est extrêmement variable, y compris au sein d'une même essence (de 6 € à plus de 500 €/m<sup>3</sup>/ped pour le chêne par exemple, selon le type et la qualité (source : cours des bois sur pied, Forêt de France, mai 2015)). Les données disponibles ne permettent cependant pas de prendre en compte cette variable.

Toujours est-il que la spatialisation des volumes moyens à l'hectare nous montre que la ressource se concentre assez nettement sur quelques zones : le sud-ouest du Pays de Sault, le nord-est de l'UT d'Axat et dans une moindre mesure le sud de cette dernière ainsi que les reliefs situés entre les UT de Chalabre et du Pays de Sault. Elle est également intéressante en ce qu'elle fait ressortir au sein des UT de Chalabre et de Quillan qui n'ont pas une vocation sylvicole aussi affirmée que les deux autres, des massifs aux volumes moyens élevés. Ils se situent avant tout sur le sud de leurs territoires.



Les données de l'étude ressources précisent également les volumes sur pied par qualité de peuplement. Le tableau récapitulatif présenté ci-dessous montre ainsi le relatif équilibre au sein des volumes de bois de feuillus entre le bois d'œuvre et le bois de chauffage. Pour les résineux, la prédominance dans les volumes pour le bois d'œuvre est attendue et s'explique par les caractéristiques de la catégorie « bois d'industrie » qui, entre autres, concerne les petits arbres prélevés dans les coupes d'éclaircies ou d'amélioration de taillis, lesquels présentent nécessairement un volume / ha moindre.

L'analyse des chiffres par UT montre une certaine complémentarité dans la ressource présente au sein des différentes parties du territoire. Cela est particulièrement valable pour

les bois de feuillus puisque si ceux du Pays de Sault sont en majorité dédiés à une production de bois d'œuvre, les  $\frac{3}{4}$  des volumes des UT de Quillan et d'Axat sont dévolues à une production de bois de chauffage.

	Total feuillus volume sur pied (m3)	dont part bois d'œuvre	dont part bois de chauffage	Total résineux volume sur pied (m3)	dont part bois d'œuvre	dont part bois d'industrie	Total volume sur pied (m3)
UT Axat	432 500	27%	73%	601 800	86%	14%	1 034 300
UT Chalabre	56 100	45%	55%	88 849	75%	25%	144 949
UT Pays de Sault	405 700	55%	45%	1 153 900	78%	22%	1 559 600
UT Quillan	263 000	25%	75%	446 400	87%	13%	709 400
Total CCPA	1 157 300	37%	63%	2 290 949	82%	18%	3 448 249

*Détail des volumes sur pieds par types et qualités de peuplements (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

Surtout, il confirme définitivement le constat, avancé dans la Charte mais également dans les ateliers multi-acteurs de la présente étude, de l'ampleur et de la diversité de la ressource sylvicole sur le territoire des Pyrénées Audoises. Il s'agit d'un réel atout pour l'économie locale qui ne doit pas être négligé dans les projets futurs. En effet, dans l'hypothèse d'une mobilisation adéquate de la filière, elle peut permettre de répondre à la diversité de la demande, s'adapter à ses évolutions et alimenter la possible diversification des productions.

## 4.4 LA VALORISATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE

L'étude « ressources » adjointe à la Charte forestière avait également permis d'estimer les prélèvements de bois sur la période 2011-2025. Les données sont ici disponibles sur les forêts publiques mais également privées.

La partie précédente nous a permis d'identifier les secteurs où se concentre la ressource (hors forêts privées). Celle-ci la complète en précisant les secteurs sur lesquels les exploitants comptent préférentiellement tirer leurs productions dans les années à venir.

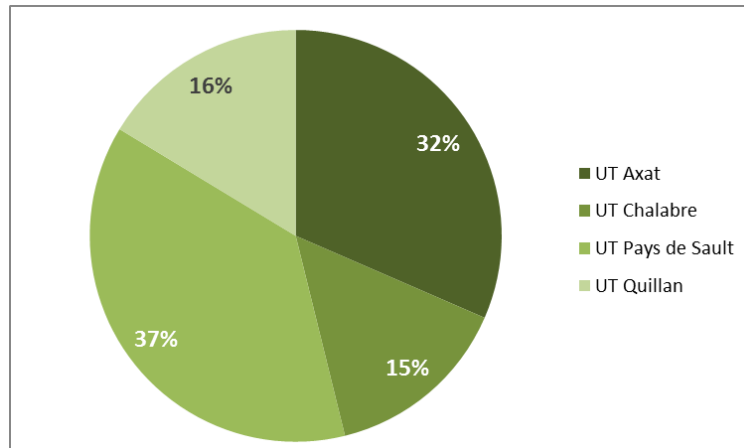
L'ONF et le CRPF ont dans l'étude mis en avant l'intention de prélever un total de 1 600 000 m<sup>3</sup>. Ces volumes seraient à 72% issus de forêts publiques et à 28% de forêts privées. Quoique ces dernières n'aient pas pu être prises en compte dans les analyses précédentes, fautes d'information sur les volumes sur pied concernés, celles-ci ne doivent en aucune manière être négligées.

Forêt	Volumes des prélèvements prévus (m3)	Part du total (%)
Commune	597 950	37%
Etat	575 480	35%
Privé	451 215	28%
Total général	1 624 645	100%

*Projection des prélèvements sur la période 2011-2025 (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).*

Sans surprise, les unités territoriales d'Axat et du Pays de Sault se démarquent à nouveau comme celles où seraient produits les volumes les plus importants de bois. Elles concentrent

respectivement 32% et 37% du total, soit quasiment 70% à elles deux. Malgré cela, les volumes prévisionnels sur les UT de Chalabre et de Quillan sont loin d'être négligeables, avec respectivement 238 000 m<sup>3</sup> et 265 000 m<sup>3</sup> de prélèvements prévisionnels, soit 15% et 16% du total. L'intégration des forêts privées, très présentes sur le Chalabrais, permet à ce titre de montrer son importance, qui aurait pu être sous-estimée au regard des analyses précédentes.



Répartition des projections de prélèvements entre unités territoriales sur la période 2011-2025 (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).

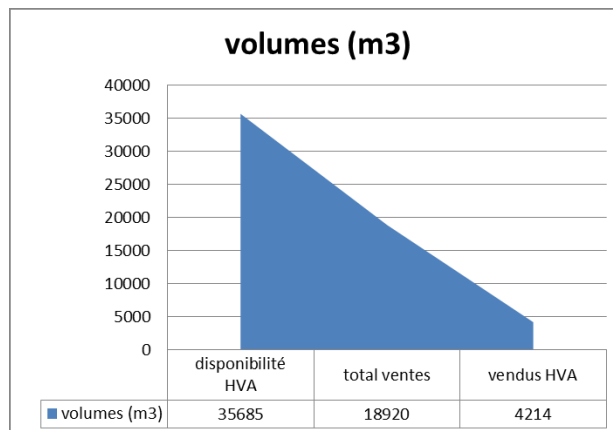
Le détail des prélèvements prévus par types de peuplements montre qu'il s'agit essentiellement de résineux, à 80%. Ce taux est très proche d'une unité territoriale à l'autre, avec une variation maximale de 10%. A titre de comparaison, l'équilibre est plutôt de l'ordre de 67% de résineux et 33% de feuillus à l'échelle de la France. On constate donc une certaine spécialisation sur le territoire de la CCPA.

	Total prélèvements feuillus		Total prélèvements résineux		Total prélèvements	
	ha	%	ha	%	ha	%
UT Axat	128 919	25%	383 080	75%	512 000	100%
UT Chalabre	49 391	21%	188 458	79%	237 849	100%
UT Pays de Sault	94 410	15%	515 032	85%	609 442	100%
UT Quillan	46 590	18%	218 764	82%	265 354	100%
Total CCPA	319 310	20%	1 305 335	80%	1 624 645	100%

Projection des prélèvements sur la période 2011-2025 (Etude ressource CFT HVA 2011-2015).

Lors de la réalisation de la Charte, une évaluation des flux de bois en Haute Vallée de l'Aude avait été réalisée grâce à la participation de l'ONF et de la principale coopérative forestière du territoire, Cosylva. Elle permet ici d'apporter quelques brefs éléments d'interprétation aux informations présentées précédemment.

Le premier enseignement concernant les volumes proposés à la vente par l'ONF en 2012 est que seulement 53% ont été vendus (50% en 2016). Toute importante que soit l'abondance de la ressource, laquelle a fait l'objet d'une analyse détaillée précédemment, la valorisation de celle-ci, sur laquelle le PLUi n'a que très peu de leviers d'action, est donc fondamentale.



*Ventes de bois par l'ONF en 2012 (Charte forestière du Pays HVA).*

### **Zoom sur les conditions d'exploitation et la filière**

Certains des éléments présentés ci-dessous ne sont qu'indirectement liés aux leviers d'action des PLUi. Il est malgré tout important de les présenter ne serait-ce que succinctement en ce qu'ils sont fondamentaux pour appréhender l'avenir de la filière et par extension des forêts du territoire.

La réalisation de la Charte forestière a notamment été motivée par le constat de la présence d'une importante ressource sur le territoire, et d'un autre côté par de nombreuses améliorations possibles dans l'exploitation de celle-ci. Trois principales catégories de difficultés ont pu être identifiées grâce à la Charte et aux entretiens et ateliers réalisés dans le cadre de la présente étude.

#### **Le morcellement du foncier privé**

Ce point ressort comme un véritable problème pour l'exploitation des forêts privées. Il engendre de nombreux inconvénients : difficulté à identifier les propriétaires de petites parcelles qui s'en désintéressent et mettent en danger les propriétés voisines (problématique sanitaire), difficulté à rationaliser les travaux, dont ceux de voirie, difficulté / impossibilité de programmer et étaler les coupes, etc. L'état des données disponibles n'a pas permis de localiser précisément ces secteurs de morcellement (a priori, ils sont présents sur une grande partie du territoire en dehors des forêts domaniales). La problématique pourrait toutefois faire l'objet d'une étude spécifique.

On constate en outre que les forêts de plus de 25 ha (seuil à partir duquel est obligatoire la réalisation d'un document de gestion) ne sont pas non plus toutes gérées. La Charte forestière montrait à ce titre qu'à l'échelle du Pays, 190 propriétaires (sur 291) d'une forêt de plus de 25 ha n'avaient pas réalisé de document de gestion. Cela concernait 7 266 ha sur un total de 22 004 ha, soit 33% du total.

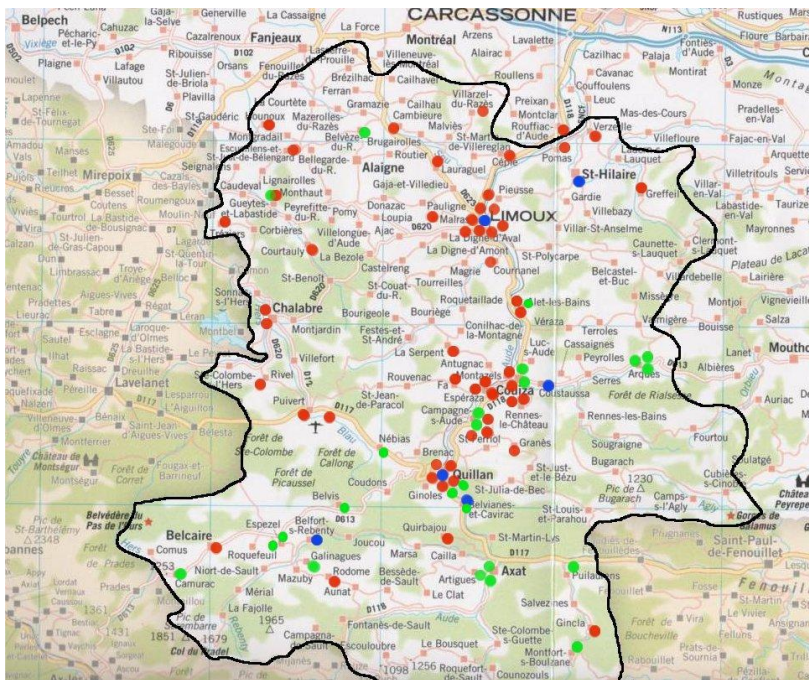
#### **L'accès**

Globalement, les acteurs considèrent que les chemins d'exploitation maillent de façon satisfaisante les massifs du territoire. Malgré tout, comme dit plus haut les zones particulièrement fragmentées dans leur parcellaire peuvent présenter des fragilités à ce titre. Mais surtout, les échanges ont permis d'identifier les routes de desserte comme le véritable frein à l'exploitation. Les routes départementales ne sont en effet pas toutes adaptées au passage des camions de gros gabarit type grumiers, lesquels ne sont en outre pas toujours considérés comme bienvenus. Leur rôle est pourtant essentiel dans la chaîne de production et doit pouvoir être sécurisé. A ce sujet, il est à noter qu'à l'échelle départementale, le « schéma départemental d'accès à la ressource forestière » n'a aujourd'hui pas été réalisé ; schéma obligatoire à la base de toute stratégie de développement de la desserte forestière.

#### **Le « déclin » du métier et les faiblesses de la filière**

Les acteurs sollicités dans le cadre de l'étude mettent assez unanimement en avant un déclin du métier sur l'ensemble de sa chaîne. Ainsi, des 25 scieries présentes à la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle sur le territoire du Pays de la Haute Vallée de l'Aude n'en subsistent actuellement plus que 4. De la même manière, les entreprises de gestion / exploitation et de seconde transformation ont connu un déclin marqué. Il s'explique en particulier par une image négative du métier, souvent vu comme pénible et peu rémunérateur, mais également par les cours du bois, affectés par les mouvements de globalisation et de standardisation.

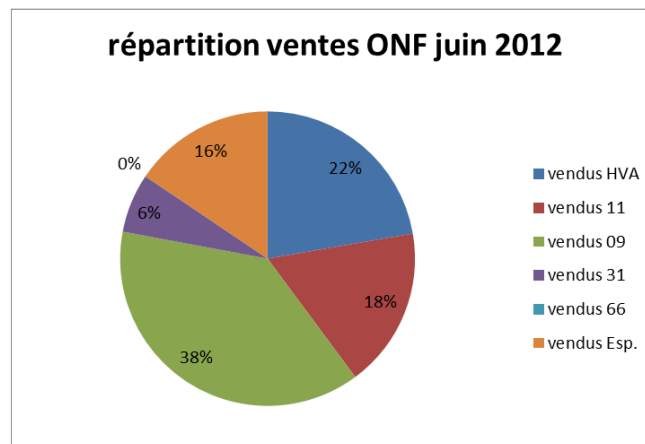
Malgré tout, des représentants de l'ensemble de la chaîne de production sont présents sur le territoire. La carte ci-dessous, réalisée à l'occasion de l'élaboration de la Charte, en montre le maillage (scieries en bleu, exploitants en vert, seconds transformateurs en rouge) :



*Localisation du tissu professionnel sylvicole (Charte forestière du Pays HVA).*

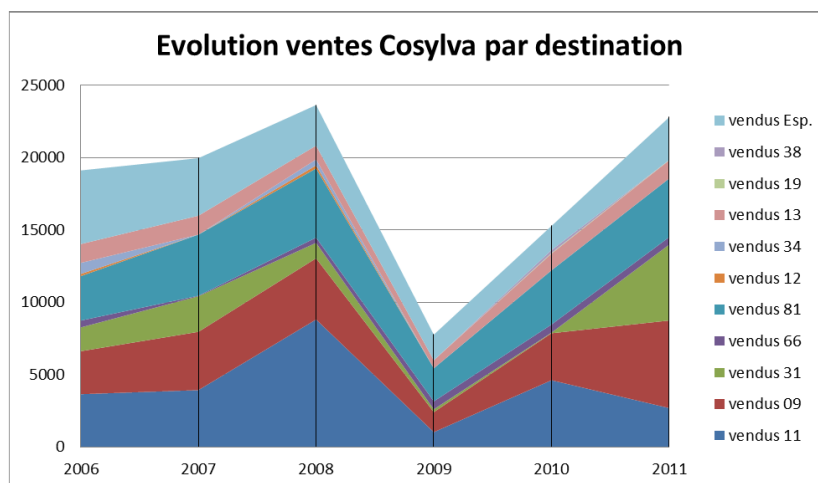
Malgré cela, le bois issu des massifs du Pays est pour une faible part vendu et transformé sur le territoire. L'étude des flux de bois, annexée à la Charte, nous montre ainsi que 22% du bois vendu par l'ONF en 2012 l'a été sur le Pays de la HVA.

40% est malgré tout resté dans l'Aude au total, et 38% parti dans le département voisin de l'Ariège, soit 78% vendu à proximité.



*Ventes de bois de l'ONF en 2012.*

Les éléments transmis par la coopérative forestière Cosylva laissent à penser que ce taux de vente sur le territoire par les acteurs privés est globalement similaire, quoique très fluctuant d'une année à l'autre :



*Ventes de bois par Cosylva entre 2006 et 2011.*

Pour maximiser les « flux de bois » à l'intérieur du territoire entre les différents échelons de la filière, la Charte met en avant le besoin de réfléchir à l'émergence d'un projet collectif de l'amont vers l'aval. De fait, par un manque historique d'échange au niveau local, les acteurs se sont équipés et spécialisés sans véritablement prendre en compte les besoins et attentes des autres acteurs locaux de la filière, limitant les possibilités actuelles. Plusieurs besoins avaient alors été identifiés pour développer la transformation et la commercialisation de bois sur le territoire :

- La mise en place d'une ou plusieurs structures ayant les moyens de sécher du bois, pour répondre au contexte technique et réglementaire de plus en plus exigeant. La scierie Maugard bois à Quillan en est actuellement dotée ;
- Une centre administratif d'achats / logistique pour fédérer les besoins et solutions ;
- L'équipement d'une ou de plusieurs structures pour le rabotage et le collage du bois ;
- ...

Ces faiblesses ne doivent pour finir pas occulter les initiatives intéressantes qui se mettent progressivement en place : rapprochement de certaines scieries avec les menuisiers et ébénistes locaux, lancement d'une étude sur la valorisation locale, mise en place de réseaux bois-énergie locaux...

Ce dernier point est en outre important en ce que le bois-énergie est une des grandes opportunités pour la valorisation de la ressource dans les prochaines années. Lors de l'élaboration de la Charte forestière, l'enjeu avait été identifié comme une des priorités pour les élus du territoire, mais également pour les professionnels de la filière. Une des actions du programme d'actions y est consacrée. Elle vise notamment à appuyer / développer le stockage collectif des plaquettes forestières, ainsi que les projets collectifs de chaufferies utilisant ces plaquettes. Plusieurs initiatives encourageantes peuvent à ce titre être citées : la création il y a quelques années du SEMBE (Société d'économie mixte bois énergie) sur le Haut-Cabardès qui est actif sur le territoire et qui rassemble producteurs et consommateurs pour développer l'utilisation du bois énergie, la réalisation d'une étude de valorisation locale, etc.

## 4.5 UN ZOOM SUR LA VALEUR DE BIODIVERSITE DES FORETS

Les forêts, de par leur omniprésence et continuité, sont de véritables refuges pour une biodiversité particulièrement riche. Il s'agit de fait de la principale constituante, en superficie, de la trame verte. Les conditions de gestion des forêts peuvent affecter la biodiversité présente, par la modification / destruction des habitats, par le dérangement des espèces, par la fragmentation de certaines zones... Il est donc important de reconnaître le rôle qu'elles jouent à ce titre et de localiser les espaces de plus fort enjeu.

Plusieurs zonages d'inventaire ou de protection de la biodiversité sont présents sur le territoire : Zones d'intérêts écologiques et faunistiques de type 1 et 2 (ZNIEFF), sites Natura 2000, réserve naturelle, réserves biologiques, zones humides recensées par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) de l'Aude sur la Haute vallée, Espaces naturels sensibles du Département, réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique du Languedoc-Roussillon.

Ont été retenus dans l'analyse :

- Les ZNIEFF de type 1 : les ZNIEFF de type 1 sont pour un grand nombre d'entre elles des bois et forêts (ex. : forêt domaniale de Niave, bois de Pechtignous...), où le principal enjeu est donc lié à la biodiversité inféodée à ces milieux. Même pour les sites dont la justification première n'a pas été la présence de cette biodiversité, la forte présence des milieux forestiers et leur rôle dans le cycle de vie de certaines espèces, justifie de retenir les ZNIEFF dans l'analyse.
- Les sites Natura 2000, dont :
  - 3 zones spéciales de conservation (ZSC) : la Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aigrette, le Bassin du Rebenty, la Garonne et ses principaux affluents (Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste). Les forêts sont les principales constituantes des deux premières zones, ce qui justifie leur prise en compte dans l'analyse. Le troisième site a quant à lui été exclu, en ce que les enjeux ne tiennent qu'aux milieux aquatiques et humides.
  - 4 zones de protection spéciale (ZPS) destinées spécifiquement à la protection des oiseaux : les Basses Corbières, les Hautes Corbières, le Pays de Sault et les Gorges de la Frau et Belesta. Ici encore, les forêts sont les principales constituantes des sites qui ont tous été retenus. Leur étendue a toutefois justifié un ajustement dans leur prise en compte par rapport aux ZSC.
- Les zones humides recensées par l'EPTB de l'Aude sur le bassin de la Haute vallée de l'Aude. Compte-tenu de la sensibilité de ces milieux aux pratiques de gestion, et de la présence de nombreuses zones humides (mares...) dans les forêts du territoire, elles ont été retenues.
- Les réserves biologiques : deux réserves biologiques sont recensées sur le territoire, celle des Gorges de la Frau, et celle de Pinata, forêt gérée par l'ONF. L'importance des milieux forestiers est affirmée dans le premier cas, et essentielle dans le second. Toutes les deux ont donc été retenues.
- Les réservoirs de biodiversité du SRCE, et plus précisément les réservoirs de la trame écologique liée aux milieux forestiers.

N'ont pas été retenus dans l'analyse :

- Les réserves naturelles nationales : une seule est présente sur le territoire, la Grotte du T.M. 71 à Fontanès-de-Sault, et la sylviculture ne joue pas un rôle notable dans sa protection.

- Les ZNIEFF de type 2, zones d'inventaire naturaliste qui s'étendent sur des ensembles naturels étendus dont les équilibres généraux doivent être préservés. Elles reconnaissent la qualité de l'écosystème à large échelle et englobent des espaces d'intérêt très variable. Leurs périmètres ne sont de fait pas pertinents dans le cadre de la présente étude car insuffisamment discriminants.
- Les Espaces naturels sensibles du Département qui recoupent largement avec les autres zonages environnementaux.

Au regard de ces corrélations entre biodiversité et gestion de la forêt, une première notation a été affectée aux différentes catégories de zonages écologiques :

	Présence	Absence
ZNIEFF type 1 ou réservoirs de biodiversité du SRCE	1	0
Natura 2000 : ZPS	1	0
Réserve biologique	2	0
Natura 2000 : ZSC	2	0
Zones humides	2	0
Note maximum	5	

*Méthode de notation des valeurs concernant la biodiversité.*

La synthèse des valeurs de biodiversité est ensuite classée de la façon suivante :

Valeurs	Note globale
<b>Pas de biodiversité remarquable</b>	<b>0</b>
<b>Biodiversité faible</b>	<b>1</b>
<b>Biodiversité moyenne</b>	<b>2</b>
<b>Biodiversité forte</b>	<b>3-4</b>
<b>Biodiversité très forte</b>	<b>5-7</b>

*Méthode de détermination des niveaux de valeurs concernant la biodiversité.*

## Résultats

La traduction graphique de l'analyse des valeurs de biodiversité montre bien l'importance de l'enjeu dans la gestion des forêts. Ainsi, 90% des forêts gérées présentent un enjeu, soit un total de 32 900 ha. Les sites Natura 2000 occupant des superficies importantes et les recouvrements entre les différents zonages étant très nombreux, la grande majorité de ces espaces sont concernés par un enjeu au moins moyen : 31 100 ha environ, soit 85% du total.

Les proportions sont toutefois différentes entre unités territoriales. Plus précisément, se remarque une certaine dichotomie entre le nord et le sud du territoire, qui bénéficie d'un cadre naturel remarquablement bien préservé du fait notamment de sa très faible densité en population. De fait, respectivement 43% et 34% des forêts des UT d'Axat et du Pays de Sault sont porteuses d'un enjeu au moins fort.

Les massifs du sud de l'Axatois, la Pinata notamment, ressortent particulièrement, ainsi que les forêts situées sur les versants des vallées creusées par l'Aude et le Rebenty.

Enfin, il est à noter que plusieurs communes se sont saisies de l'enjeu de développement durable de leurs forêts en s'investissant dans une démarche de certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), qui implique le respect de

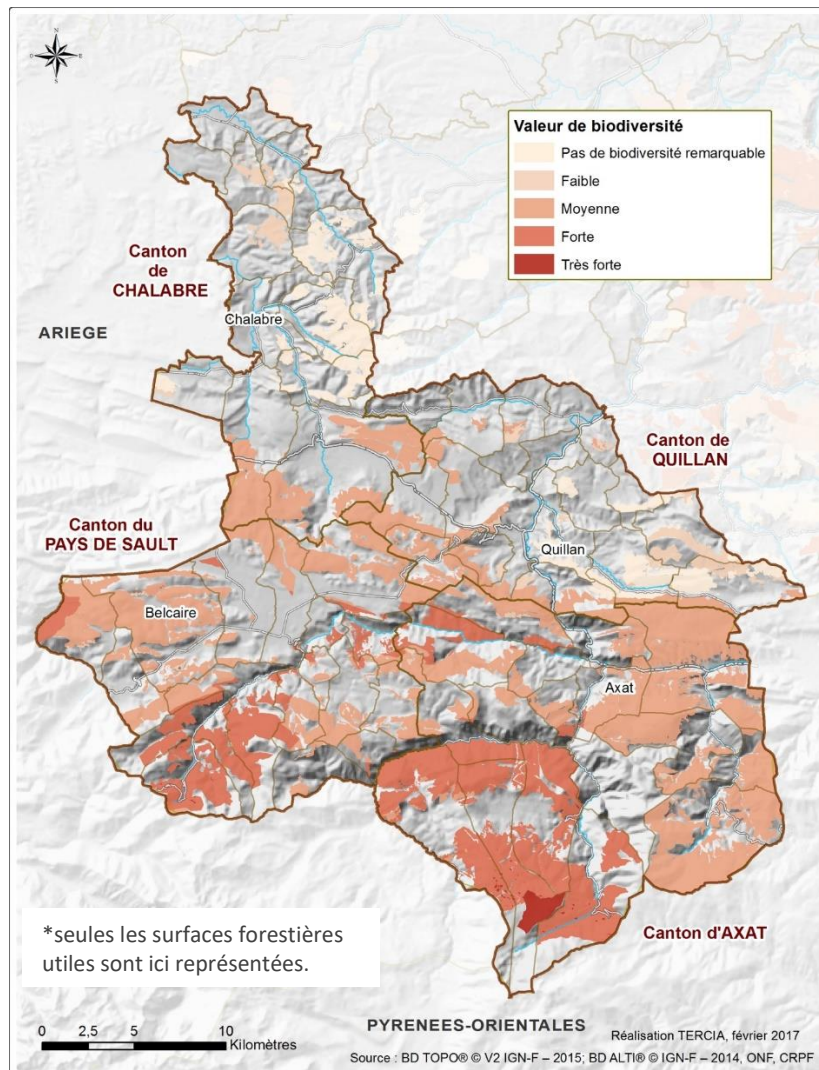
certaines conditions dans la gestion des forêts. L'ensemble des forêts domaniales est certifié, soit environ 9 000 ha sur les Pyrénées Audoises. En 2017, cette certification concerne aussi 12 000 ha de forêts publiques (hors domaniales) et 4 900 ha de forêts privées.

Par ailleurs, via la signature de charte Natura 2000, certains propriétaires sont engagés dans une gestion forestière durable.

	Axat		Chalabre		Pays de Sault		Quillan		total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Pas de biodiversité remarquable	6	0%	2 061	42%	1	0%	1 562	31%	3 629	10%
Faible	89	1%	608	12%	145	1%	924	18%	1 765	5%
Moyenne	9 421	56%	2 201	45%	6 280	64%	2 624	51%	20 527	56%
Forte	6 929	41%	1	0%	3 323	34%	1	0%	10 254	28%
Très forte	329	2%	0	0%	7	0%	0	0%	336	1%
Total	16 773	100%	4 871	100%	9 756	100%	5 112	100%	36 511	100%

\*Ces superficies totales diffèrent légèrement de celles présentées par ailleurs. Cette différence s'explique par la mobilisation d'une source de donnée différente, quoique toutes deux issues de l'étude « ressources » : données Excel de superficie pour le reste des analyses, couche SIG pour ce tableau.

*Valeurs de biodiversité des forêts du territoire (surface utile).*



## **Focus sur la multifonctionnalité de la forêt**

Les rôles joués par la forêt sont multiples et dépassent largement la seule fonction « économique » de production basée sur l'exploitation d'une matière première renouvelable.

Sur le plan énergétique, l'importance de la ressource locale représente une source d'énergie renouvelable conséquente (bois-énergie).

Comme évoqué précédemment, la forêt joue notamment un rôle important sur le plan de la biodiversité (habitat, zone refuge, zone de nourrissage, réservoir de biodiversité, corridor écologique...). L'intérêt de ces espaces sur le plan écologique est développé au sein du cahier 2 du rapport de présentation « Etat Initial de l'Environnement ».

Elle constitue aussi un élément majeur du paysage qui participe largement au capital paysager exceptionnel des Pyrénées Audoises (cf. cahier 3 du rapport de présentation « Diagnostic du patrimoine bâti et paysager »).

Elle remplit aussi une fonction sociale importante en offrant un lieu de détente et de loisirs largement apprécié par la population (promenade, VTT, cueillette des champignons, chasse...). A ce titre, elle constitue notamment un levier pour le développement d'un tourisme « vert ».

Enfin, le rôle de la forêt en matière de protection contre les risques naturels (inondation et glissements de terrains notamment) n'est pas à négliger. En effet, la présence d'arbres assure une meilleure stabilisation du sol et permet d'absorber (de retenir) davantage d'eau que des sols non boisés.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**Avec une superficie de 68 500 ha, la forêt est omniprésente sur le territoire. Elle représente presque les  $\frac{3}{4}$  de la surface du territoire.**

**Compte-tenu de multiples facteurs : pente, accessibilité, morcellement foncier (essentiellement des forêts privées)... ; seulement la moitié des forêts est gérée, ce qui représente malgré tout un total de plus de 32 500 ha. Les  $\frac{2}{3}$  de ces forêts sont publiques, à la fois communales (46%) et domaniales (21%). L'équilibre public / privé varie toutefois d'une UT à l'autre ; les boisements sous propriété privée représentant par exemple 83% des forêts gérées du Chalabrais.**

**Les forêts gérées rassemblent un volume sur pied total de 3 450 000 m<sup>3</sup>, soit une ressource particulièrement conséquente. Une grande partie est localisée sur les UT d'Axat et du Pays de Sault. La spatialisation des volumes moyens à l'hectare montre une forte concentration sur quelques secteurs bien identifiés (sud-ouest de l'UT du Pays de Sault, nord-est de l'UT d'Axat...). Aussi et surtout, l'analyse par type et qualité de boisements montre que la ressource présente sur le territoire offre une grande diversité, permettant potentiellement de répondre à la diversité de la demande et d'alimenter une possible diversification (bois construction, bois-énergie...).**

**En l'état, l'exploitation des forêts représenterait un prélèvement de 1 600 000 m<sup>3</sup> sur la période 2011-2025 (115 000 m<sup>3</sup>/an environ). Ils se concentreraient à 37% et 32% sur les deux unités territoriales du sud, ce qui ne doit toutefois pas amener**

à négliger les forêts du Quillanais et du Chalabrais (31% au total). La spatialisation de la part du prélèvement dans le volume sur pied montre de fait que si le sud du territoire présente de grands massifs très contributeurs à la production, de plus petits massifs très productifs sont présents sur le nord.

L'exploitation pérenne et la valorisation du bois ont plusieurs conditions :

1. De bonnes conditions pour l'exploitation des boisements ; les boisements présentant en effet des problématiques liées notamment au morcellement des forêts privées et aux difficultés d'accès à certains secteurs (notamment les plus morcelés).

2. La vitalité et la structuration de la filière ; un des grands constats de la Charte est le manque de cohérence entre les différents niveaux de la production : exploitation, 1<sup>ère</sup> transformation et 2<sup>nde</sup> transformation. Des initiatives sont en cours pour palier au problème et ce faisant contribuer à redynamiser la filière, en déclin. De réelles opportunités existent par ailleurs, comme le développement du bois-énergie.

L'installation potentielle d'équipements spécifiques (hangar à plaquettes forestières, scieries...) doit aussi être anticipée.

Outre ces éléments d'ordre économique, l'analyse de la valeur environnementale de la forêt a permis de montrer que presque 30% des boisements de la CC sont porteurs d'un fort enjeu de protection de la biodiversité. Ceux-ci sont particulièrement présents sur le sud du territoire. 29 communes du Pays sont à ce titre engagées dans une démarche PEFC.

La forêt remplit par ailleurs des fonctions multiples (qualité paysagère, protection contre les risques naturels, lieu de détente et de loisirs, attractivité touristique...) qu'il convient de considérer.

## 5 UNE APPROCHE SPECIFIQUE SUR LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS SOUS RISQUE THEORIQUE URBAIN

L'analyse des espaces agricoles situés sous une limite urbanisable des documents d'urbanisme en vigueur concerne 22 communes sur les 62 que compte la Communauté de communes des Pyrénées Audoises.

	PLU	POS	CC	RNU
UT Axat	1	2	4	10
UT Chalabre	1	4	0	8
UT Pays de Sault	2	1	2	12
UT Quillan	4	0	1	10
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>40</b>

*Etat des documents d'urbanisme communaux en vigueur.*

### 5.1 LES ESPACES AGRICOLES SITUES DANS UN SECTEUR URBANISABLE

On appelle espaces agricoles sous risque théorique urbain, tous les espaces agricoles situés à l'intérieur des zones constructibles des documents d'urbanisme communaux en vigueur, quelle que soit la vocation de ces zones (habitat, activité, équipement...). Sur les 22 communes ayant un document d'urbanisme approuvé (CC, POS ou PLU), 18 ont des surfaces agricoles concernées par le risque théorique urbain.

A noter que cette analyse ne traite pas des espaces forestiers gérés sous risque théorique urbain car ces espaces ne sont qu'extrêmement marginaux au regard des 32 500 ha exploités sur le territoire (impact potentiel très limité). Le seul cas notable est un ensemble de 22 ha de forêt privée gérée sur la commune de Puivert.

Outre l'aspect production forestière, le rôle de ces espaces - qui peuvent présenter divers enjeux en matière de risque, de paysage, de desserte... - n'est pas à négliger.

Au total, on recense près de 200 ha de terres agricoles sous risque théorique urbain, ce qui représente moins de 2% de l'AUA de ces communes.

Cette première approche montre bien la concentration de la demande et de l'offre sur l'unité territoriale de Quillan avec 54% des terres agricoles destinées au développement urbain, ce qui représente plus de 4% des surfaces agricoles recensées sur l'unité territoriale. Et pour la seule commune de Quillan, cette proportion monte à près de 8% avec 85 ha concernés.

Les espaces agricoles voués à l'urbanisation sont des espaces agricoles assez rares car relativement plats et labourables donc porteurs d'une grande valeur agricole, mais ce sont aussi les espaces les plus facilement aménageables.

Les espaces agricoles sous limites urbanisables représentent moins de 1% de l'espace agricole de référence pour les unités territoriales d'Axat et de Chalabre, et moins de 2% pour l'UT du Pays de Sault.

Unité territoriale	Commune	Surface agricole sous risque théorique urbain (ha)	Espace agricole de référence =AUA (ha)	Part de l'AUA sous risque théorique urbain (%)
UT Axat	Puilaurens	0,9	194	0,5%
UT Axat	Roquefort-de-Sault	0,7	251	0,3%
UT Axat	Sainte-Colombe-sur-Guette	1,0	139	0,7%
<b>Total UT Axat</b>		<b>2,6</b>	<b>584</b>	<b>0,4%</b>
UT Chalabre	Chalabre	7,9	1 008	0,8%
UT Chalabre	Puivert	13,3	1 482	0,9%
UT Chalabre	Saint-Benoît	1,2	787	0,2%
UT Chalabre	Sainte-Colombe-sur-l'Hers	11,4	536	2,1%
UT Chalabre	Tréziers	2,0	487	0,4%
<b>Total UT Chalabre</b>		<b>35,8</b>	<b>4 301</b>	<b>0,8%</b>
UT Pays de Sault	Belcaire	5,4	914	0,6%
UT Pays de Sault	Camurac	38,5	581	6,6%
UT Pays de Sault	Espezet	3,2	750	0,4%
UT Pays de Sault	Rodome	1,5	290	0,5%
UT Pays de Sault	Roquefeuil	4,3	1 058	0,4%
<b>Total UT Pays de Sault</b>		<b>52,9</b>	<b>3 593</b>	<b>1,5%</b>
UT Quillan	Campagne-sur-Aude	6,6	341	1,9%
UT Quillan	Espérasa	7,0	454	1,5%
UT Quillan	Ginols	4,7	82	5,8%
UT Quillan	Nébias	4,1	551	0,7%
UT Quillan	Quillan	85,4	1 123	7,6%
<b>Total UT Quillan</b>		<b>107,8</b>	<b>2 550</b>	<b>4,2%</b>
<b>TOTAL CCPA</b>		<b>199,0</b>	<b>11 028</b>	<b>1,8%</b>

*Espace agricole sous risque théorique urbain.*



*Espaces agricoles sous risque théorique urbain sur la commune de Quillan (en orange).*

## 5.2 LES ESPACES AGRICOLES A ENJEUX FACE AU DEVELOPPEMENT URBAIN

L'identification des espaces agricoles présentant des enjeux de protection agricole face au développement urbain est réalisée à travers deux approches :

- Une première approche consiste à croiser les enjeux de valorisation avec les espaces agricoles situés dans un secteur urbanisable des documents d'urbanisme en vigueur. Cette analyse permet de faire ressortir des sites de convergence entre un risque de consommation d'espace en lien avec la croissance urbaine et différentes formes d'enjeux de valorisation des terres agricoles concernées ;
- Une deuxième approche consiste à mesurer les conséquences en termes de maintien des exploitations agricoles en cas d'utilisation de l'ensemble des espaces situés sous la limite urbanisable des documents d'urbanisme en vigueur.

*Remarque : L'analyse des enjeux de valorisation des espaces agricoles est réalisée à l'échelle de la CCPA. Certaines données utilisées pour cette analyse ont été réalisées à l'échelle régionale (comme par exemple l'aptitude des sols), ce qui pose la question de leurs véracités et de leurs précisions géographiques à une échelle communale. Il est important de prendre les résultats suivants avec précaution car ils correspondent davantage à une estimation et à une première approche qu'à une réalité. Seule une analyse des espaces agricoles à l'échelle de chaque commune permettrait de valider les résultats du chapitre suivant.*

### Analyse des enjeux de valorisation des espaces agricoles situés sous risque théorique urbain

L'analyse quantifiée révèle que sur les 199 ha d'espaces agricoles situés sous risque théorique urbain, c'est-à-dire dans un secteur urbanisable des documents d'urbanisme en vigueur, un peu plus de la moitié, soit 106 ha, concerne des espaces agricoles porteurs d'enjeux dont il faut tenir compte (car portant des enjeux forts ou très forts). Ces espaces à enjeux de protection face à la pression urbaine sont principalement porteurs d'enjeux économiques (78% des espaces à enjeux et 41% du total ; cf. Annexe 2).

Unité territoriale	Surface agricole sous risque théorique urbain portant des enjeux fort à très fort (ha)				Surface agricole sous risque théorique urbain (ha)	Part de la surface agricole portant des enjeux fort à très fort (%)
	Enjeu économique prioritaire (ha)	Enjeu risque naturel prioritaire (ha)	Enjeu biodiversité prioritaire (ha)	Total (ha)		
Total UT Axat	0,0	0	0,3	0,3	2,6	9,7%
Total UT Chalabre	15,0	0	0,4	15,4	35,8	43,0%
Total UT Pays de Sault	12,5	0	15,7	28,2	52,9	53,4%
Total UT Quillan	55,0	3,7	3,6	62,4	107,8	57,9%
<b>TOTAL CCPA</b>	<b>82,5</b>	<b>3,7</b>	<b>20,0</b>	<b>106,2</b>	<b>199,0</b>	<b>53,4%</b>

*Résultat par UT des enjeux de protection face au risque théorique urbain.*

## Analyse des enjeux de maintien des exploitations agricoles en place

*Note méthodologique : Seules les surfaces agricoles situées dans les secteurs potentiellement urbanisables et déclarées au RPG sont prises en compte dans la suite de ce paragraphe, ce qui représente 141,64 ha sur les 202,44 ha identifiés précédemment. Pour une meilleure prise en compte des impacts de cette perte potentielle de surface pour les exploitations agricoles, nous avons fait le choix d'intégrer les éventuelles surfaces situées dans des secteurs potentiellement urbanisables de la Communauté de communes du Limouxin et de la comparer à la surface totale de l'exploitation (composée des surfaces exploitées sur la CCPA mais aussi sur la CCL), ce qui porte à 152,2 ha les surfaces agricoles potentiellement urbanisables et déclarées au RPG.*

*Les calculs suivants ne sont pondérés ni en fonction de la nature de la production des parcelles concernées par le développement urbain potentiel, ni par la localisation des parcelles par rapport au siège d'exploitation.*

Au total, 71 parmi les 278 exploitations agricoles recensées au RPG2014 ont des terres situées dans des secteurs urbanisables des documents d'urbanisme en vigueur, ce qui représente 1 exploitation agricole sur 4. La perte de surface potentielle moyenne pour une exploitation est de 1,7% de sa surface exploitée. Cette perte potentielle varie de 0,03% à 21%.

	Surface agricole sous limite urbanisable (ha)	Surface de l'exploitation dans la zone d'étude (ha)	Part moyenne des surfaces sous limite urbanisable (%)	Nombre d'exploitations
Entre 0,03% et 1%	13,5	4 715,8	0,29%	32
Entre 1% et 5%	77,0	3 697,2	2,08%	31
Entre 5% et 7%	3,8	62,5	6,06%	2
Entre 10% et 15,1%	51,5	363,6	14,15%	5
Entre 20% et 21%	6,5	30,9	20,99%	1
<b>TOTAL</b>	<b>152,2</b>	<b>8 869,9</b>	<b>1,72%</b>	<b>71</b>

*Analyse des enjeux de maintien des exploitations agricoles.*

L'analyse montre que :

- 32 exploitations perdent moins de 1% de leur surface exploitée, ce qui peut être considéré comme négligeable.
- 33 exploitations subissent des pertes de surfaces allant de 1 à 7% de leur surface exploitée, si l'impact pour certaines peut être considéré comme non négligeable, ces exploitations ne devraient pas pour autant être remises en cause.
- 5 exploitations perdent entre 10 et 15% de leur surface, ce qui peut avoir un impact non négligeable sur leur viabilité économique sans pour autant la remettre forcément en cause.
- 1 exploitation perd plus de 20% de sa surface exploitée, ce qui peut avoir un impact important sur sa viabilité économique à court et moyen terme ; cette exploitation peut être remise en cause si elle ne trouve pas de foncier pour compenser cette perte.

A noter qu'une exploitation parmi les 5 exploitations qui perdent entre 10% et 15% a plus de 36 ha situés dans des secteurs potentiellement urbanisables, soit environ 15% de sa surface

exploitée. Elle peut être remise en cause car ces surfaces sont majoritairement des terres labourables, indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation (alimentation des bêtes).

L'artificialisation de la totalité des espaces agricoles situés dans les documents d'urbanisme en vigueur peut avoir un impact significatif sur 2 à 5 exploitations agricoles qui peuvent rencontrer des difficultés non négligeables voire être remises en cause.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**Sur les 62 communes, 22 ont un document d'urbanisme approuvé (CC, POS ou PLU) et 18 ont des surfaces agricoles situées à l'intérieur des zones urbanisables. Ces surfaces agricoles « sous risque théorique urbain » couvrent environ 200 ha et plus de la moitié de ces surfaces est localisée sur l'unité territoriale de Quillan.**

**La moitié de ces surfaces sous risque théorique urbain concerne des espaces agricoles porteurs d'enjeux dont il faut tenir compte (car portant des enjeux forts ou très forts). Ces espaces à enjeux de protection face à la pression urbaine sont principalement porteurs d'enjeux économiques (78% des espaces à enjeux de protection et 41% du total).**

**Au total, 71 parmi les 278 exploitations agricoles recensées au RPG2014 ont des terres situées dans des secteurs urbanisables des documents d'urbanisme en vigueur. La perte de surface potentielle moyenne pour une exploitation est de 1,7% de sa surface exploitée. Cette perte potentielle varie de 0,03% à 21%.**

**L'artificialisation de la totalité des espaces agricoles situés dans les documents d'urbanisme communaux en vigueur peut avoir un impact significatif sur 2 à 5 exploitations agricoles qui peuvent rencontrer des difficultés non négligeables voire être remises en cause.**

**Les impacts potentiels liés au développement de l'urbanisation sur les espaces forestiers et les exploitations forestières apparaissent très limités sur le territoire au regard du caractère marginal que représente la superficie de ces espaces « sous risque théorique urbain ».**

## 6 SYNTHÈSE AFOM

Deux ateliers ont été organisés au cours de l'élaboration du diagnostic agricole et forestier. Les éléments recueillis lors des échanges ont alimenté les éléments présentés précédemment. Une analyse de type AFOM a également été produite sur cette base. Elle permet d'avoir une vision synthétique et stratégique des grandes caractéristiques et tendances identifiées par les acteurs sur leur territoire.

### Foncier

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Foncier peu morcelé hors des zones proches des villages</li> <li>➤ Efficacité des remboursements réalisés dans les années 70-80</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La reconquête progressive des zones d'interface espaces agricoles-espaces forestiers (saltus) pour le pâturage</li> <li>➤ La valorisation des communaux</li> <li>➤ L'exploitation et la valorisation des espaces boisés en épicéa dans les années 60</li> <li>➤ Volonté politique d'agir sur le foncier</li> <li>➤ Existence d'outils fonciers</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des pourtours de village souvent morcelés</li> <li>➤ Manque de disponibilité du foncier</li> <li>➤ Concurrence sur le foncier, en particulier sur les zones primables</li> <li>➤ Précarité des modes de faire-valoir</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rétention du foncier par les propriétaires</li> <li>➤ Des parcelles non exploitées en raison de leurs formes ou de leurs dimensions participant à la prolifération des sangliers et portant atteintes à la qualité du paysage</li> </ul>
--	---

### Installation et transmission

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une demande existante et diversifiée de porteurs de projets agricoles</li> <li>➤ Présence de fermes Terre de liens</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diversification par les nouveaux arrivants</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de disponibilité du foncier, qui part plutôt à l'agrandissement qu'aux installations</li> <li>➤ Difficultés d'installation pour les locaux ou non locaux</li> <li>➤ Coût de la reprise d'une exploitation en bovins</li> <li>➤ Vente des terres sans les bâtiments agricoles</li> <li>➤ Maisons dans les villages et hameaux à vocation de maisons secondaires et donc indisponibles pour les exploitants agricoles</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rupture générationnelle (perte de continuité et transmission de moins en moins désirée par les enfants)</li> </ul>
---	---

## Filières et commercialisation

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Offre bien développée en circuits courts</li> <li>➤ Une production emblématique et bien valorisée : la pomme de terre du Pays de Sault, qui peut servir d'exemple</li> <li>➤ Des outils locaux de transformation : atelier de découpe, magasin Plein Champ à l'initiative des éleveurs</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volonté du Département de développer les circuits courts (plateforme AgriLocal 11 notamment)</li> <li>➤ Volonté locale de développement l'agrotourisme</li> <li>➤ Décalage de maturité des produits avec la côte (opportunité du marché St-Charles de Perpignan)</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de clientèle locale</li> <li>➤ Manque de communication / visibilité autour de l'offre existante</li> <li>➤ Manque de coordination des acteurs/manque de structures commerciales</li> <li>➤ Manque d'outils de transformation (agriculture et forêt)</li> <li>➤ Distance aux marchés</li> <li>➤ Territoire presque exclusivement tourné vers la production de matière première avec une externalisation de la valeur ajoutée (agriculture et forêt)</li> <li>➤ Difficulté d'accès aux marchés publics pour les produits locaux</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rupture générationnelle (perte de continuité et transmission de moins en moins désirée par les enfants)</li> </ul>
---	---

## Circulation agricole

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réseau routier parfois inadapté au transport, en particulier filière bois (grumes), mais aussi à la taille des machines agricoles (largeur, murets)</li> <li>➤ Difficulté d'accès aux parcelles dans les zones morcelées</li> <li>➤ Isolement (réseaux routiers et NTIC) et relief induisant d'importants temps de trajet</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coût élevé de l'entretien et de l'investissement pour les acteurs publics</li> </ul>
---	--

## Forêt

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présence d'une scierie mobile sur le territoire</li> <li>➤ Présence d'une charte forestière sur le territoire</li> <li>➤ Bon maillage des chemins d'exploitation</li> <li>➤ Foncier peu morcelé en forêts domaniales</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de scieries, notamment d'une scierie industrielle</li> <li>➤ Déclin du métier sur toute la chaîne</li> <li>➤ Image négative du métier : pénibilité, rémunération...</li> <li>➤ Manque de gestion d'1/3 des forêts privées</li> <li>➤ Morcellement important d'une partie des forêts privées</li> <li>➤ Micro parcelles d'épicéas peu entretenues et de faible valeur</li> <li>➤ Manque de dialogue agriculture-forêt</li> <li>➤ Desserte forestière et infrastructures de transport (traversée de villages par les grumiers)</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ressource importante à valoriser</li> <li>➤ Création de débouchés locaux et développement de partenariats avec l'extérieur du territoire</li> <li>➤ Favoriser l'utilisation du bois pour les constructions et exemplarité des collectivités dans les bâtiments publics</li> <li>➤ Anticiper l'installation d'entreprises forestières sur le territoire</li> <li>➤ Diversification de l'offre touristique avec l'accueil du public en forêt (lorsque cela est possible)</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prix du bois (globalisation, standardisation)</li> <li>➤ Incohérence des discours aux différentes échelles et même au sein d'un même niveau territorial</li> </ul>

## Eau

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonne pluviométrie, en particulier sur l'Ouest du territoire, où l'irrigation n'est pas nécessaire</li> <li>➤ Présence de zones humides</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de gestion collective de la ressource en eau</li> <li>➤ Mauvaise gestion de certains périmètres de protection des captages</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ressource importante à valoriser</li> <li>➤ PGRI en cours d'élaboration</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p>

## Environnement, paysage et biodiversité

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Demande pour l'agrotourisme avec des volontés et des projets</li> <li>➤ Présence de sites d'intérêt et de circuits (sentier cathare, route des sapins, etc.)</li> <li>➤ Patrimoine identitaire autour de l'agro-sylvo-pastoralisme</li> <li>➤ Paysages agricoles et forestiers identitaires</li> <li>➤ Peu de conflits autour de la biodiversité, hormis sur certains espaces, notamment sur les plateaux avec quelques zones sur-pâturées</li> <li>➤ Risque incendie relativement limité</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coupe-feu agricoles qui représentent des atouts paysagers</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Manque de structures d'hébergement</li> <li>➤ Manque de visibilité du territoire, de ses productions et déficit d'image</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fermeture des milieux</li> <li>➤ Harmonisation des espaces agricoles sur les plateaux (disparition des haies...)</li> </ul>
---	---

## Voisinage et conflits

<p><b>Atouts</b></p>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sangliers sur cultures et dans les forêts qui induisent des dégâts importants</li> <li>➤ Clôtures : chasseurs, randonneurs, en particulier motorisés, cueilleurs</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Différentes populations avec différentes attentes quant à l'utilisation de l'espace</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	

## Bâti

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Matériaux locaux de qualité</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adaptation des bâtiments aux matériaux locaux</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclin du savoir-faire local en matière de construction bois</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p>
---	---

# CONCLUSION

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises se caractérise par un territoire composé majoritairement d'espaces naturels où l'urbanisation occupe une place extrêmement limitée.

L'activité agricole est fortement contrainte par le relief et se concentre en fond de vallée et sur les plateaux, sous forme de prairies et d'estives entretenues par l'élevage. Le taux d'activité agricole est conséquent.

On constate sur la dernière décennie, comme dans d'autres territoires similaires, une baisse significative du nombre d'exploitations agricoles et un quasi-maintien de la surface agricole utile.

Le vieillissement marqué des exploitants au cours des 10 dernières années, l'augmentation de la taille moyenne des exploitations ainsi que la structure foncière peu adaptée sur certaines parties du territoire posent la question du renouvellement difficile et incertain des exploitations agricoles.

Un peu plus de la moitié des espaces agricoles du territoire est concernée par des enjeux forts de valorisation au titre des trois dimensions majeures portées par l'activité : économie, risques naturels et biodiversité.

Les espaces agricoles porteurs d'enjeux prioritaires de biodiversité sont les plus représentés avec presque 30% des surfaces agricoles recensées. Viennent ensuite les espaces agricoles porteurs d'enjeux économiques prioritaires qui représentent  $\frac{1}{4}$  des surfaces agricoles recensées.

L'importance du phénomène de fermeture des espaces observé ces dernières décennies soulève certaines interrogations quant au devenir des espaces concernés, notamment au niveau des saltus qui sont particulièrement touchés. Au cas par cas, des possibilités de valorisation de ces espaces par le pastoralisme, l'agriculture ou l'exploitation forestière sont envisageables.

Sur les 62 communes de la CCPA, 22 disposent d'un document d'urbanisme communal approuvé et 18 ont des surfaces agricoles situées à l'intérieur des zones urbanisables. Ces surfaces agricoles « sous risque théorique urbain » couvrent environ 200 ha. La moitié de ces surfaces sous risque théorique urbain concerne des espaces agricoles porteurs d'enjeux, principalement économiques.

Les surfaces forestières concernées par ce risque sont négligeables à l'échelle du territoire.

L'artificialisation de la totalité des espaces agricoles situés dans les documents d'urbanisme en vigueur peut avoir un impact significatif sur 2 à 5 exploitations agricoles qui peuvent rencontrer des difficultés non négligeables voire être remises en cause.

**Les forêts sont omniprésentes sur le territoire où elles couvrent les  $\frac{3}{4}$  de la superficie totale. Toutes ne sont pas gérées ni exploitées, mais les volumes sur pied concernés sont d'une part très importants et d'autre part plutôt diversifiés (type et qualité des boisements). L'état de la ressource permet ainsi aux acteurs de la filière de répondre potentiellement à une demande hétérogène et de diversifier leurs productions.**

**Des difficultés ont toutefois pu être mises en avant : le morcellement des forêts privées, la difficulté d'accès à certaines zones, le déclin de la filière depuis quelques décennies, le manque de structuration de celle-ci...**

**Des initiatives sont actuellement en cours, appuyées par la mise en œuvre de la Charte forestière de la Haute Vallée de l'Aude, et devraient permettre de développer les interactions locales entre l'exploitation forestière et les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> transformations, mais également de se saisir des opportunités comme le développement du bois-énergie.**

**Les espaces agricoles et forestiers de ce territoire sont multifonctionnels et contribuent notamment, au-delà de leur rôle économique de production, à la préservation de la biodiversité, à la protection des populations face aux risques naturels, à la sauvegarde de la qualité paysagère et du cadre de vie ainsi qu'au développement du tourisme et des activités de loisirs.**

# ANNEXES

## Annexe 1 : Méthodologie détaillée

### Les principes de l'analyse spatialisée

A partir de l'outil SIG et du RPG2014, une aire d'utilisation agricole comprenant 9 catégories de cultures est identifiée.

Une analyse multicritère permet de déterminer les différentes fonctions (« valeurs d'usage ») portées par l'agriculture de ce territoire : valeurs d'usage économie actuelle, potentiel agricole, biodiversité et protection face aux risques incendie et inondation (enjeux de valorisation des espaces agricoles).

Parallèlement, une analyse des espaces agricoles se trouvant à l'intérieur des zones urbanisables des documents d'urbanisme en vigueur est réalisée à travers l'analyse des valeurs d'usage que portent ces espaces et l'impact de leurs artificialisations sur le fonctionnement des exploitations agricoles en place (enjeux de valorisation et enjeux de protection des espaces agricoles).

### Des compléments apportés par les traitements statistiques et la synthèse bibliographique

L'analyse spatialisée est complétée par une synthèse des chiffres clefs, évolutions significatives et caractéristiques de l'agriculture territoriale.

#### **Note méthodologique générale**

##### **Analyse spatialisée**

##### Registre parcellaire graphique (RPG) 2014 et Aire d'Utilisation Agricole (AUA)

*Le règlement communautaire européen a institué l'obligation, dans tous les Etats Membres, de localiser et d'identifier les parcelles agricoles. Pour répondre à cette exigence, la France a mis en place le Registre Parcellaire Graphique (RPG) qui est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles. Ainsi, chaque année, les agriculteurs adressent à l'administration un dossier de déclaration de surfaces qui comprend notamment le dessin des îlots de culture qu'ils exploitent et les cultures qui y sont pratiquées. La localisation des îlots se fait à l'échelle du 1/5000<sup>ème</sup> sur le fond photographique de la BD Ortho (IGN) et leur mise à jour est annuelle. Cette base de données constitue donc une description à grande échelle et régulièrement mise à jour de la majorité des terres agricoles. Les données disponibles sont les contours des îlots, leur occupation culturelle représentée par le groupe de cultures majoritaires de l'îlot, la forme juridique de l'exploitation et la classe d'âge du chef d'exploitation.*

*Remarque : Le RPG recense finement les espaces pastoraux (terres non labourables) mais n'est pas exhaustif en ce qui concerne les terres labourables ou les cultures permanentes (terres qui ne font l'objet d'aide de la PAC et donc non déclarées). En raison d'un délai trop long pour obtenir les données du RPG auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), il a été décidé d'utiliser le fichier du RPG2014 fourni par la DDT qui permet d'identifier chaque exploitation mais dans lequel les informations sur la forme juridique et*

la classe d'âge du chef d'exploitation sont absents. Pour ces données absentes du RPG de la DDT nous utiliserons le RGA malgré le problème du secret statistique qui s'applique à de nombreuses communes en raison du nombre peu important d'exploitation présente (moins de 3 exploitations).

L'aire d'utilisation agricole (AUA) de référence a été élaborée à partir du RPG2014 et a été complétée par Tercia par un travail de photo-interprétation sur la base de la BD Parcellaire et de l'orthophoto de 2015, en particulier pour les espaces agricoles se trouvant à l'intérieur des zones urbanisables des documents d'urbanisme (les terres labourables situées dans les zones constructibles des documents d'urbanisme sont comptabilisées dans l'AUA), cependant le repérage des terres agricoles ne figurant pas dans le RPG2014 n'est pas exhaustif.

### **Analyse statistique**

#### RGA 2000 et 2010

Le recensement agricole est une enquête réalisée auprès de l'ensemble des exploitations agricoles françaises. C'est une opération d'envergure exceptionnelle, la campagne 2010 est la sixième en France depuis la seconde guerre mondiale. La définition statistique de l'exploitation agricole se définit comme une unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- Elle produit des produits agricoles ;
- Elle atteint ou dépasse une certaine dimension (1 hectare de SAU, sinon, 20 ares de cultures spécialisées, sinon, présence d'une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux, en surface de production ou en volume de production ;
- Elle est soumise à une gestion courante indépendante.

Cette définition permet de prendre en compte une agriculture qui, pour être moins productive que celle des grandes exploitations professionnelles, n'en est pas pour autant insignifiante d'un point de vue socio-économique.

Le champ couvert par le recensement est différent de celui des cotisants à la Mutualité sociale agricole (MSA) et ne coïncide pas forcément avec celui du répertoire d'entreprises Sirene.

Remarque : Pour les analyses à l'échelle communale, la localisation d'une exploitation est définie par son siège. Le siège de l'exploitation est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation, ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle agricole la plus importante qui se trouve sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation. Ce n'est pas le domicile du chef d'exploitation, sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation. C'est pourquoi il faut prendre avec précautions les analyses réalisées à l'échelle communale qui peuvent être biaisées par cette différenciation entre localisation des sièges d'exploitations et localisation des terres exploitées (exemple du chiffre de la SAU communale qui ne correspond pas forcément aux surfaces agricoles utilisées sur le territoire communal).

### **Des compléments apportés par la concertation avec les acteurs du territoire**

Au-delà des analyses bibliographiques, statistiques et de l'analyse spatiale, plusieurs éléments sont issus de la concertation avec les acteurs du monde agricole et les élus du territoire qui s'est déroulé tout au long de cette première phase de l'étude. Les éléments recueillis sont d'avantage qualitatifs que quantitatifs et ont permis d'alimenter le diagnostic et la synthèse AFOM (chapitre 6).

Cette concertation s'est déroulée autour de 3 moments :

- Environ 10 entretiens réalisés dès le démarrage de l'étude auprès des acteurs du monde agricole (responsables de filière de la chambre d'agriculture, Bio CIVAM, ADEAR, FDSEA, Terre de Liens, Confédération paysanne...);
- Un atelier multi-acteurs qui s'est tenu le 22 novembre 2016 dans les locaux de la Communauté de Communes Pyrénées Audoises, à Quillan. Il a permis de réunir 15 personnes issues de catégories variées : techniciens d'organismes publics (Chambre d'Agriculture, ONF, intercommunalité), élus et société civile (exploitants agricoles, associations) ;
- Un atelier d'élus qui s'est tenu le 28 novembre 2016 dans les locaux de la Maison de la Montagne à Roquefeuil. Il a permis de réunir 19 élus du territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Audoises avec une représentation des 4 unités territoriales.

### **Un diagnostic forestier réalisé sur la base de la Charte forestière et en lien étroit avec son animateur**

Le diagnostic forestier a été réalisé grâce à la collaboration de l'animateur forestier de la Communauté de Communes des Pyrénées audoises. Alexandre LAIZÉ a notamment été sollicité en amont pour réaliser un entretien téléphonique permettant de dresser les grandes lignes de la problématique sur le territoire, puis au cours de l'étude pour s'assurer de la mobilisation de l'ensemble de la donnée disponible et obtenir un avis sur certains choix méthodologiques.

Le diagnostic forestier a été réalisé grâce aux données rassemblées et développées à l'occasion de l'élaboration en 2012 de la Charte forestière de Haute-Vallée de l'Aude. Plus précisément, ont été mobilisées les données relatives à l'« Etude de la ressource disponible dans les forêts publiques et privées gérées en Haute Vallée de l'Aude ». Celle-ci avait été réalisée à cette occasion par l'Office national des forêts (ONF) sur l'ensemble des forêts publiques du territoire, mais également sur les forêts privées gérées grâce à la participation du Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Les principales informations disponibles grâce à elle sont : les superficies gérées, les types et qualité des boisements, les volumes sur pieds, les prévisions de prélèvement sur la période 2011-2025. La méthodologie de constitution de l'information est détaillée dans le rapport de ladite étude.

A l'occasion de la réalisation de l'étude, les périmètres des surfaces publiques et privées gérées avaient été délimités sous SIG. Compte-tenu de l'état de la donnée, seule ceux relatifs aux forêts publiques se sont avérés utilisables. La base de données relative aux forêts privées n'a dès lors pas pu être projetée sous SIG puis cartographiée. Elle est toutefois intégrée à la majeure partie des analyses chiffrées (tableaux, graphiques...).

En complément des données de la Charte forestière, l'ONF a transmis au bureau d'études prestataire les données relatives à la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) par les communes dans la gestion de leurs forêts.

## Annexe 2 : Identification, par commune, des espaces à enjeux économiques prioritaires situés dans un secteur urbanisable des documents d'urbanisme en vigueur

Unité territoriale	Commune	Enjeu économique prioritaire				Total Enjeu économique prioritaire
		Enjeu économique	Enjeu économique et biodiversité	Enjeu économique et risque	Enjeu économique, risque et biodiversité	
UT Axat	Puilaurens	0	0	0	0	0
UT Axat	Roquefort-de-Sault	0	0	0	0	0
UT Axat	Sainte-Colombe-sur-Guette	0	0	0	0	0
<b>Total UT Axat</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
UT Chalabre	Chalabre	0,8	0,0	0	0	0,8
UT Chalabre	Puivert	7,8	3,4	0	0	11,1
UT Chalabre	Saint-Benoît	0,8	0,0	0	0	0,8
UT Chalabre	Sainte-Colombe-sur-l'Hers	2,3	0,0	0	0	2,3
UT Chalabre	Tréziers	0,0	0,0	0	0	0,0
<b>Total UT Chalabre</b>		<b>11,7</b>	<b>3,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15,0</b>
UT Pays de Sault	Belcaire	3,0	0,0	0	0	3,0
UT Pays de Sault	Camurac	0,3	1,7	0	0	2,0
UT Pays de Sault	Espezet	3,0	0,2	0	0	3,2
UT Pays de Sault	Rodome	0,0	0,0	0	0	0,0
UT Pays de Sault	Roquefeuil	4,1	0,2	0	0	4,3
<b>Total UT Pays de Sault</b>		<b>10,4</b>	<b>2,1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12,5</b>
UT Quillan	Campagne-sur-Aude	4,4	0,2	0,5	0,7	5,7
UT Quillan	Espéraza	4,3	1,7	0,7	0,1	6,7
UT Quillan	Ginols	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
UT Quillan	Nébias	4,1	0,0	0,0	0,0	4,1
UT Quillan	Quillan	25,1	9,7	3,5	0,2	38,4
<b>Total UT Quillan</b>		<b>37,8</b>	<b>11,6</b>	<b>4,6</b>	<b>1,0</b>	<b>55,0</b>
<b>TOTAL CCPA</b>		<b>59,9</b>	<b>17,0</b>	<b>4,6</b>	<b>1,0</b>	<b>82,5</b>





## REALISATION - MAITRISE D'OUVRAGE



### **Communauté de Communes des Pyrénées Audoises**

1, Avenue François Mitterrand  
11500 QUILLAN  
Tél. : 04 68 20 00 10 - Fax : 04 68 31 59 19  
Email : [communication@pyreneesaudioises.fr](mailto:communication@pyreneesaudioises.fr)

## PARTICIPATION AUX ETUDES - CONCEPTION GRAPHIQUE



### **Agence d'Urbanisme Catalane**



### **TERCIA Consultants**

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Tous droits réservés